

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

de Bourgogne-Franche-Comté

BILAN FINAL

2017-2021







SANTÉ ENVIRONNEMENT

de Bourgogne-Franche-Comté

BILAN FINAL

2017-2021

Rappel des enjeux du PRSE3 et des modalités de pilotage et de suivi.....	6
Bilan synthétique du PRSE 3	8
<i>Etat de réalisation des actions</i>	8
<i>Budget engagé</i>	9
De nombreux résultats concrets	10
Bilan détaillé du PRSE3	12
Axe 1 : L'eau dans son environnement et au robinet.....	12
Axe 2 : Habitats et environnement intérieur.....	37
Axe 3 : Qualité de l'air extérieur et santé.....	58
Axe 4 : Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé	78
Axe 5 : Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs.....	89
Perspectives pour le futur PRSE4.....	109
Equipe d'animation.....	110
Glossaire	111



Avant propos

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) 2017-2021, cadre de référence de l'action de prévention visant à mieux prendre en compte l'impact de l'environnement sur la santé des Bourguignons-Francis-Comtois, est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

Cette étape importante constitue l'occasion de vous présenter le bilan détaillé des actions menées en Bourgogne-Franche-Comté durant les cinq dernières années.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bilan, le niveau global d'avancement du plan est de 80 %. La mobilisation de tous les acteurs de la région a permis des progrès significatifs sur des sujets d'importance, parmi lesquels :

- la prévention de l'exposition aux perturbateurs endocriniens ;
- une meilleure prise en compte des enjeux de santé dans les documents d'aménagement et d'urbanisme ;
- la transition en santé environnement dans les établissements de santé et médico-sociaux, mobilisés malgré le contexte pandémique ;
- ou encore la sensibilisation et la formations des publics à la santé environnementale.

Ces avancées multiples et les nombreuses dynamiques créées dans le cadre du PRSE3 constituent des atouts majeurs pour définir avec l'ensemble des acteurs de la région les orientations du futur PRSE4. Ce nouveau plan devra permettre de renforcer les actions dans notre région pour faire face à de nombreux défis notamment ceux associés au changement climatique et pour permettre une approche plus intégrée des enjeux de santé au travers du concept « One Health ».

**Préfet de la région BFC
Directeur général de l'ARS
Présidente du conseil régional**

Rappel des enjeux du PRSE3 et des modalités de pilotage et de suivi

Un diagnostic préalable à l'élaboration du plan a été réalisé en fin d'année 2016. Il a permis de mettre en lumière plusieurs priorités pour la nouvelle région qui ont constitué les axes du PRSE 3.

Pour chacun de ces axes, des objectifs et des actions ont été définies par des groupes de travail associant largement les acteurs de santé environnement de la région. Ces travaux ont abouti à la définition de 16 objectifs opérationnels et 55 actions constituant le PRSE3.

Le PRSE 3 s'articule autour de 5 axes d'intervention :

Axe 1 : L'eau dans son environnement et au robinet : comment améliorer, en quantité et en qualité, la ressource en eau depuis le milieu naturel jusqu'à la distribution au robinet du consommateur ?

Axe 2 : Habitats et environnement intérieur : quelles actions mettre en place pour prendre en compte les enjeux de santé liés aux espaces clos (bruit, radon, air intérieur, confort thermique ...) ?

Axe 3 : Qualité de l'air extérieur et santé : quelles actions mettre en place pour limiter les expositions à la pollution atmosphérique et les allergies dues aux pollens ?

Axe 4 : Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé : comment intégrer les enjeux de santé environnement dans les stratégies et les projets d'aménagement, d'urbanisme et de mobilité (déplacement, bruit...) ?

Axe 5 : Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs : comment, à partir des dispositifs existants, développer des actions et dynamiques territoriales en faveur de la santé environnementale ?

Ainsi, en complément des actions au niveau communautaire et nationaux, le PRSE 3 de Bourgogne-Franche-Comté a permis de conduire une politique régionale en santé environnement pour répondre à des enjeux majeurs de santé publique dont :

- l'information de la population pour mieux la protéger ;
- la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens ;
- la prise en compte des enjeux de santé dans l'acte de construire ;
- la protection et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les projets des collectivités.

Le suivi de la mise en œuvre du plan a été assuré par une équipe d'animation constituée du Conseil Régional, de l'ARS, de la DREAL, de la DREETS et de la DRAAF.

Le bilan d'avancement à mi-parcours et en fin de plan a été présenté au Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), instance de gouvernance du plan et réunissant l'ensemble des acteurs qui agissent en santé environnement.

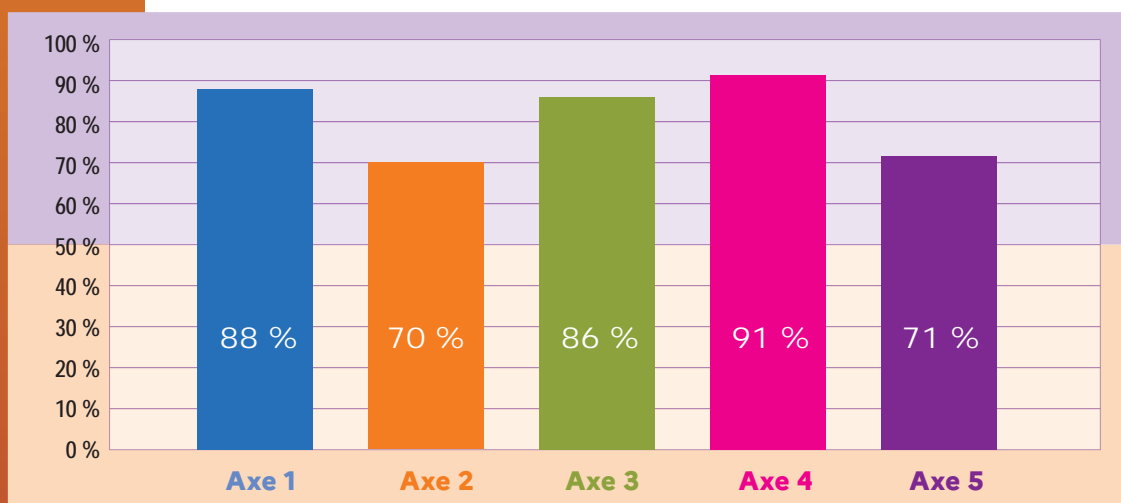


Bilan synthétique du PRSE 3

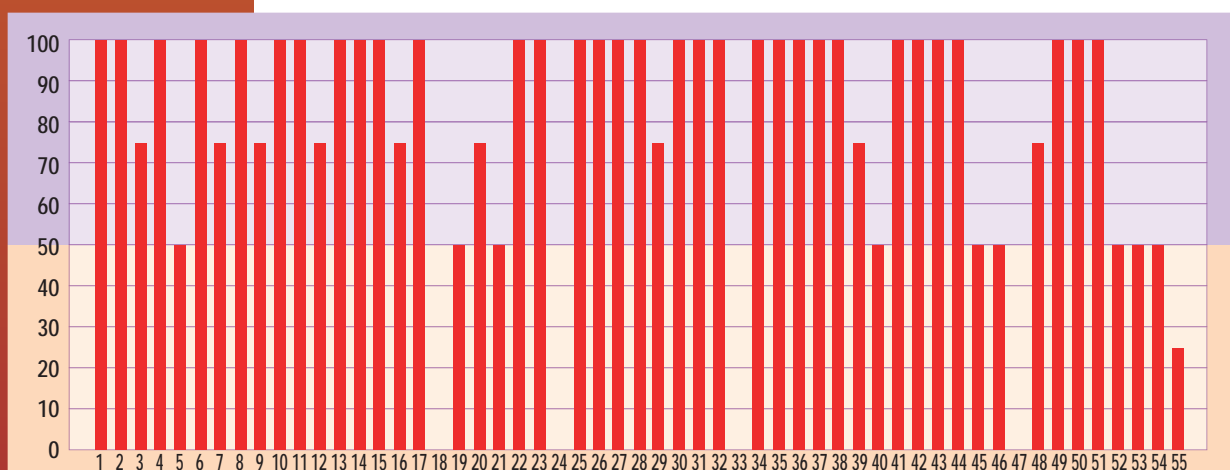
État de réalisation des actions

À l'issue des 5 années de mise en oeuvre du plan, le taux de réalisation des actions est de 80 %. Ainsi, 32 actions sur 55, soit 58 %, ont été réalisées en totalité. Par ailleurs, 91 % des actions ont été engagées à au moins 50 %. Seules 4 actions n'ont pas pu être engagées.

TAUX D'AVANCEMENT DES 5 AXES DU PRSE3



AVANCEMENT DES ACTIONS EN %



Budget engagé

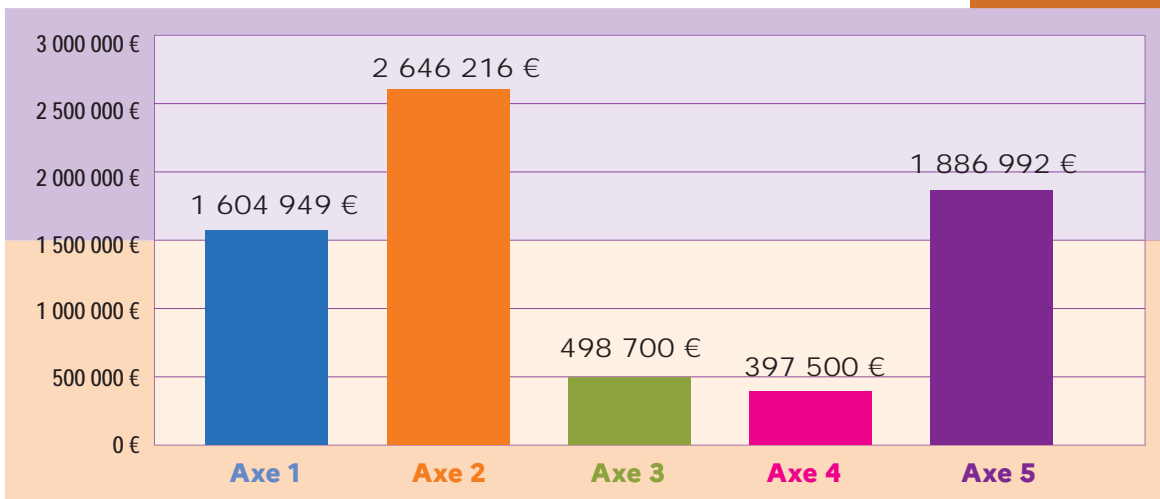
Lors de l'élaboration du plan, une attention particulière a été portée sur l'évaluation du budget nécessaire à la mise en oeuvre des actions et sur l'identification des financeurs potentiels.

Ainsi, le budget total estimé sur 5 ans pour la mise en oeuvre du plan s'élève à 7 034 357 euros. La grande majorité de ces financements concerne les axes 1, 2 et 5 avec plus de 87 % du budget total. Cette somme représente 85 % du budget initial estimé lors de l'élaboration du plan.

Les actions ayant fait l'objet de financements les plus élevés sont :

- **Action 12** : préserver les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (1 073 000 euros).
- **Action 14** : mettre en place une plate-forme transfrontalière (arc jurassien) sur la qualité de l'air intérieur et le radon (1 535 000 euros).
- **Action 52** : créer un groupe de chercheur COMUE santé environnement (776 000 euros).

FINANCEMENT



De nombreux résultats concrets

Ce bilan permet de constater que le PRSE3 est marqué par de nombreuses avancées dont il faut se féliciter, parmi lesquelles on peut citer :

17 porteurs de projets soutenus pour lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Des collectivités de plus en plus impliquées pour faire émerger des solutions.



La consolidation d'un réseau d'acteurs de la qualité de l'air intérieur et du radon qui permettra de capitaliser les retours d'expérience intéressants, notamment en termes d'information et de remédiation.

24 structures (groupements hospitaliers de territoire, établissements médico-sociaux, association d'établissements...), représentant 272 établissements, 787 bâtiments et 2 052 297 m², lauréates du premier appel à manifestation d'intérêt pour bénéficier d'un accompagnement spécifique sur l'énergie, le confort hygrothermique, les énergies renouvelables.



Titre de la présentation

09/02/2021



Un programme de caractérisation d'îlots de fraîcheur urbains, expérimenté à Dijon et qui sera progressivement étendu aux principales agglomérations de la région.

Une stratégie régionale de lutte contre la maladie de Lyme déployée dans toute la région dans le cadre des contrats locaux de santé.



Une amélioration de la qualité microbiologique de l'eau du robinet : diminution par presque trois des unités de distribution présentant des contaminations microbiologiques très fréquentes (74 en 2018 ; 27 en 2020).



L'amélioration du parcours de soin des patients allergiques aux acariens ou alimentaires par l'intervention de conseillères médicales en environnement intérieur et de diététiciennes nutritionnistes spécialisés en allergologie – Projet ANGELE d'expérimentation de modes innovants d'organisation et de financement des activités de soins et de prévention.

PATIENTS

ANGELE

ALLERGIES COMPLEXES : PRISE EN CHARGE GLOBALE, DIÉTÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

LE PROJET ANGELE

MÉDECIN

Il structure aux acariens

Il permet

Votre participation est importante !

elle permettra d'évaluer l'efficacité des parcours de soins d'ANGELE dans l'optique d'une généralisation partout en France.

1 personne sur 3 est allergique en France

7 ans

En moyenne d'errance thérapeutique en France

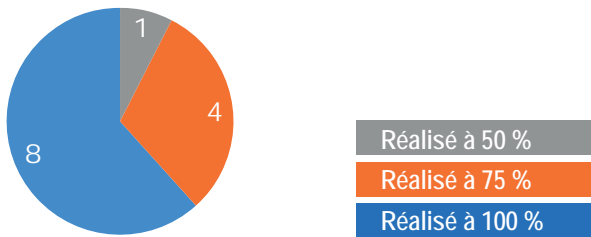
La génétique et l'environnement sont 2 facteurs déterminants

AXE
UN



L'eau dans son environnement et au robinet

AXE 1 - 13 ACTIONS



L'axe 1 comprend 13 actions. Elles visent principalement à sécuriser les captages vulnérables aux pollutions bactériologiques et à la turbidité, renforcer la mise en œuvre de solutions concrètes vis-à-vis des pollutions diffuses et anticiper l'impact des changements climatiques à venir.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE), Santé Publique France, la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable et l'Agence de l'eau ont porté ces actions.

Parmi les 13 actions de cet axe, 7 ont été réalisées en totalité :

- **Action 1** : Fiabiliser les installations de distribution d'eau potable vulnérables à la turbidité et à la pollution bactériologique
- **Action 2** : Prévenir les risques de turbidité et de contamination microbiologique de l'eau potable en sensibilisant les élus en charge de la compétence « Eau ».
- **Action 6** : Former les élus et techniciens nouvellement compétents sur l'eau destinée à la consommation humaine aux enjeux sanitaires et à la réglementation en vigueur.
- **Action 8** : Mettre en place et coordonner un réseau partenarial, régional, sur la réduction de l'usage des pesticides dans les « jardins, espaces végétalisés et infrastructures ».
- **Action 10** : Réduire à la source et traiter les micropolluants en station de traitement des eaux usées.
- **Action 11** : Améliorer les connaissances de l'impact du traitement du bois en forêt en zones vulnérables et mener une démarche spécifique sur le bassin versant de la Loue (25).
- **Action 13** : Etablir l'état des lieux des connaissances sur les impacts du changement climatique sur la qualité des eaux en Bourgogne-Franche-Comté.

4 autres actions sont avancées à 75 % et 1 à 50 %



AXE 1

Porteur de l'action
ARS

Partenaires associés

- Collectivités,
- Conseil Départemental,
- Agences de l'Eau,
- DDT

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 1

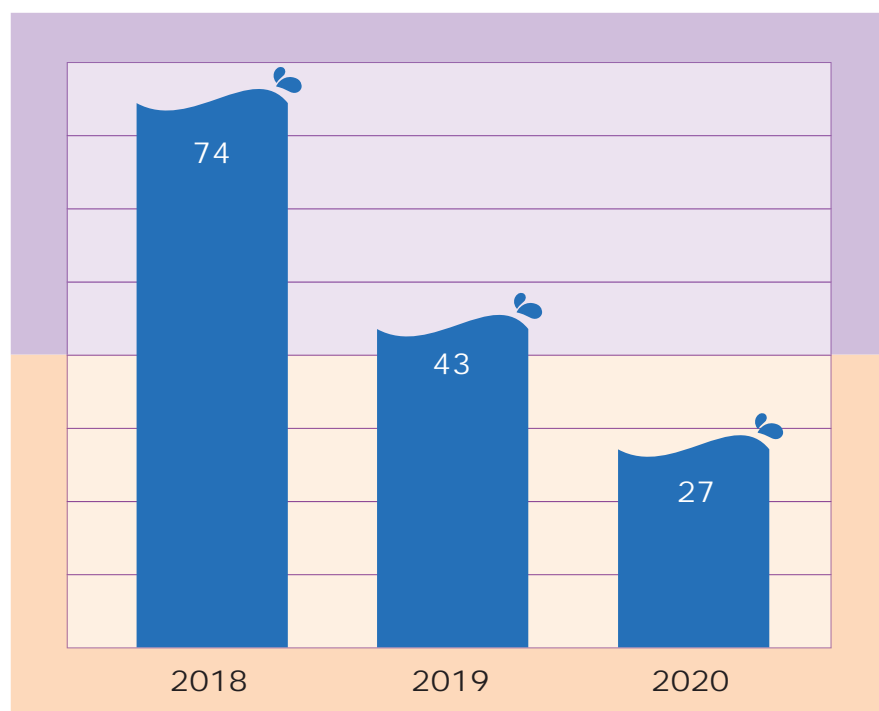
Fiabiliser les installations de distribution d'eau potable vulnérables à la turbidité et à la pollution bactériologique

BILAN GLOBAL

- **Poursuite de la mise en œuvre des actions coercitives** : arrêtés permanents de restriction des usages de l'eau pour les situations de non conformités microbiologiques et de turbidité récurrentes, arrêtés de mise en demeure ;
- **Intégration des enjeux d'amélioration de la qualité de l'eau dans les SAGE et les schémas directeurs d'alimentation en eau potable** : données d'état des lieux et propositions d'actions à inscrire ;
- **Incitation des collectivités à la prise de compétence eau par les EPCI sur les secteurs prioritaires** ;
- **Prise en compte des enjeux eau potable dans les documents d'urbanisme** en lien avec les préfetures, la DREAL et les DDT : avis défavorables sur des projets d'urbanisme, élaboration de notes d'enjeux dans les portés à connaissance des PLUi, présentation des enjeux et priorités aux collectivités dans le cadre du club PLUi régional porté par la DREAL.

Ces actions ont permis d'observer une amélioration continue de la situation sur la durée du PRSE 3 avec une diminution significative du nombre d'UDI délivrant une eau de mauvaise qualité microbiologique.

Nombre d'unité de distribution (UDI) délivrant de l'eau de mauvaise qualité microbiologique (taux de conformité inférieur à 70 %)



■ UDI délivrant de l'eau de mauvaise qualité microbiologique



► Difficultés / freins rencontrés

Petites unités de distribution sans organisation suffisante pour répondre aux enjeux de gestion qualitative et quantitative de leurs ressources.

Documents de communication/supports produits

Bilans de la qualité de l'eau distribuée en Bourgogne-Franche-Comté.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Il convient de poursuivre les efforts engagés, notamment auprès des collectivités concernées par des résultats encore non satisfaisants



AXE 1

Porteur de l'action
ASCOMADE

Partenaires associés

- ARS B-F-C
- Agence de l'eau Seine-Normandie

Budget engagé (2017-2021)

- **11 670,50 €** pour les coûts internes
- **1 426,82 €** pour les coûts externes

Coût total : 13 097,32 €
(l'enveloppe prévisionnelle était de 13 970,50 €)

Financeurs

- ARS B-F-C : **7 340 €**
- AE S-N : **3 536,26 €**
- ASCOMADE : **2 221,04 €**

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 2

Prévenir les risques de turbidité et de contamination microbologique de l'eau potable en sensibilisant les élus en charge de la compétence « Eau »

BILAN GLOBAL

Réalisation de 2 réunions d'information et d'échanges :

- **En Côte d'Or** : le 19 juin 2018 de 10 h à 16 h, à Châtillon-sur-Seine, commune centrale par rapport aux 24 collectivités concernées par des non-conformités bactériologiques récurrentes et des problématiques de turbidité.

L'invitation a été transmise par courrier et par mél aux communes compétentes en eau potable et établissements publics de coopération intercommunale de Côte-d'Or (EPCI) soit à 268 structures. Des relances mél ont été réalisées, ainsi que des relances téléphoniques pour les 24 collectivités ciblées.

- **Dans la Nièvre** : le 27 juin 2018 de 18 h à 20 h, à Corancy, commune centrale par rapport aux Associations Syndicales Libres (ASL) ciblées.

L'invitation a été transmise par courrier et par mél aux communes compétentes en eau potable et aux EPCI de la Nièvre, ainsi qu'aux ASL via la mairie de leur commune, soit à 147 structures. Des relances ont été effectuées par mél et les mairies des ASL ont été contactées par téléphone.

■ Nombre de participants :

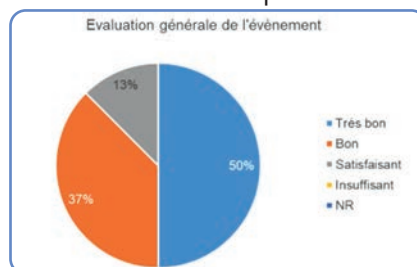
- En Côte d'Or : 15 participants de 12 structures.
- Dans la Nièvre : 23 participants de 18 structures.

■ Proportion de structures ciblées présentes :

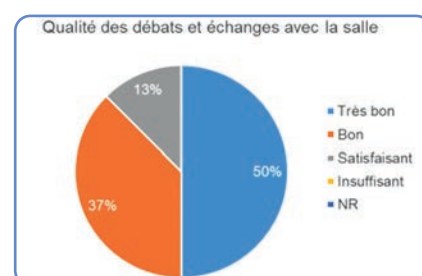
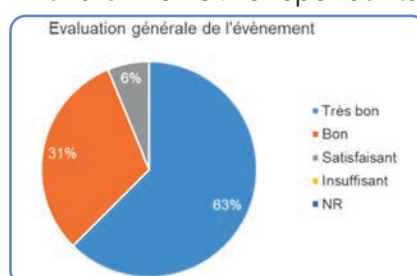
- En Côte d'Or : 3 des 24 collectivités ciblées ont participé.
- Dans la Nièvre : 10 des 51 ASL ciblées ont participé.

■ Résultats du questionnaire de satisfaction :

- En Côte d'Or : 8 répondants.



- Dans la Nièvre : 16 répondants.



► Difficultés / freins rencontrés

Difficulté de mobiliser les services et élu.e.s malgré l'organisation des réunions au plus proche d'eux.

Documents de communication/supports produits

- Invitations.
- Interventions de l'ARS B-F-C et de l'ASCOMADE.
- Fiches intitulées « La désinfection dans les petites unités de distribution ». réalisées par l'ARS de Franche-Comté en 2012.
- Modèle de fichier de suivi sanitaire réalisé par l'ARS de Franche-Comté en 2012.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Faire le point avec l'ARS B-F-C sur l'évolution des situations de non-conformité en 2022 et aviser.



AXE 1

Porteurs de l'action

CHRU de Besançon
Hygiène
Hospitalière
Épidémiologie

Partenaires associés

- ARS,
- MSP des 3 Provinces à Champlitte

Budget engagé (2017-2021)

6000 €

Financeurs

ARS BFC

Taux d'avancement global de l'action

75 %



Action 3

Surveiller la contamination des eaux de captage par les bactéries résistantes aux antibiotiques

BILAN GLOBAL

L'ARS a financé, dans le cadre du contrat local de santé du Pays Graylois des analyses de l'eau de consommation. Ces analyses ont porté sur la détection de bactéries multirésistantes et sur la présence des classes d'antibiotiques peu biodégradable.

- **Nombre de souches d'E.Coli résistantes aux antibiotiques.**
- **Détermination de la classe d'antibiotiques à laquelle les souches d'E.coli résistent.**
- **Mesure de la concentration des antibiotiques suivants : érythromicine ; sulfaméthoxazole, doxycycline et ofloxacine.**

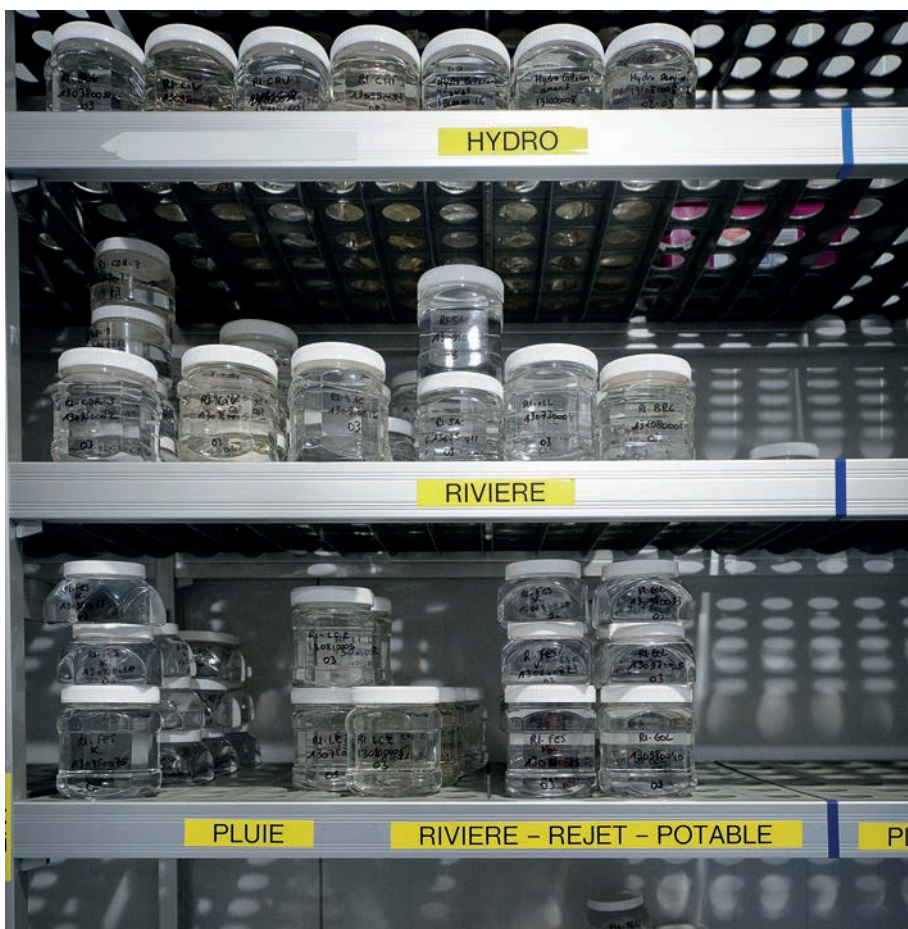
Les résultats semble montrer l'absence de détection de souches résistantes et d'antibiotiques.

► Difficultés / freins rencontrés

Attente des résultats du CLS avant décision d'études complémentaires.

Documents de communication/supports produits

Bilan demandé au promoteur.



Action 4

Connaître l'impact de la qualité de l'eau potable sur le taux d'incidence des gastro-entérites en Bourgogne-Franche-Comté

BILAN GLOBAL

Un travail descriptif a été initié en BFC sur les taux d'incidence de GEA médicalisées de 2012 à 2014, par commune, par département et au niveau régional, en fonction de l'âge, du sexe, de l'accès aux soins, du niveau de diplôme ainsi que sur les facteurs liés à la qualité de l'eau : microbiologie, turbidité, conductivité, type de ressource, type de traitement, type d'eau distribuée.

En 2019, à la suite d'une étude pilote menées par SPF sur 7 départements au niveau national (dont la Haute-Saône), la surveillance des épidémies de GEA d'origine hydrique, qui consiste à détecter de façon rétrospective des agrégats de cas de GEA médicalisés (données basées sur les données de remboursement de l'Assurance Maladie) a été déployée en France. L'objectif principal est de fournir aux ARS des indicateurs épidémiologiques d'épidémies de GEA hydriques en complément de la surveillance réglementaire de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) pour identifier les réseaux d'eau à risque et améliorer la gestion du risque infectieux de l'eau du robinet en France.

Sur l'ensemble des données rétrospectives disponibles pour la période du 01/01/2010 au 30/06/2021, 231 signaux jugés prioritaires sur des critères épidémiologiques ont été détectés par le dispositif en BFC (sur 595 signaux détectés au total).

Une description de l'historique des détections disponibles entre 2010-2018 a été présentée en novembre 2019, en vue de la programmation des inspections en 2020.

Une mise à disposition à l'ARS des détections tous les 4 mois était prévue dans le but d'investiguer la plausibilité d'une contamination hydrique en 2020. Cette action a été reportée en 2022 suite à la survenue de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Un outil de consultation des données relatives à cette surveillance, l'outil EpiGEH, est accessible aux ARS sur le réseau interministériel de l'Etat depuis mi-octobre 2021.

► Difficultés / freins rencontrés

Crise sanitaire liée à la COVID-19.

Documents de communication/supports produits

Description de l'historique des détections entre 2010 et 2018 en BFC.

AXE 1

Porteur de l'action

**Santé publique
France**

Partenaires associés

ARS

Taux d'avancement global de l'action

100 %



AXE 1

Porteurs de l'action

**ARS
DRAAF**

Partenaires associés

- Chambre régionale d'agriculture,
- hydrogéologue agréé coordonnateur du Doubs

Budget engagé (2017-2021)

- 3000 € par l'ARS
- Location de la salle et repas des intervenants par la DRAAF

Financeurs

- ARS B-F-C
- DRAAF

Taux d'avancement global de l'action

50 %



Action 5

Sensibiliser à la vulnérabilité du karst et former aux bonnes pratiques d'épandages des produits organiques

BILAN GLOBAL

Plutôt qu'un appel à projet, comme initialement prévu dans le PRSE 3, c'est une formation qui a été mise en place, intitulée : « Vulnérabilité des eaux souterraines et épandages d'effluents organiques : comprendre la sensibilité d'un milieu naturel karstique pour adapter ses pratiques d'épandage ».

Public : enseignants des lycées agricoles de la région BFC et administrations.

Date : 6 novembre 2018 sur la journée.

Lieu : Arbois et Besain (39).

L'objectif était que les enseignants formés puissent intégrer ces enjeux dans leur programme de formation et ainsi former plusieurs promotion d'élèves sur plusieurs années.

L'évaluation de la formation a montré :

- L'intérêt du partage des enjeux entre les enseignants et les services de l'Etat (DRAAF et ARS).
- La Plus value dans l'approche de sa pratique professionnelle et dans la connaissance du sujet.
- L'alternance salle-terrain, théorie et pratique a également été appréciée.
- Le souhait d'une durée de formation plus longue pour approfondir le volet relatif à l'évaluation des impacts des épandages sur la qualité microbiologique de l'eau et le volet réglementaire des épandages.

Cette formation a été complétée par une conférence sur l'eau au LEGTA de Montmorot axée sur les risques en milieu karstique en janvier 2020.

Nombre de formation : 1

Nombre de participants à la formation : 20 dont 7 enseignants issus des EPL de Mamirolle, Montmorot et Quétigny.

► Difficultés / freins rencontrés

Difficulté à mobiliser plus largement les établissements d'enseignement agricole à suivre la formation. Une analyse des besoins pourra utilement être menée.

Documents de communication/supports produits

- Programme de formation.
- Documents techniques diffusés aux stagiaires.
- Résultat de l'évaluation de la formation.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

En projet : développer un module d'enseignement sur le karst pour les lycées agricoles. Premier contact pris un avec le lycée de Montmorot avant la crise sanitaire.

Action 6

Former les élus et techniciens nouvellement compétents en eau potable aux enjeux sanitaires et à la réglementation en vigueur

BILAN GLOBAL

Ces formations étaient prévues en 2018, suite à la prise de la compétence par les intercommunalités, en application de la loi NOTRÉ.

Cependant, la loi a évolué pour donner la possibilité aux communes de s'opposer à ce transfert jusqu'en 2026. Un état des lieux de ces prises de compétence a montré qu'elles étaient peu fréquentes.

Ces formations ont donc été repoussées après les élections municipales, en 2021, avec l'accord des partenaires. De plus, la crise sanitaire battant encore son plein, nous avons opté pour des sessions à distance.

Ainsi, 7 réunions de 3 h ont été organisées en sectorisant par département, entre le 29 avril et le 1^{er} juin.

Seule la formation pour les élu.e.s de la Nièvre n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Les élu.e.s inscrit.e.s ont été invité.e.s à se reporter sur une autre session.

Le programme était le suivant :

- 1) Définition de la compétence Eau potable et autorité organisatrice - ASCOMADE.
- 2) Les risques sanitaires et périmètres de protection – ARS B-F-C.
- 3) Le traitement de l'eau et suivi sanitaire – ARS B-F-C.
- 4) La distribution de l'eau : gestion quantitative et patrimoniale - ASCOMADE.
- 5) La relation usagers - ASCOMADE.
- 6) Le financement du service eau potable : prix de l'eau et aides financières - ASCOMADE.

Les parties 2 et 3 étaient contextualisées aux enjeux du département concerné.

Les participants ont reçu ensuite les supports de présentation.

► Difficultés / freins rencontrés

Malgré l'information faite autour de ces formations, et l'obligation pour les élu.e.s de se former, le nombre de participants était faible par rapport au potentiel.

Il y a eu aussi beaucoup de désistements.

AXE 1

Porteur de l'action
ASCOMADE

Partenaires associés

- ARS B-F-C
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Budget engagé (2017-2021)

- **17 543 €** pour les coûts internes
- Aucun coût externe (l'enveloppe prévisionnelle était de 17 000 €)

Financeurs

- ARS B-F-C : **4 210 €**
- AE RMC : **5 510 €**
- ASCOMADE : **7 823 €**

Taux d'avancement global de l'action

100 %



Action 6

Date	Dép.	Nb inscrits	Nb de partic.	Nb communes	Nb EPCI
29 avril	71	18	14	9	3
4 mai	25 et 90	26	22	18	12
18 mai	21	15	9	9	5
20 mai	70	9	4	4	2
25 mai	89	11	5	5	2
1 ^{er} juin	39 et 58	21	16	11	8

Documents de communication/supports produits

- Une invitation propre à chaque département.
- Un diaporama pour chaque partie du plan.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

- Les prochaines élections municipales se dérouleront en 2026, la mise à niveau des élus sera à nouveau nécessaire.
- Mais pour en capter plus, il faudrait proposer plus de créneaux, en distanciel et en présentiel.



Action 7

Renforcer la coordination des services de l'Etat pour la protection des captages vis-à-vis des pollutions par les produits phytosanitaires

BILAN GLOBAL

2017

- Nombreuses réunions de travail DRAAF/DREAL/ARS/AFB pour caler l'objectif de ce groupe et les travaux à conduire.

2018

- Séminaire phytos pour les agents de l'Etat en BFC le 16/01/18 : 50 personnes.
- Nombreuses collaborations SRAL/DREAL/ARS/AFB : 48 contrôles SRAL ciblés sur des problématiques « eau ».
- Journée pédagogique 89 sur les différents contrôles des services de l'Etat le 5/07/18, journée pédagogique 25 le 10/11/18.
- Réunion SRAL/AFB de bilan des collaborations 2018 le 10/10/18.

2019

- Club phytos le 17/01/19 : 27 personnes.
- Mise en place d'une feuille de route 2019 « coordination des services de l'Etat sur les produits phytosanitaires » (cf. en annexe).
 - Nombreuses collaborations SRAL, DREAL, ARS, AFB : 40 contrôles SRAL ciblés sur des problématiques « eaux », dont 9 contrôles conjoints avec l'OFB – prospective de cours d'eau par l'OFB et mise en évidence de non-respect de ZNT eau.
 - Journées pédagogiques sur la réglementation phytosanitaire dans le 39, 21, 89, 70 .

2020

- Club phytos le 23/01/2020 : 50 personnes (DRAAF/SRAL, OFB – service régional et chefs de service départementaux -, DREAL, ARS, DDT – services « environnement » et « économie agricole »).
- Mise en place d'une feuille de route 2020 « coordination des services de l'Etat sur les produits phytosanitaires » (cf. en annexe).
 - Nombreuses collaborations SRAL, DREAL, ARS, OFB : une trentaine de contrôles SRAL ciblés sur des problématiques « eaux » d'ici fin 2020.
 - Pas de journées pédagogiques réalisées à cause du contexte sanitaire.
 - Réflexion sur un outil de recueil régional des signalements phytos. Outil finalement non mis en place, en attente des conclusions du GT national piloté par la Direction générale de la santé sur le sujet.

AXE 1

Porteur de l'action **DRAAF**

Partenaires associés

- DREAL,
- OFB

Budget engagé (2017-2021)

- Séminaire phytos 16/01/18 : **2 805 €** (DRAAF BOP 206)
- Club phytos 2020 : **358,10 €** (DRAAF BOP 206)

Financeurs

DRAAF

Taux d'avancement global de l'action

75 %



2021

Coordination SRAL/OFB

- Plusieurs réunions de coordination SRAL-OFB : 20/04/21, 16/06/21
- Mise en place d'un tableau de suivi des collaborations SRAL-OFB en ligne sur Transnum.
- Au 30/09/21 : collaborations sur une douzaine signalements, échanges de pratiques lors d'auditions pénales libres, 7 PV de l'OFB traités en transaction pénale par le SRAL.

Journées pédagogiques : 1 journée prévue dans le 21 en novembre .

Problématique métabolites S-métolachlore dans captages :

coordination ARS d'un vademecum régional recensant les leviers mobilisables pour rédiger les plans d'actions sur 3 ans.

1^{ère} indicateur : convention d'échanges de données

Non nécessaire à ce jour : les données brutes sont analysées par chaque service détenteur suite à une concertation sur les besoins, puis partagées (MISEN, club phytos annuel etc.).

2^{ème} indicateur : nbr de bassins d'alimentation de captages ayant fait l'objet d'inspection par l'ARS, l'AFB, la DRAAF

2018

DRAAF = 48 contrôles à l'intérieur de périmètres BAC.

ARS = 13 ressources inspectées.

AFB = 31 contrôles réalisés sur la thématique « pollution diffuse » à l'intérieur des périmètres BAC.

2019

DRAAF = 40 contrôles ciblés « eaux ».

ARS = 13 ressources inspectées.

AFB = 10 contrôles réalisés sur la thématique « pollution diffuse » à l'intérieur des BAC.

2020

DRAAF = 30 contrôles ciblés « eaux ».

ARS = 26 ressources inspectées.

OFB = 10 contrôles sur la thématique « pollution diffuse » à l'intérieur des BAC.

2021

DRAAF = 37 contrôles ciblés sur l'enjeu de protection des points d'eau, dont 11 sur des captages ciblés ARS.

ARS = 8 ressources inspectées.

OFB = 102 contrôles dont 72 sur des ZNT (Zone de non traitement).

Documents de communication/supports produits

- Feuille de route 2019 « coordination des services de l'Etat sur les produits phytosanitaires » (document de suivi interne aux services de l'Etat).
- Feuille de route 2020 « coordination des services de l'Etat sur les produits phytosanitaires ».
- Tableau de suivi des collaborations SRAL-OFB en ligne.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

A poursuivre chaque année.



Action 8

Mettre en place et coordonner un réseau partenarial sur la réduction de l'usage des pesticides dans les « jardins, espaces végétalisés et infrastructures » (JEVI)

BILAN GLOBAL

MÉTHODE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE :

- Etat des lieux régional des acteurs, des actions et des outils en BFC (production et publication d'un rapport de synthèse), régulièrement mis à jour.
- Mise en place et coordination du réseau partenarial d'acteurs sur la question de la réduction des produits phytopharmaceutiques dans les JEVI.
- Mise en place d'une charte graphique (logo, présentation powerpoint).
- Mise en place d'une plateforme en ligne de partage de ressources pour les acteurs du réseau.
- Animation du groupe de travail régional Ecophyto dédié aux JEVI.
- Suivi et cartographie des communes engagées vers le zéro phyto, suivi des actions réalisées en région...
- Communication (site d'Alterre, site régional Ecophyto...).
- Production et diffusion d'une publication régionale sur la problématique (Repères).

RÉSULTATS OBSERVÉS :

Lancement d'une dynamique en région : suite à la diffusion des documents en 2018 les communes ont pris contact avec Alterre pour se renseigner et obtenir d'autres documents. Des communes ont également sollicité la FREDON pour un accompagnement.

« Nombre d'acteurs recensés engagés dans une démarche de réduction des pesticides/nombre d'acteurs concernés » :

379 communes engagées/528 communes accompagnées en décembre 2018 en BFC.

« Nombre d'utilisations des ressources mises à disposition » :

impression de la revue Repères (n°75) sur JEVI à 8000 exemplaires dont 6500 distribuées gratuitement + création d'un kit de communication disponible sur le site d'Alterre et envoyé à 3776 communes en BFC.

► Difficultés / freins rencontrés

La fin du CDD coïncide avec la fin du projet tel que définit initialement. Cette action ne fait donc plus partie du programme d'activité d'Alterre à compter de 2019.

AXE 1

Porteur de l'action Alterre

Partenaires associés

- Conseil régional,
- DREAL,
- FREDON Franche-Comté,
- FREDON Bourgogne,
- UNEP,
- AFB,
- Conseils départementaux,
- Communes,
- AMF,
- Direction régionale des lycées,
- Directions départementales des lycées,
- CNFPT,
- CAUE,
- Associations de protection de l'environnement (FNE, Veille au Grain...),
- UFC Que Choisir,
- ASCOMADE,
- Gestionnaires d'infrastructures de transports (SNCF, APRR), etc.

Budget engagé (2017-2021)

151 065 €

Financeurs

- ARS,
- DRAAF,
- Agences de l'eau Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie

Taux d'avancement global de l'action

2018 : **100 %**

2019 : ne fait pas partie du programme d'action annuel d'Alterre

Action 8

Documents de communication/supports produits

- Rapport de synthèse de l'état des lieux régional.
- Repères n°75. Espaces verts : tous en route vers le zéro phyto !
- Documents issus des réunions du groupe de travail régional Ecophyto dédié aux JEVI.
- Feuille de route régionale Ecophyto (partie JEVI).
- Kit de communication.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Suite à envisager dans le cadre du Plan ECOPHYTO 2+



Action 9

Mettre en réseau et accompagner les acteurs de la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

AXE 1

Porteur de l'action **Alterre**

BILAN GLOBAL

MÉTHODE ET MOYENS

- Coordination du réseau des acteurs institutionnels de la protection des captages en BFC : animation d'un comité des financeurs et associés (COFA) et d'un comité des partenaires régional, rôle de relais et d'appui vis-à-vis des autres actions en région et au niveau national, capitalisation des ressources.
- Animation des échanges de savoir-faire entre animateurs et référents techniques de la protection des captages avec notamment une journée par an d'échanges (contenu défini avec le comité des partenaires) et une liste de diffusion dédiée.
- Sensibilisation et appui des collectivités à la protection des captages via les projets intégrés de territoire, avec notamment des demi-journées « cas pratiques » pour permettre les rencontres et les échanges concrets.

RÉSULTATS OBSERVÉS

2018 :

un des objectifs a été réduit en raison des contraintes budgétaires (1 journée de sensibilisation organisée au lieu de 2).

2019 :

Le poste de chargé de mission ayant été inoccupé de janvier à juillet 2019, les objectifs de l'année ont été adaptés. 1 journée de sensibilisation en cours de préparation et lancement du nouveau format du réseau prévu en octobre 2019.

2020 :

Malgré le contexte sanitaire, un COFA a été organisé. Le groupe de travail pour construire la journée des animateurs s'est également réuni plusieurs fois en visioconférence. Une journée des animateurs a été organisée, une rencontre en visio entre animateurs également, une newsletter est en cours d'élaboration. Réunions et rencontres avec les territoires sur des projets particuliers (Yonne et Côte d'Or). Malgré le contexte sanitaire, le réseau CapTer monte en puissance, plus doucement que prévu mais de manière sûre.

2021 :

Compte tenu du contexte sanitaire et de la réduction de temps de travail sur le réseau CapTer :

- une seule journée est organisée, à destination des élus et des animateurs ;
- le format webconférence est privilégié plutôt que des demi-journées en territoire : un webinaire sur le projet « biovallée » est en cours d'élaboration.

Partenaires associés

- ARS,
- AERMC,
- AELB,
- AESN,
- Conseil régional,
- DRAAF,
- DREAL,
- FREDON,
- ASCOMADE,
- DDT,
- conseils départementaux,
- chambres d'agriculture,
- BioBougogne,
- Interbio,
- SAFER,
- EPTB Saône et Doubs,
- Terres de liens

Budget engagé (2017-2021)

- Budget 2018 : 54 969 €
- Budget 2019 : 55 548 €
- Budget 2020 : 129 700 €
- Budget 2021 : jusqu'au 31 août : 57 948 €

Total : 298 165 €

Financeurs

- ARS,
- agences de l'eau,
- Région,
- DREAL,
- département de l'Yonne,
- département de la Nièvre,
- département de la Côte d'Or.

Taux d'avancement global de l'action

Taux de réalisation au 31/08/21 :
75 %

Action 9

Un COPAR a eu lieu le 6 janvier 2021.

Un voyage d'étude a été organisé le 26 février 2021 à Lons-le-Saunier pour découvrir le projet de ce territoire pour la préservation de la ressource en eau (Alterre/SRPM).

Un « café animateurs » a eu lieu le 7 mai 2021.

En 2021 :

- Réunions régionales du réseau : 1 COPAR.
- Journée technique animateurs et techniciens : 8 participants et 6 intervenants au voyage d'études à Lons-le-Saunier.
- 1 « café animateurs » : 5 participants.
- Diffusion de la 2^e newsletter du réseau CapTer (270 destinataires) .

Sur 2017-2022 :

- Réunions régionales du réseau : 4 COFA et 3 COPAR.
- 3 journées de sensibilisation des collectivités.
- 3 journée d'échanges de savoir-faire entre animateurs ; deux temps d'échanges entre animateurs en visio (13 et 5 participants).
- 1 liste de diffusion créée.
- Animation régulière de la liste de diffusion des animateurs, échanges visio entre animateurs.
- 2 enquêtes pour évaluer le nombre d'acteurs qui ont amélioré leurs connaissances ou mis en œuvre des actions suite aux rencontres.
- Nouveau format du réseau lancé en 2019.
- Réunions et échanges avec le centre national des ressources sur les captages, réunions et rencontres avec les territoires sur des projets particuliers.

Documents de communication/supports produits

En 2021 :

- Compte rendu du COPAR du 6 janvier 2021.
- Compte rendu de la journée à Lons-le-Saunier de 26 février 2021 (Alterre et SRPM).
- Replay du webinaire sur la démarche « Terres de sources » en ligne sur la page web du réseau CapTer (démarche d'Eau Bassin Rennais) : organisé le 3 décembre 2020.
- Newsletter CapTer : un numéro diffusé en février 2021.

En cours :

- Organisation de la journée d'échange.
- Webconférence sur le projet « Biovallée » dans la Drôme.



Sur 2017-2021 :

- Comptes rendus des COFA et COPAR.
- Programmes des journées, vidéos des interventions, bibliographies, documents issus des rencontres.
- Analyses des enquêtes.
- Un espace web dédié au réseau CapTer (sur le site Internet d'Alterre) avec une cartographie des actions sur l'eau en BFC, un annuaire des acteurs de l'eau, un recensement d'outils, de guides et des aides financières.
- Plaquette du réseau CapTer.
- Deux numéros de la newsletter du réseau CapTer.
- Webinaire sur la démarche « Terres de sources ».

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Poursuite du réseau et amplification du recensement des projets territoriaux potentiellement intéressants pour la protection des captages.



AXE 1

Porteur de l'action
ASCOMADE

Partenaires associés

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- CNFPT Bourgogne-Franche-Comté

Budget engagé (2017-2021)

- 10 179 € pour les coûts internes
- 637 € pour les coûts externes.

Coût total : 10 816 € (L'enveloppe prévisionnelle était de 15 000 €)

Financeurs

- ASCOMADE : 7 018 €
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 3 798 €

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 10

Réduire à la source et traiter les micropolluants en station de traitement des eaux usées

BILAN GLOBAL

Organisation d'une journée régionale d'information sur la problématique des micropolluants dans les eaux usées.

L'invitation a été envoyée à l'ensemble des collectivités et techniciens compétents en assainissement collectif de Bourgogne-Franche-Comté, aux services de police de l'eau, aux conseils départementaux, les chargés de mission en charge des opérations collectives, les chambres consulaires ainsi qu'aux adhérents de l'ASCOMADE de la Région Grand Est.

Un recensement particulier des stations concernées par la mise en œuvre des campagnes RSDE et donc des maîtres d'ouvrage correspondants, a été réalisé auprès de la DREAL et de l'Agence de l'eau RMC. Ces derniers ont été destinataires d'une invitation mël personnalisée et un phoning a également été réalisé afin de les inciter à participer à cette journée. De nombreuses relances ont également été faites.

Initialement programmée le 26/04/18 elle a été reprogrammée le 26/06/18 faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

30 personnes (uniquement des personnels techniques) représentant 25 structures ont participé à cette journée.

Concernant l'exploitation de la fiche d'évaluation remise aux participants, ces derniers ont répondu :

- Que le choix des sujets était très bon ou bon à 95 %.
- Que l'évènement a répondu à leurs attentes pour 95 % d'entre eux et qu'il devrait être réitéré au même taux.

Documents de communication/supports produits

Différents outils de communication ont été réalisés en amont de la journée :

- Une invitation version print et version mail.
- Un support powerpoint personnalisé.
- Des badges et un bandeau.
- Une fiche d'évaluation.

Les différentes présentations des intervenants ont été mises à disposition sur le site Internet de l'ASCOMADE.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Les micropolluants dans le cycle de l'eau restent un problème majeur, sanitaire et environnemental. La France fait d'ailleurs l'objet d'une procédure de la part de la Commission européenne, puisque 169 STEP n'étaient toujours pas conformes aux exigences de la DERU.

Des actions avec les collectivités pour éviter l'arrivée de ces micropolluants dans les réseaux ou dans le milieu sont toujours pertinentes, en travaillant sur les substances médicamenteuses ou la gestion des eaux pluviales à la source.



Action 11

Améliorer les connaissances de l'impact du traitement du bois en forêt en zones vulnérables et mener une démarche spécifique sur le bassin versant de la Loue (25) concernant la cyperméthrine

AXE 1

Porteurs de l'action
DRAAF, DREAL, ARS

BILAN GLOBAL

Sous-action 1

Cartographie de vulnérabilité réalisée par la DREAL,

Sous-action 2

Contrôle de l'eau distribuée réalisé par l'ARS : aucune détection de cyperméthrine n'a été relevée dans les analyses pesticides du département 25 en 2018.

Sous-action 3

Contrôle des utilisateurs de produits de traitement du bois par la DRAAF dans le cadre de son plan de contrôle DGAL

2017 :

2 contrôles chez des applicateurs en prestation de service sur grumes destinées à l'export, 8 contrôles chez des utilisateurs de produits phytos en scierie.

2018 :

1 contrôle de prestataire de service.

2020 :

1 contrôle de prestataire de service.

2021 :

1 contrôle de prestataire de service.

Bilan : 13 contrôles réalisés sur la période 2017-2021.

Achats de Forester (Phytoprotecteur) entre 2015 et 2019 en Bourgogne et Franche-Comté, très faibles quantités (valeurs en Kg) :

Département	2014	2015	2016	2017	2018	2019
COTE-D'OR	12.2	0.5	2.4	2.8	0	0.56
DOUBS	3.6	10.8	6.5	33.7	0	0
HAUTE-SAONE	0	0	3	0	0	0
JURA	0	0	0	8.1	0	0
NIEVRE	5	0	0	0	0	0
SAONE-ET-LOIRE	5.4	5	4	1.2	0.2	0.79
YONNE	22.1	0.6	0	0.5	0	0
Total général	48.3	16.9	15.9	46.3	0.2	1.35

Partenaires associés

- DDT25,
- agence de l'eau RMC,
- ONF25,
- AFB,
- CRPF,
- DDcsPP,
- SERFOB,
- CA Doubs.

Budget engagé (2017-2021)

Etude ENSV : 1 500 euros (financement DRAAF)

Financeurs

DRAAF

Taux d'avancement global de l'action

75 %



Action 11

Sous-action 4

Synthèse du SRAL sur les achats et ventes de produits contenant de la cyperméthrine, présentée en commission qualité de l'eau de la CLE le 5/06/18.

Financement d'une étude « pratiques d'élevage et utilisation de pesticides » par l'ENSV en 2017.

Charte piqûre portée par la DDT25 et l'ONF25, signée 06/19.
Synthèse SRAL sur les achats de produits entre 2014 et 2019.

Charte piqûre déployée dans les forêts publiques du Doubs.

Documents de communication/supports produits

Charte piqûre et ses annexes.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Charte piqûre déployée sur les forêts publiques du Doubs.

Pour la suite : la charte piqûre figure dans les actions à poursuivre au titre du projet « restauration de la qualité des rivières » retenu dans la feuille de route du Préfet du Doubs.



Action 12

Préserver les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

AXE 1

Porteur de l'action

Agences de l'eau

BILAN GLOBAL

1. Communiquer

- **Valoriser quelques projets réputés exemplaires : ces retours d'expérience réussie ont vocation à servir pour convaincre d'autres collectivités de s'engager dans la démarche de préservation : plaquette didactique sur la préservation de la boucle des Maillys (CD21).**

Publication dans plusieurs revues de l'exemple des Maillys.

Publication du guide technique du SDAGE «Identifier et préserver les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable-bassin RM» <https://rhone-mediterranee.eaufrance.fr/eau-potable-et-assainissement/eau-potable/ressources-strategiques-pour-laep> avec un chapitre retour d'expérience.

- **Communiquer sur la démarche portée par les collectivités retenues dans l'étude pilote URCPIE dont la démonstration du bénéfice économique de la préservation des ressources AEP (BRGM).**

Réalisé par l'interclé sur la nappe de Dijon Sud et démarche valorisée dans le guide méthodologique précité.

- **Communiquer auprès des chargés de mission de contrat de milieu ou Sage, SCOT, PLUI, PLU, sur les enjeux liés à la préservation des ressources stratégiques.**

Réalisé au cas par cas à la demande et présentation de la démarche préservation + guide à la journée des animateurs SAGE. Envoi du guide aux services urbanisme.

- **Organiser une journée d'échange multi-acteurs à l'échelle de la grande région.**

Intervention thématique dans plusieurs instances (colloque eurokarst, Journées techniques RGMA et Pôle Karst).

- **Mettre en ligne sur CARMEN les ressources stratégiques délimitées avec élaboration d'une fiche synoptique par ressource (DREAL).**

Toujours en cours de finalisation.

2. Prendre en compte les ressources stratégiques dans l'aménagement et le développement du territoire.

- **Favoriser la synergie entre la démarche « Conservatoire des plaines alluviales de la Saône et de la basse vallée du Doubs » EPTB-SD et la préservation de quelques ressources stratégiques.**

Ressources stratégiques prises en compte i) pour prioriser les interventions sur les zones humides ; ii) dans le nouveau contrat de rivière avec des actions de maîtrise foncière.

Partenaires associés

- Collectivités,
- DREAL,
- ARS,
- départements,
- Conseil régional,
- DDT

Budget engagé (2017-2021)

1 073 000 €

Financeurs

Agences de l'eau

Taux d'avancement global de l'action

75 %



Action 12

- **Identifier les actions d'ores et déjà ciblées « Ressources stratégiques » ou s'y rapprochant dans les contrats de milieu ou SAGE pour suivre l'avancement des actions et les capitaliser.**

Non réalisé. La loi climat rend obligatoire la délimitation et préservation des ressources stratégiques depuis août 2021 dans les SAGE (et facultative sur les autres territoires). Communication faite auprès des porteurs de SAGE.

- **Identifier les SCOTs en cours d'élaboration et de révision pour assurer une bonne intégration des ressources stratégiques.**

Cartographie de l'avancement des SCOT du bassin RM. Doctrine pour la prise en compte des enjeux de préservation RS dans les documents d'urbanisme dont SCOT avec proposition de rédaction dans le guide méthodologique.

- **Diffusion et sensibilisation interne pour application de la note DREAL bassin/ARS/AERMC à venir à destination des services de l'Etat pour la prise en compte des ressources stratégiques dans le cadre de leur mission (Porter à connaissance dans les documents d'urbanisme).**

Note SDAGE 2018 « Accompagner la démarche d'identification et de préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable » https://rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sites/sierm/files/content/2021-09/Note%20sec%20tech%20ress%20strategique-VF_Sept2018.pdf envoyée à chaque DTT, ARS, et Dreal du bassin.

Présentation interne couplée avec le guide prévue au 1 semestre 2022

3. Approfondir les connaissances :

- **Engager des compléments d'études avec des maîtres d'ouvrages intéressés : Acquisition de connaissances complémentaires sur quelques ressources stratégiques pour mieux appréhender leur préservation : (ressource karstique profonde alimentant Besançon (ASCOMADE / Ville de Besançon) ; SAGE Allan ...).**

Création d'un poste Gestion et Préservation des Ressources en Eau et d'un Comité Scientifique sur Besançon débouchant sur des études d'acquisition de connaissance sur la ressource stratégique profonde de Novillars.

Réflexion engagée avec d'autres instances dans le cadre de contrat de milieu ou d'agglomération avec l'Agence.

- **Délimiter plus précisément les secteurs privilégiés pour l'implantation potentielle d'un ou plusieurs captages (démonstration de l'exploitabilité) au sein des ressources stratégiques retenues dans l'approche conjointe « Conservatoire des plaines alluviales/ préservation des Ressources stratégiques », de manière à les préserver efficacement.**

Resté au stade prévisionnel, mais inscrit dans la révision du plan Rhône-Saône. Etudes à lancer avec Chalon et Macon.

- **Corréler entre les secteurs en déficit quantitatif et les ressources de substitution envisageable (aide à la sélection des ressources retenues dans l'approche conjointe « Conservatoire des plaines alluviales/ préservation des Ressources stratégiques ».**

Lancement d'une étude de gestion intégrée de la ressource en eau du Val de Saône; gestion des étiages et amélioration de la connaissance des échanges nappe-rivière.



- **Elaborer un programme de reconnaissance des ressources stratégiques sur les secteurs prioritaires (étude sur les potentialités de gestion active dans les karsts, reconnaissance des ressources profondes ...).**

Forages de reconnaissance sur quelques ressources stratégiques profondes.

- i) forage du Nainglet (71)
- ii) forage de Lods (25)
- iii) forages de Norges (21)

Programme de recherche sur le karst profond de novillars Besançon.

Cf. détail des actions engagées.

Documents de communication/supports produits

Cf. rapports cités.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

A discuter en inter-agences. Intégration dans les Contrats d'agglomérations, contrat de milieu, et SAGE (obligatoire depuis août 2021).



AXE 1

Porteur de l'action Alterre

Partenaires associés

Pilotes :

- ARS,
- DREAL,
- Agences de l'eau (RMC, LB et SN),
- ADEME,
- Région BFC

Partenaires interrogés :

- les DDT,
- les conseils départementaux,
- DRAAF,
- Centre de Recherche en Climatologie,
- BRGM,
- Chambre Régionale d'Agriculture,
- Syndicats Mixtes de BV, EPTB,
- EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue,
- OFB,
- Conservatoire des Espaces Naturels,
- PNR du Morvan,
- Voies navigables de France,
- FREDON,
- Fédérations de pêche...

Budget engagé (2017-2021)

27 600 €

Financeurs

- DREAL,
- Région,
- ADEME,
- AERMC (co-financement avec AELB et AESN)

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 13

Etablir l'état des lieux des connaissances sur les impacts du changement climatique sur la qualité des eaux en Bourgogne-Franche-Comté

BILAN GLOBAL

- Rédaction d'un document de cadrage de l'action.
- Organisation de deux COPIL : le 15/05/2020 (cadrage avec l'ensemble des pilotes) et le 5/11/2020 (suivi de l'étude).
- Etat des lieux de la connaissance sur la thématique « eau et changement climatique » au travers d'entretiens avec un panel de territoires et d'acteurs régionaux.
- Rédaction d'une synthèse des connaissances régionales sous forme d'un rapport.
- Rédaction d'une rubrique dans le Repères 80 « les temps changent en Bourgogne-Franche-Comté : adaptons-nous ! ».

Diffusion du rapport aux pilotes et à l'ensemble des acteurs sollicités pour cette étude : environ 60 personnes.

Diffusion de Repères : 5 934 exemplaires envoyés par courrier postal et 193 par courrier électronique.

Documents de communication/supports produits

- Compte-rendu des COPIL.
- Rapport final « Effets du changement climatique sur la ressource en eau en Bourgogne-Franche-Comté : Etat des lieux des connaissances ».
- Repères « les temps changent en Bourgogne-Franche-Comté : adaptons-nous ! », rubrique « eau » (p. 12).

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Sur la base des enjeux identifiés dans cette étude, les propositions suivantes peuvent être faites :

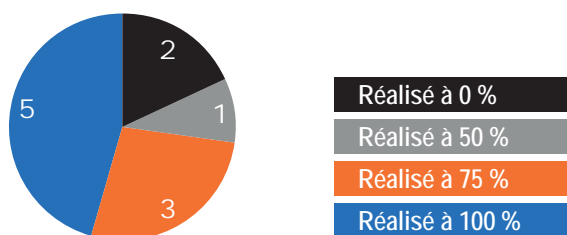
- Améliorer le partage et l'harmonisation des données sur l'eau (en recensant les études locales, et/ou en centralisant les données produites).
- Améliorer la collaboration entre acteurs au niveau régional, ainsi que local (par exemple, en outillant les territoires avec des méthodes de concertation des acteurs).
- Améliorer la connaissance, en particulier sur le fonctionnement des aquifères et leurs vulnérabilités aux épisodes de sécheresses.
- Faciliter l'accès à la connaissance sur l'eau et le changement climatique pour les territoires.

AXXE DDEUXX



Habitats et environnement intérieur

AXE 2 - 11 ACTIONS

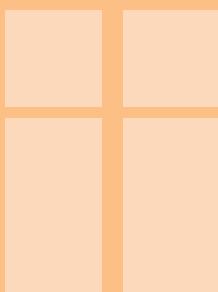


L'axe 2 comprend 11 actions dont l'objet est de s'appuyer sur un observatoire pour diffuser la politique de préventions des risques sanitaires dans l'habitat, d'intégrer les enjeux de santé dans l'acte de construire, de protéger les populations les plus sensibles et les plus vulnérables dans leurs habitats.

L'université de Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle énergie bourgogne-Franche-Comté, la DREAL, l'ADEME, la mutualité française de Bourgogne-Franche-Comté, le laboratoire de Mycologie du CHU de Besançon et le Réseau d'Allergologie de Franche-Comté (RAFT) portent ces actions. 5 d'entre-elles sont achevées :

- **Action 14** : Mettre en place une plateforme transfrontalière (arc jurassien) sur la qualité de l'air intérieur et le radon.
- **Action 15** : Mettre en place un observatoire régional QAI-Radon, en s'appuyant sur la plateforme transfrontalière JURAD-BAT de l'arc jurassien.
- **Action 17** : Prévenir le risque amiante lors de travaux de rénovation et de réhabilitation en rappelant aux propriétaires leur obligation de repérage.
- **Action 22** : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes.
- **Action 23** : Proposer aux patients ayant des pathologies potentiellement liées à leurs habitats, des audits de la qualité de l'air intérieur par des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI).

3 actions sont bien avancées à 75 %, une autre à 50 %



Action 14

Mettre en place une plateforme transfrontalière (arc jurassien) sur la qualité de l'air intérieur et du radon

BILAN GLOBAL

Objectif : Développer une plateforme transfrontalière dans le cadre du Projet Interreg V – Jurad-Bat en collaboration avec la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg (CH) et les partenaires associés.

Cette plateforme contient :

- une base de données sur le territoire de l'Arc Jurassien qui intègre des données radon historiques et de nouvelles données radon et QAI issues des campagnes de mesures réalisées pendant le projet JuradBat sur les communes de PMA (Pays Montbéliard Agglomération), du PETR Pays Doubs Central, des cantons du Jura et de Neuchâtel,
- des informations générales sur la problématique,
- des outils (fiches techniques, guide d'auto-évaluation du bâtiment, cartographie, matériauthèque ...),
- des modules de formation franco-suisse pour les collectivités et les professionnels du bâtiment.

Chaque contenu est adapté en fonction du public visé : professionnels du bâtiment, collectivités territoriales, grand public.

La conception de l'architecture de la plateforme et son contenu ont été issus des réflexions de l'ensemble des partenaires du projet. Elles se sont basées à la fois sur l'état de l'art et sur les besoins identifiés auprès des utilisateurs consultés (réunions et enquêtes auprès des professionnels du bâtiment et des collectivités). Suite à la phase de test et aux retours des utilisateurs, la plateforme a été améliorée (mise à jour de l'arborescence du site, meilleure visibilité des outils (guide, cartographie).

Plateforme disponible sur : <https://jurad-bat.net/>

Documents de communication/supports produits

- <https://jurad-bat.net/>
- <https://www.youtube.com/channel/UCsRPVYPXM51Piyn3oa5WxIQ>

AXE 2

Porteurs de l'action

UBFC

Laboratoire Chrono-environnement

UMR CNRS 6249

Partenaires associés

- ARS,
- Pôle énergie,
- ASN,
- IRSN,
- CEPN,
- PMA,
- Pavillon des Sciences,
- CEREMA,
- ATMO-BFC,
- HEIA-FR,
- EHE,
- PLANAIR,
- OFSP

Budget engagé (2017-2021)

1,535 M€

Financeurs

- Europe pour le FEDER Interreg V France-Suisse
- Confédération et Cantons pour la Suisse

Taux d'avancement global de l'action

100 %



AXE 2

Porteurs de l'action

UBFC

**Laboratoire Chrono-
environnement**

UMR CNRS 6249

Partenaires associés

- ARS,
- ATMO-BFC,
- PMA,
- IRSN,
- HEIA-FR,
- OFSP,
- ASN,
- DREAL,
- Pôle énergie BFC,
- CEREMA

Budget engagé (2017-2021)

100 000 €

(financement de l'extension, de l'hébergement et de la maintenance technique de la plateforme et auto-financement - temps de travail)

Financeurs

- ARS (24 000 €),
 - IRSN (7200 €),
 - UFC (14 400 €),
 - DREAL (7200 €)
- hors auto-financement

Taux d'avancement global de l'action

100%

Action 15

Mettre en place un observatoire régional QAI-radon en s'appuyant sur la plateforme transfrontalière Jurad-Bat de l'arc jurassien

BILAN GLOBAL

Objectif : Réaliser une extension de la plateforme Jurad-Bat pour couvrir l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté et la Romandie.

Pour rappel, la plateforme web Jurad-Bat web (<https://jurad-bat.net>).

contient :

- une base de données sur le territoire de l'Arc Jurassien qui intègre des données radon historiques et de nouvelles données radon et QAI issues des campagnes de mesures réalisées pendant le projet JuradBat sur les communes de PMA (Pays Montbéliard Agglomération), du PETR Pays Doubs Central, des cantons du Jura et de Neuchâtel,
- des informations générales sur la problématique,
- des outils (fiches techniques, guide d'auto-évaluation du bâtiment, cartographie, matériauthèque ...),
- des modules de formation franco-suisse pour les collectivités et les professionnels du bâtiment.

L'action 15 s'est focalisée sur l'extension territoriale et a consisté à modifier et à adapter la cartographie et ses outils (indicateurs, fonds de carte, ajout des failles géologiques) pour prendre en compte le territoire de la Bourgogne et la Romandie grâce à un partenariat avec la société IAD hébergeur de la plateforme et qui travaille sur son développement technique. Les données des mesures QAI et radon des nouvelles communes ont été collectées et mises en forme pour préparer leur import au sein de la plateforme. L'essentiel du travail a été dédié à la réalisation des modules d'import automatique basés sur les questionnaires des campagnes de mesures, qui s'est fait en lien avec les différents fournisseurs de données (ARS, IRSN, OFSP, HEIA-FR, PMA, ATMO-BFC). Les nouvelles données radon concernent principalement les départements de la Nièvre et de Saône et Loire. L'import des données, plus complexe que prévu, a nécessité beaucoup d'ajustements. La base contient actuellement 35 195 mesures radon et 828 mesures QAI mais seules les données radon sont visibles à l'heure actuelle sur la plateforme avec l'outil cartographique. En effet, les indicateurs QAI sont encore en attente de validation.

Pour les données radon, la visualisation cartographique permet d'avoir accès aux informations de chaque commune. On peut ainsi trouver :

- le nombre de mesures effectuées,
- le nombre de bâtiments mesurés (dans le département ou le canton),
- la valeur maximale de radon mesuré dans une pièce de vie,
- la valeur maximale de radon mesuré dans une cave,
- le pourcentage de mesures dépassant le seuil réglementaire de 300 Bq/m³.

En parallèle de ces développements, différentes réunions ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires pour réfléchir à une structure qui garantirait la pérennisation de la plateforme (maintenance, suivi, promotion). Plusieurs pistes ont été évoquées : association, accord de coopération

L'action 15 a démarré au cours de l'année 2020 et a été impactée par la crise sanitaire qui a compliqué son déroulement et n'a pas permis de mener à bien toutes les actions (finalisation de l'import des données QAI) et promotion.

La base de données contient actuellement 35 195 mesures radon dont 8116 sur le territoire français et 828 mesures QAI.

Toutes les communes de la Bourgogne et de la Romandie sont accessibles avec l'outil cartographique.

► Difficultés / freins rencontrés

Retard dans le démarrage de l'action (manque de ressources humaines et financières), puis retard dans la réalisation suite à la crise sanitaire.

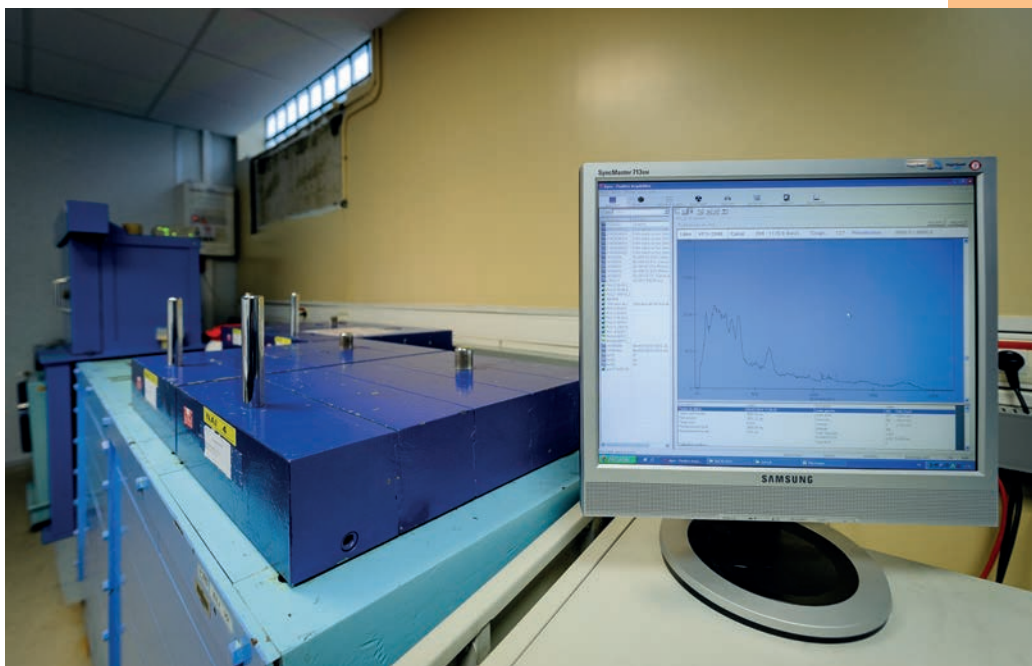
Documents de communication/supports produits

<https://jurad-bat.net/cartographie>

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Nécessité de pérenniser la plateforme :

- Hébergement et maintenance technique.
- Mise à jour des contenus.
- Alimentation de la base de données en lien avec les futures campagnes de mesure sur le territoire.
- Action de promotion pour la faire connaître et augmenter le nombre d'utilisateurs.
- Poursuite de la collaboration franco-suisse.



AXE 2

Porteurs de l'action

**Pôle Energie BFC
Mutualité
Française BFC**

Partenaires associés

- DREAL,
- collectivités

Budget engagé (2017-2021)

50 000 €

Financeurs

Mutualité :
10 000 € x 5 années du PRSE 3

Taux d'avancement global de l'action

75 %

Action 16

Sensibiliser et former les professionnels et les acteurs de l'habitat à la qualité sanitaire des espaces de vie dans le cadre d'une approche globale

BILAN GLOBAL

● Mutualité

- Réglementation au sein des ERP : Actions déployées sous forme de réunions de sensibilisation, formations accompagnements sur site au sein des structures petite enfance.
- Action auprès des bailleurs sociaux : prise de contact avec huit bailleurs sociaux sur la région Bourgogne. Mobilisation de CDC Habitat, Habellis 58 et Nièvre Habitat.
- Organisation d'actions permettant une prise de conscience du lien entre l'habitat et la santé (sensibilisation, ateliers de co-construction...).

Interventions sous forme interactive, dynamique, ludique, basées sur les échanges. Utilisation d'outils : vidéos, Wooclap, diaporamas, jeux, vidéos....

● Pôle énergie BFC

Période 2018/2021

- 16 actions de sensibilisation ont eu lieu sous différents formats (Rendez-vous du bâtiment innovant en présentiel et webinaires). Les sujets abordés étaient principalement la problématique de l'humidité dans le bâtiment, les systèmes de ventilation et la qualité d'air intérieur (QAI). 470 personnes sensibilisées.
- 9 formations ont pu être réalisées sur 2018 et 2019 (Humidité, ventilation qualité d'air intérieur et confort acoustique). 94 stagiaires formés.
- Une méthodologie pour la définition d'un programme ou plan de formation a été initiée en 2020 et sa mise en oeuvre a débuté en 2021.
 - Définition des thématiques.
 - Identification des cibles.
 - Etat des lieux des formations qui existent déjà au niveau régional et au niveau national.

● Mutualité

- 67 personnes ont été mobilisées entre 2017 et 2020 (en cours pour 2021). Ces interventions ont favorisé une réelle prise de conscience de la problématique de la qualité de l'air intérieur et combien cette dernière peut avoir un impact sur la santé des populations fragilisées si elle n'est pas de qualité.

Ces actions ont favorisé un déploiement de comportements sains dans les structures : implication plus grande des équipes, aération renforcée, modification des achats, organisation de temps de sensibilisation à destination des équipes et des parents...

La satisfaction sur les actions est grande : 9/10 en moyenne.

● Pôle énergie BFC

- Actions de sensibilisation :

2018 - 84 personnes sensibilisées (5 actions)

2019 - 48 personnes sensibilisées (4 actions)

2020 - 132 personnes sensibilisées (5 actions)

2021 - 205 personnes sensibilisées (2 actions)

Soit 469 personnes sensibilisées sur la période.

- Actions de formation :

2018 - 59 personnes formées (5 formations)

2019 - 35 personnes formées (4 formations)

Soit 94 personnes formées sur la période.

► Difficultés / freins rencontrés

Pas de points de blocage particulier en dehors de l'axe acteurs de l'habitat ou l'implication des bailleurs sociaux dans une approche « qualité de l'habitat et santé » est parfois difficile.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

- Continuer la mise en oeuvre de ce plan de formation.
- Développement de l'activité de CMEI.
- Politique du logement à renforcer.
- Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et du confort thermique dans les politiques de l'habitat.



AXE 2

Porteur de l'action
DIRECCTE

Partenaires associés

Relectures :

- en interne : RRPA (réseau risque particuliers amiante) et SRA (service régionale d'appui de la Direccte), pôle T, inspection du travail.
- partenaires « amiante » inscrits dans le PRST3 (Carsat, OPPBTP, SST), autres partenaires (ARS, DREAL).

Budget engagé (2017-2021)

- 0 € en l'état actuel - budget DGT
- Frais d'envoi pour plaquette à la demande.

Financeurs

- DGT / OPPBTP porteur du projet.
- Direccte pour la diffusion.

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 17

Prévenir le risque amiante lors de travaux de rénovation et de réhabilitation en rappelant aux propriétaires leur obligation de repérage

BILAN GLOBAL

Parution du texte réglementaire fondateur établissant l'obligation d'un repérage amiante avant travaux le 18/07/2019 et constat d'absence de repérage dans de très nombreux cas d'interventions de salariés du BTP pour des travaux (notamment chez des particuliers) avec risque de pollution environnementale et d'exposition de la population en général et des salariés intervenant.

- Nécessité d'établir une plaquette d'information des particuliers sur leurs obligations de repérage amiante.

07-08/2019 :	Premier projet de plaquette par la Direccte BFC.
08-09/2019 :	Relecture proposée en interne et aux éventuels partenaires (ARS/DREAL et Carsat/OPPBTP/SST BTP dans le cadre du groupe d'échange amiante inscrit dans le PRST3).
09/2019 :	
Fin 09/2019 :	Modifications au fil des corrections /relectures.
10/2019 :	Proposition de maquetage par la Direccte BFC.
11/2019 :	Validation de la plaquette en interne BFC.
Fin 2019 :	Demande de relecture à la DGT.
	Réponse de la DGT demandant de sursoir au projet compte tenu de la plaquette nationale en cours (qui s'inspirera des travaux des différentes régions, dont cette plaquette bien aboutie et validée par plusieurs partenaires).

Ajournement du projet régional demandé par la DGT compte tenu de son projet national et concerté de communication sur l'obligation de repérage.

Les travaux pour établir la plaquette BFC, qui a été finalisée en concertation avec ses partenaires, ont servi à la préparation de la plaquette nationale.

Celle-ci a été présentée en juin 2020 et diffusée jusqu'en juin 2021.

► Difficultés / freins rencontrés

Autres circuits de diffusion à définir si nécessaire.

Documents de communication/supports produits

- Plaquette nationale d'information à destination des particuliers.
- Annexes sur les exemptions et dispenses.
- Tirage des plaquettes au niveau national et mise à disposition de la Direccte et des UD à la demande (17 400 exemplaires pour BFC).
- Version dématérialisée envoyée par mail aux cibles définies régionalement (associations de maires, notaires, chambre des notaires, diagnostiqueurs avec certification amiante et sans certification amiante, FNAIM(s) et ordre des architectes, bailleurs sociaux, agences immobilières, administrateurs d'immeubles, conseillers immobiliers, associations de consommateurs).

Nota : les cibles nationales étaient les différents ministères concernés (DGS, DHUP, DGPR, Agriculture), la direction générale des collectivités locales (DGCL) et de l'Association des Maires de France (AMF), INRS, CNAM, OPPBTP, CSTB, CEREMA, SFP, CEVALIA FFB, Capeb, AFPA les organismes certificateurs, les fédérations professionnelles du désamiantage (SYRTA, SEDDRé, FFB, CAPEB, FNTP, FNSCOP), les acteurs de la construction (USH, FFA, COPREC, CDI-FNAIM, FIDI, UNSFA, FFA), les organismes certificateurs des entreprises SS3 et les organismes de formation SS3, les associations (ANDEVA, BAN ASBESTOS, UFC Que Choisir, l'association de consommateurs de la CGT) et présentation au salon des Professionnels de l'amiante, à la journée des titres professionnels...



AXE 2

Porteur de l'action

ADEME

Partenaires associés

- MEDIECO,
- Chambres consulaires,
- Conseil régional,
- organisations professionnelles.

Taux d'avancement global de l'action

0 %

Action 18

Sensibiliser les entreprises sur un modèle pédagogique original : Ateliers AIRBAT®

BILAN GLOBAL

Action non réalisée

Les opérateurs qualifiés sur le sujet de la qualité de l'air intérieur (QAI) n'étaient pas encore préparés pour mettre en œuvre cette action.

Désormais le Pôle énergie BFC et le réseau de partenaires sur la QAI en cours de constitution seront opérationnels pour porter cette action concrète auprès de tous les acteurs institutionnels, professionnels, particuliers dans la région.

► Difficultés / freins rencontrés

Dispositifs et opérateurs non préparés jusqu'à ce jour.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Les réponses apportées pour cette action devront utilement être étudiées dans le cadre du programme régional RESET, au profit des établissements de santé et médico-sociaux, dans un premier temps.

Cette ressource pourra ensuite être valorisée plus largement, pour d'autres publics-cibles. Sa mise en œuvre reposera potentiellement sur la mission d'ingénierie collective du programme RESET, l'activité d'animation du Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté et du réseau régional des acteurs de la QAI et du radon.



Action 19

Intégrer la gestion du radon dans le cadre des OPAH ou des PIG de l'ANAH

BILAN GLOBAL

Une méthodologie a été préparée en 2018 par la DREAL. Elle prévoyait notamment un travail co-construit avec les acteurs de terrain afin de définir avec eux les modalités d'accompagnement. Des ateliers ont été animés fin 2018 pour identifier la problématique radon dans son ensemble et partager les différentes visions. Cette intelligence collective a permis de mettre en exergue les pistes d'amélioration pour atteindre l'objectif de cette action.

En tout premier lieu, il est ressorti la nécessité de monter des actions de sensibilisation à la problématique radon pour partir sur des bases de connaissances communes et permettre aux parties prenantes de se comprendre. La problématique « radon » doit être appréhendée dans une approche globale et pluridisciplinaire.

Ces actions de sensibilisation ont été initiées en 2019 et se sont poursuivies jusqu'en 2021. La montée en compétences nécessitant du temps, il sera indispensable de les poursuivre surtout que les professionnels du bâtiment commencent à s'intéresser au sujet.

Les actions de sensibilisations avaient pour but de donner une fondation commune, elles n'étaient qu'une première étape à la poursuite d'une montée en compétences de plus en plus technique et adaptée aux différents groupes de populations, en fonction de leur rôle dans la problématique. En parallèle, des actions de communications ont été développées en lien avec le territoire : forum de la rénovation énergétique de Cluny en 2020 (en 2021, le Cerema était présent au forum), webinaire sur les réglementations radon et QAI, à destination des élus de la Communauté de communes de St Cyr Mère Boitier en juin 2021.

Un territoire de Saône-et-Loire a accepté d'intégrer le radon dans son OPAH, ce territoire étant devenu un territoire école. Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire et le renouvellement des conseils communautaires ce qui a ralenti le rythme ou complexifié la mise en place de certaines actions mais à chaque fois, il y a eu adaptation et poursuite de l'avancement.

Un ensemble d'outils ont été construits pour accompagner la démarche : des vidéos grand public pour rappeler des enjeux sur la qualité de l'air intérieur et des compétences de base en matière de bâtiment, des plaquettes de communication, le suivi d'un chantier-école accompagné de publications concernant ce retour d'expérience.

- Un dispositif de suivi et de capitalisation des retours d'expérience était envisagé. La plate-forme Jurad-Bat Cf. action PRSE n° 15 pourrait présenter des potentialités pour répondre à cette fonction d'observatoire. Les suites de la fiche 15 pourront se rattacher à la démarche menée.
- Une ouverture a été faite sur les réglementations Radon et QAI dans les ERP, sur les territoires, en développant une véritable stratégie de territoire.

AXE 2

Porteur de l'action

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Partenaires associés

- ARS,
- ASN,
- IRSN,
- CEPN,
- Membres de la démarche pluraliste,
- DDT71 (plusieurs services concernés),
- CEREMA,
- URBANIS,
- SOLIHA,
- DHUP,
- DGPR,
- DREAL (plusieurs services),
- ATMO BFC,
- Université de Bourgogne-Franche-Comté Antenne de Montbliard,
- Pôle Energie BFC,
- DSDEN71,
- Rectorat-Académie de Dijon,
- DREETS,
- ATD71,
- DDT25,
- DDT58,
- DDT70,
- DDT90

Budget engagé (2017-2021)

98 500 € - BOP 181

Financeurs

- DGPR – BOP 181,
- IRSN à hauteur de 14 400€ en complément pour Jurad-Bat Université de Franche-Comté à hauteur de 14400 € en 2021 en complément pour Jurad-Bat, Fiches 14 et 15 sont interreliées à la présente fiche.

Taux d'avancement global de l'action

75 %

Action 19

- Ces actions sont toujours en cours et poursuivent leur avancement. Une synergie entre acteurs du territoire est en train de se créer pour avancer vers un but commun, malgré la complexité de la problématique.

Pour résumer, de 2018 à 2021, ce sont :

- environ une centaine de personnes, d'horizons professionnels différents (opérateurs ANAH, collectivités, professionnels du bâtiment, institutions, ...) et complémentaires, sensibilisées au radon dans une approche globale et pluridisciplinaire, à travers les actions de sensibilisation en présentiel ou sous forme de webinaires ;
- 4 DDT qui commencent à prendre le sujet en main ;
- 1 territoire-école dans le 71 et peut-être un deuxième dans la Nièvre, avec des ERP-écoles ;
- le suivi d'un chantier école d'un bâtiment rénové en 10 logements en prenant en compte le risque radon à différentes étapes du chantier jusqu'à la livraison du bâtiment.

Les indicateurs évoqués dans la fiche 19 avaient été recensés, en partant du fait que les professionnels du secteur étaient acculturés au radon, ainsi que les collectivités. Or, l'analyse préalable nécessaire à la mise en place de la fiche 19 a mis en évidence une méconnaissance du risque par le public, les collectivités et différents groupes professionnels. Une méconnaissance de la phénoménologie du radon dans un bâtiment, ainsi qu'un manque de formation des professionnels du bâtiment pour y remédier se sont ajoutés aux difficultés premières.

Aussi, en termes d'indicateurs factuels sur le bilan, cela peut se traduire par (en cumulé) :

- 60 personnes formées en présentiel et environ 40 autres sensibilisées en distanciel ;
- 6 sessions de sensibilisation animées en présentiel ;
- 2 actions de communication menées auprès des professionnels du bâtiment ;
- 1 territoire a pris en compte le radon dans son OPAH et la DDT71 souhaite conserver cet enjeu dans ses futures OPAH ;
- Création de territoires-écoles et d'ERP-école ;
- Mise en place d'une stratégie territoriale (allant de la commune, en passant par l'epci et le PETR, et le département) ;
- Création d'un chantier-école ;
- 1 intervention au congrès 2021 de la SFRP ;
- Sensibilisation au sujet dans une vision élargie ;
- Mise en oeuvre d'une stratégie territoriale pour la montée en compétences.

► Difficultés / freins rencontrés

Des orientations nationales vis-à-vis du radon en lien avec les priorités de rénovation énergétique seraient appréciées.

Une stratégie nationale d'accompagnement sur la prise en compte du radon dans les travaux de rénovation énergétique serait également la bienvenue.

Des échanges seront nécessaires entre institutions publiques travaillant sur la rénovation énergétique (ADEME, Conseil, Régional, Services de l'État (ASN, ARS, DREAL, DIRECCTE, Rectorat) afin de définir une stratégie régionale en accord avec la stratégie nationale.

La méthodologie envisagée localement doit pouvoir être menée à terme avec la définition des modalités d'accompagnement et être expérimentée avec les territoires. Les moyens humains, organisationnels et financiers, pérennisés dans le temps, conditionnent la réussite de la démarche. Le PRSE3 se terminant en 2021, assurer la poursuite des travaux menés sans interruption de la dynamique mise en place, sera un enjeu du prochain PRSE.

Une réorganisation affectant la DREAL entraîne l'abandon des missions et le retrait de cette activité qu'il faudra prendre en compte et assurer la prise de relais par des personnes compétentes disposant de la stratégie territoriale à mener

Documents de communication/supports produits

Kits de communication radon et travaux de rénovation énergétique à destination des propriétaires occupants et des collectivités publiques créés pour l'OPAH sont prêts à être utilisés.

En attente de diffusion en fonction de la stratégie qui sera décidée par le futur conseil communautaire du territoire concerné.

- Rapports d'études complémentaires (CEPN/Cerema) concernant le suivi du chantier-école ;
- Présentation du chantier-école au congrès 2021 de la SFRP et à la réunion des opérateurs ANAH prévue en novembre 2021 ;
- Création de vidéos à destination du grand public sur « les enjeux de la QAI », « L'aération », « La ventilation » (sorties décembre 2021 au plus tard) et peut-être (sous réserve de financement) « Travaux de rénovation énergétique en prenant en compte le radon ».

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Création d'un réseau santé-environnement QAI-Radon pour structurer les outils construits, poursuivre les actions de montée en compétences, poursuivre la fiche 19, la fiche 16 et maintenir en terme de qualité, (en poursuivant le développement) la plateforme Jurad-Bat.



AXE 2

Porteurs de l'action

ADEME

ARS

Banque

des Territoires

Partenaires associés

- les Conseils Départementaux
- les fédérations hospitalières et médico-sociales

Budget engagé (2017-2021)

336 357 €

Financeurs

- ARS : 51357 € - 2 animateurs régionaux (45292 €), 1 alternant (6065 €)
- ADEME : 285000 € - 2 animateurs régionaux (177000 €), Marché d'ingénierie collective (108 000 €)
- Banque des territoires : en prévision

Taux d'avancement global de l'action

75 %

Action 20

Améliorer le confort hygrothermique et l'efficacité énergétique dans les établissements sanitaires et médico-sociaux

BILAN GLOBAL

- Le programme RESET est engagé depuis janvier 2021.
- La mission d'appui installée au Pôle Energie BFC a déjà répondu à de nombreuses sollicitations des établissements.
- **Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « efficacité énergétique et confort hygrothermique dans les établissements de santé et médico-sociaux »**, a été lancé conjointement par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Banque des Territoires (BDT), dans le cadre du programme RESET (réseau des établissements de santé en transition). En coordination avec le conseil régional, les conseils départementaux, ainsi que les fédérations hospitalières et médico-sociales, il vise à accompagner durablement les établissements pour leur permettre d'anticiper les risques liés à l'évolution du coût des énergies, les aider à réduire leurs consommations, les rendre moins dépendants des ressources fossiles et améliorer le confort des occupants (les patients, le personnel).
- **24 structures (groupements hospitaliers de territoire, établissements médico-sociaux, association d'établissements...)** qui sont lauréates de ce premier AMI, représentant 272 établissements, 787 bâtiments et 2 052 297 m². Elles feront l'objet d'un accompagnement par le pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, opérateur du programme RESET, pour une durée minimale de trois ans.
- **Des outils et actions pour animer ce nouveau réseau** : une liste de discussion régionale a été mise en place en mai 2021 (actuellement 45 inscrits d'un peu plus de 30 établissements), un premier webinar d'information sur le dispositif Eco énergie tertiaire a été organisé et animé le 27 avril 2021, une première fiche exemple, retour d'une opération exemplaire en BFC a été rédigée et diffusée. Un webinar sur la RE2020 aura lieu en octobre. Une base documentaire en ligne est actuellement en cours de construction ainsi qu'un parcours de formations pour les établissements.
- **Un programme d'ingénierie collective** est en cours de déploiement par l'ADEME afin de mobiliser des bureaux d'études sur des sujets complexes qui intéressent les établissements.
 - Programme RESET lancé (webinaire, liste de diffusion, charte graphique, lancement et suivi de l'AMI...).
 - Typologie des besoins des établissements réalisée.
 - Réunions de lancement et de cadrage de la mission avec chaque lauréat de l'AMI en phase d'achèvement (fin septembre).
 - Lancement du marché de prestations d'ingénierie collective (accompagnement thématique des établissements).
 - Renforcement des moyen d'animation du programme (2 ETP au Pôle Energie + & alternant à l'ARS).

► Difficultés / freins rencontrés

Lancement de l'AMI retardé à deux reprises en raison de la crise sanitaire (COVID).

Documents de communication/supports produits

- AMI.
- Liste des établissements lauréats.
- Convention de projet avec chaque établissement.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Continuité du programme en raison de son succès.



AXE 2

Porteur de l'action

Laboratoire de Parasitologie- Mycologie du CHRU de Besançon

Partenaires associés

- Réseau d'Allergologie de FC
- Service d'hématologie du CHRU de Besançon
- Mutualité Française

Budget engagé (2017-2021)

TOTAL : 16 685€

2018 : **945 €**

2019 : **5800 €**

2020 : **7950 €**

2021 : **1990 €**

Financeurs

- ARS,
- CHU de Besançon

Taux d'avancement global de l'action

50%

Action 21

Prévenir les infections fongiques invasives liées au domicile des patients d'hématologie

BILAN GLOBAL

1. Entretien patients-médecin hématologie sur la possibilité de mesurer les concentrations de moisissures au domicile pendant leur hospitalisation pour induction de chimiothérapie ou allogreffe.
2. Visite de CMEI et échantillonnage.
3. Analyse des prélèvements au laboratoire de Mycologie.
4. Rendus des résultats à l'hématologue.
5. Action de remédiation éventuelle.

Des PCR ont aussi été réalisées sur les prélèvements de poussières faits chez les patients. Cette méthode d'analyse est maintenant faite de façon systématique (6 cibles PCR sur capteur électrostatique à poussière).

Logements très peu contaminés par les moisissures responsables d'infections fongiques invasives. Quatre logements un peu particuliers qui ont donné lieu à des modifications de comportements et ou amélioration des conditions :

- Collection de trophées de chasse, non mentionnés par un patient, ce qui peut être à risque au niveau de l'exposition fongique du patient.
- Mise en évidence d'une ventilation défectueuse qui a donné lieu à des travaux.
- Deux logements avec moisissures visibles forte contamination fongique (> 1000 ufc/m³ d'air).
- 2 familles ont fait des travaux, 1 a déménagé.

Une détection importante de Mucorale par PCR chez un patient ayant développée une Mucormycose. Cette observation montre l'intérêt de l'utilisation de la PCR dans la mesure d'exposition.

Au total 23 patients avec visite à domicile :

- 2 patients en 2017, 4 en 2018, 8 en 2019 (+ 1 refus contexte difficile de prise en charge de la maladie hématologique), 6 en 2020 et 2 en 2021 (contexte sanitaire lié au COVID ayant perturbé les visites à domicile et la prise en charge des patients sur les deux dernières années).
- Jusqu'à octobre 2018, recrutement exclusivement réalisé au CHRU de Besançon avec visites par CMEI du Réseau d'allergologie de Franche-Comté (RAFT). Depuis octobre 2019, visites de logements de patients hospitalisés au CHRU de Besançon par les CMEI du RAFT et de la Mutualité Française de Bourgogne-Franche-Comté.
- Un refus de visite par un patient de Besançon (mais contexte difficile de prise en charge de la maladie hématologique).

- Patients rassurés de l'intérêt porté à leurs conditions de logements. Médecins d'hématologie satisfaits par la visite à domicile qui apporte d'autres éléments au dossier du patient (ex : trophées de chasse).

► Difficultés / freins rencontrés

Recrutement des patients trop faible : adhésion des médecins hématologues du CHRU de Besançon en amélioration mais période du COVID qui n'a pas permis de proposer les visites.

Pas de demande des médecins hématologie de Dijon qui ont développés leur propre protocole postérieurement à l'action du PRSE et ne souhaitent pas adhérer à celui-là.

Documents de communication/supports produits

- Lettre d'information au patient + consentement.
- Formulaire de renseignements rempli par le médecin hématologue.
- Questionnaire environnemental complété par les CMEI.
- Protocole de prélèvements et d'analyses adaptés pour les logements de ces patients.
- Plaquette des visites à domicile (collaboration médecins/CMEI) en cours de finalisation.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Etendre la prise en charge de ces visites à tous les patients dont l'exposition à domicile doit être mesurée (patients asthmatiques/allergiques, patients atteints de mucoviscidose, patients avec pneumopathie d'hypersensibilité liée au domicile).



AXE 2

Porteur de l'action

ARS

Partenaires associés

- DSDEN
- ARS
- DREAL
- Conseil Régional
- DRAC

Budget engagé (2017-2021)

235 000 € de l'ARS
150 000 € de la DREAL
90 000 € du Conseil Régional
Total : 475 000 €

Financeurs

- ARS
- DREAL
- Conseil Régional
- DRAC

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 22

Prévenir les risques auditifs chez les jeunes

BILAN GLOBAL

Un appel à projet a été lancé par l'ARS dès 2018 permettant de retenir 3 opérateurs qui ont mené des actions de prévention durant toute la durée du PRSE.

- **Avenir et Santé**, 2 axes :
 - Former des relais de prévention, intervenants pairs, sur la question des risques auditifs.
 - Mener des actions de prévention des risques auditifs sur site.
- **MFBFC**, interventions en classes primaires.
- **FEMA**, réalisation de concerts pédagogiques.

Ces interventions s'inscrivent dans un objectif de sensibilisation pour faire changer les comportements individuels des jeunes mais aussi des organisateurs de festivals ou salles de concerts.

- **Avenir et Santé :**
Intervention sur 6 sites par an, au cœur de rassemblements festifs jeunes, en partenariat avec les organisateurs et autres acteurs de prévention. 11 jeunes volontaires en Service Civique formés.
- **MFBFC :**
447 interventions, 10 381 élèves sensibilisés dans les 8 départements de la région.
- **FEMA :**
494 spectacles pédagogiques, 78 849 jeunes sensibilisés sur l'ensemble des 8 départements de la région.

► Difficultés / freins rencontrés

À noter néanmoins un impact de la crise COVID sur le volume de réalisation des interventions.

Documents de communication/supports produits

Outil en ligne www.montetasoiree.com; boîte à outils en ligne, et formation de 21 heures sur les « risques auditifs » ; distribution de kits prévention auditive dont bouchons d'oreilles.

Structure de jeu avec décor (3mx3m) modélisant des scènes de la vie quotidienne avec présentation de nombreuses situations dangereuses pour les oreilles

Spectacles pédagogiques d'éducation à une meilleure gestion sonore pour le public adolescent « Peace and Lobe » animés par un groupe de musiciens

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Reconduction. Poursuite des travaux d'évaluation des actions menées.

Action 23

Proposer aux patients ayant des pathologies potentiellement liées à leurs habitats, des audits de la qualité de l'air intérieur par des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI)

BILAN GLOBAL

Trois CMEI interviennent sur la région : deux dans les 4 départements de l'ouest de la région, portées par la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté et dans les 4 autres départements, portée par le Réseau d'Allergologie de Franche-Comté (RAFT). Elles réalisent des audits d'habitats sur sollicitation médicale, principalement dans le cadre de maladies allergiques. Un diagnostic global de la qualité de l'air intérieur est proposé, et les conseils spécifiques de remédiation sont alors proposés.

CMEI RAFT					
	2017	2018	2019	2020	2021
Patients vus	197	220	197	211	165
Téléphone	272	257	213	152	87
Visites	126	145	146	59	78
CMEI mutualité					
	2017	2018	2019	2020	2021
Visites prescrites	328	314	288	144	37
Visites réalisées	280	261	223	104	29

Pour la mutualité : 88 médecins prescripteurs à ce jour :
46 pneumologues, 17 allergologues, 14 pédiatres, 2 dermatologues, 5 généralistes, 3 ORL, 1 hémato.

Satisfaction des patients : 8,8/10

Détermination de polluants chimiques et analyses fongiques. Suivi de l'ensemble des conseils à plus de 62 % par les patients. Diminution des traitements anti histaminiques, traitement de l'asthme et de la rhinite. Flash infos médecins, courriers médecins. Bon de sollicitation, fiche conseils patients, comptes rendus patients, articles.

AXE 2

Porteurs de l'action

Réseau d'Allergologie de Franche-comté-Mutualité

Partenaires associés

- Mutualité Française.
- Laboratoire de Mycologie (cf action 21).
- l'association ATMO BFC et le groupe pluraliste radon pour l'évaluation de l'exposition aux polluants respectifs et les conseils de remédiation spécifiques.

Budget engagé (2017-2021)

- 2019 : **11 355.11 €**
- 2018 : **11 165.61 €**
- 2017 : **12 172.99 €**

Total : 34 673,71 €
Mutualité : pas de financement "PRSE 3".

Financeurs

ARS

Taux d'avancement global de l'action

75 %

Action 23

► Difficultés / freins rencontrés

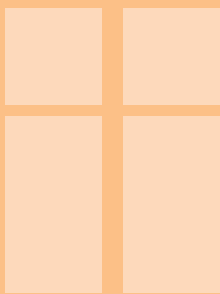
Activité à saturation sur le périmètre du RAFT. Devant les incertitudes liées à la crise sanitaire, les visites ont été initialement totalement interrompues, puis elles ont repris avec une adaptation progressive du protocole de visite en fonction de l'évolution de nos connaissances sur le risque associé à ce contexte sanitaire et la validation par le service compétant du CHRU de Besançon.

Documents de communication/supports produits

Harmonisation des pratiques entre CMEI de Bourgogne et Franche-Comté.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Consolider l'action des CMEI. Parcours de soins liés à ces visites créés via le projet ANGELE (Article 51 de la LFSS 2018), mais tous les patients vus ne sont pas éligibles à un parcours ANGELE : concerne que les allergiques aux acariens relativement sévères.



Action 24

Développer des outils et recommandations pour limiter les pollutions et pérenniser la qualité de l'air intérieur durant la vie des ouvrages

BILAN GLOBAL

Action non réalisée

Les opérateurs qualifiés sur le sujet de la qualité de l'air intérieur (QAI) n'étaient pas encore préparés pour mettre en œuvre cette action.

Désormais le Pôle énergie BFC et le réseau de partenaires sur la QAI en cours de constitution seront opérationnels pour porter cette action concrète auprès de tous les acteurs institutionnels, professionnels, particuliers dans la région.

► Difficultés / freins rencontrés

Dispositifs et opérateurs non préparés jusqu'à ce jour.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Les réponses apportées pour cette action devront utilement être étudiées dans le cadre du programme régional RESET, au profit des établissements de santé et médico-sociaux, dans un premier temps.

Cette ressource pourra ensuite être valorisée plus largement, pour d'autres publics-cibles. Sa mise en œuvre reposera potentiellement sur la mission d'ingénierie collective du programme RESET, l'activité d'animation du Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté et du réseau régional des acteurs de la QAI et du radon.

AXE 2

Porteur de l'action

ADEME

Partenaires associés

Conseil régional

Taux d'avancement global de l'action

0 %

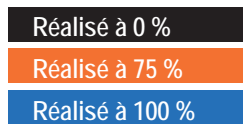
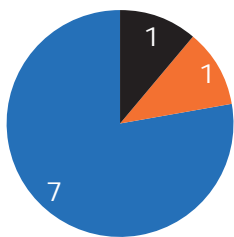


AXXE TROIS



Qualité de l'air extérieur et santé

AXE 3 - 9 ACTIONS



L'axe 3 comprend 9 actions dont l'objet est de maîtriser les risques sanitaires liés à l'exposition polliniques, évaluer et maîtriser les risques sanitaires liés à l'exposition aux polluants de l'air extérieur.

ATMO Bourgogne-Franche-Comté, la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, la chambre régionale d'agriculture, la DREAL, portent les actions de cet axe.

Parmi les 9 actions que comprend l'axe 3, 7 ont été réalisées en totalité et 1 autre à 75 %.

Les actions complètement réalisées sont les suivantes :

- **Action 25** : Inclure dans la gestion des espaces verts la notion de potentiel allergisants des plantes.
- **Action 26** : Pérenniser le réseau des mesures des pollens.
- **Action 27** : Etendre l'obligation de lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoise sur les départements de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne.
- **Action 29** : Coordonner la lutte contre l'ambrosie en milieu agricole.
- **Action 30** : Evaluer l'impact sanitaire lié à la présence de pollens d'ambrosie en Bourgogne Franche-Comté.
- **Action 31** : Intégrer les enjeux de la qualité de l'air et de santé dans les démarches associant les collectivités territoriales et les citoyens.
- **Action 32** : conditionner les aides financières locales et les appels d'offres à la prise en compte de la santé et de la préservation de la qualité de l'air.

TROIS
AXE



AXE 3

Porteur de l'action
Atmo

Partenaires associés

- ARS,
- RNSA,
- RAFT,
- Collectivités locales

Budget engagé (2017-2021)

14.5k€

Financeurs

- ARS
- Atmo

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 25

Inclure dans la gestion des espaces verts la notion de potentiel allergisant des plantes

BILAN GLOBAL

L'action se divise en deux parties :

1. Réalisation d'une campagne de mesure par capteur passif pour évaluer les pollens présents au sein des espaces verts urbains.
2. Informer et sensibiliser les collectivités à la problématique, pour limiter l'implantation des plantes potentiellement allergisantes dans les parcs urbains.

La campagne de mesure des pollens par capteurs passifs s'est déroulée au cours de l'année 2019, au sein de 2 parcs fréquentés de la ville volontaire de Besançon. Le rapport d'étude a été rendu public en octobre 2019.

La sensibilisation des collectivités et du grand public au potentiel allergisant des plantes s'est poursuivie en 2020, par le biais d'actions de communications (présentation lors des comités territoriaux de fin 2019 et début 2020, interventions média), la diffusion du bulletin allergo-pollinique, et la diffusion d'informations sur les pollens via notre site web, et différents outils de communication (fiches pollens). Les communiqués réalisés ont été enrichis des données collectées lors de la campagne de mesure passive de 2019, ainsi que des retours d'expériences formulés par les collectivités partenaires.

La promotion du site « Végétation en ville » est faite via le relais d'autres sites web (portail e-est, site Atmo-BFC, relais par les collectivités partenaires d'Atmo-BFC) ; ainsi que par présentation orale lors des différents CT ou événements thématiques auxquels participe notre structure.

- Animation pollen déployée à 2 reprises en 2018, et 1 fois en 2019 – annulation en 2020 suite à la crise sanitaire ;
- présentation auprès des collectivités lors des comités territoriaux d'Atmo-BFC, en janvier et février 2020 ;
- diffusion documentation pollen via le site web Atmo-BFC, et via échanges avec les partenaires ;
- sensibilisation à la problématique lors de différentes réunions d'informations à l'attention des partenaires de la structures (Comités territoriaux, rencontres informelles, présentation d'Atmo-BFC, ...)
- réalisation de l'étude pollens passifs entre 2018 et 2019 – rapport publié en octobre 2019.

Documents de communication/supports produits

- Rapport d'étude sur la campagne pollens passifs diffusé en octobre 2020 ;
- valorisation de la documentation existante / développement de nouveaux réseaux de diffusion.



Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

La thématique est porteuse, et motive facilement le grand public comme les collectivités.

Nous proposons de reprendre les actions de sensibilisation pour le PRSE4, en élargissant les cibles aux bureaux d'architectes urbains, agences d'urbanistes, associations locales types jardins partagés.

La technologie des capteurs passifs utilisée ici est facile à mettre en place et moins contraignante que ne le sont les capteurs actifs utilisés dans la surveillance classique, ce qui permet de créer plus de points de suivi à moindre coût. En revanche, ces capteurs restent expérimentaux, et leur technologie n'est pas encore commercialisée. Tout usage doit donc être construit dans le cadre d'un partenariat avec le RNSA.

Il serait intéressant de les déployer dans des contextes différents, par exemple pour une étude élargie des pollens d'ambroisie.



AXE 3

Porteur de l'action
Atmo

Partenaires associés

- ARS,
- RNSA,
- RAFT,
- ANAFORCAL

Budget engagé (2017-2021)

25 k€ par année,
soit **125k€** au total

Financeurs

ARS

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 26

Pérenniser le réseau régional des mesures des pollens

BILAN GLOBAL

Le suivi des pollens a lieu chaque année entre février et octobre, au niveau de 5 capteurs régionaux (Nevers, Chalon sur Saône, Dijon, Besançon et Montbéliard).

Les mesures sont faites chaque semaine, et un bulletin pollen régional est édité chaque vendredi de la saison pollinique, pour diffuser l'information sur l'ensemble de la région.

Concernant les pollens d'ambrosie, le suivi se déroule chaque année entre les mois de juillet et octobre, selon les mêmes modalités que le suivi annuel. Plusieurs capteurs sont ajoutés au réseau pour cette période : 2 dans le jura, à Bletterans et Dole (gestion par Atmo-BFC) et un à Mâcon (gestion locale). Les données collectées sont diffusées dans un bulletin pollen commun depuis 2020.

Réalisation des campagnes :

- 2017 : 07/02/2017 au 22/09/2017
- 2018 : 06/02/2018 au 28/09/2019
- 2019 : 19/02/2019 au 29/09/2019
- 2020 : 21/02/2020 au 02/10/2020
- 2021 : 26/01/2021 au 05/10/2021

Nombre de bulletins envoyés :

- 2017 : 32 bulletins envoyés – format FC uniquement
- 2018 : 33 bulletins envoyés
- 2019 : 31 bulletins envoyés
- 2020 : 33 bulletins envoyés
- 2021 : 35 bulletins envoyés

Suivi annuel des incidents :

- 2017 : 4 incidents – perte de données
- 2018 : 10 incidents – perte de données
- 2019 : 12 incidents – perte de données
- 2020 : 5 incidents – dont interruption des mesures liée à la crise sanitaire (cf. blocage).
- 2021 : 6 incidents – perte de données

De façon générale, ce thème est bien accueilli, et les outils sont efficaces pour sensibiliser et informer élus, personnes sensibles, et médecins.



► Difficultés / freins rencontrés

En 2020, les comptages polliniques effectués par Atmo-BFC ont été suspendus entre le 22/03/2020 et le 02/06/2020, en lien avec la crise sanitaire ; les sites accueillants les capteurs n'étant alors plus accessibles au public. Sur cette période, les bulletins ont été maintenus en se basant sur des données théoriques, issues des historiques de mesures, des observations phénologiques (état d'avancement de la floraison des végétaux, suivant les remontées du terrain), et des conditions météorologiques.

Cette suspension de comptage a fait l'objet d'une dérogation traitée avec le RNSA.

En 2020, les comptages des pollens d'ambroisie ont été stoppés sur le secteur de Nevers à compter du 11/08/2020, et de Mâcon à compter du 16/08/2020, les agents en charge du suivi étant indisponibles. Une estimation des niveaux a pu être faite en se basant sur les données théoriques, cependant l'absence de mesures, sur ces secteurs, a conduit à une sous-évaluation des niveaux réels. De ce fait, il n'y a pas pu avoir de lancement d'alerte aux pollens d'ambroisie au cours de l'été 2020.

Documents de communication/supports produits

- 2017 : Plaquette Pollen, Rapport de campagne Ambroisie, Bilan pollen et Bilan ambroisie sous forme d'infographie – format FC uniquement.
- 2018 : Plaquette Pollen, Rapport de campagne Ambroisie, Bilan pollen et Bilan ambroisie sous forme d'infographie.
- 2019 : Bilan pollen et Bilan ambroisie, sous forme d'infographie.
- 2020 : Bilan pollen et Bilan ambroisie, sous forme d'infographie ; Fiches techniques Pollens pour la sensibilisation.
- 2021 : Bilan pollen et Bilan ambroisie, sous forme d'infographie.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Nous proposons le maintien et la pérennisation du suivi des pollens pour la poursuite du PRSE-4.

Le réseau dans son état actuel offre une couverture jugée suffisante de la région. Pourtant, le nord du territoire ne dispose pas de capteurs régional, ce qui peut poser des interrogations locales.

Il pourrait donc être intéressant de réévaluer la stratégie de mesure actuelle, en intégrant ces interrogations, et les retours d'expérience acquis par le réseau depuis le début du suivi.

En terme de communication, il pourrait être intéressant d'augmenter la portée du bulletin allerge-pollinique en tentant de communiquer auprès du monde médical.



Action 26

De nouvelles technologies apparaissent qui pourraient apporter de nouveaux éléments :

- Les microcapteurs pollens : pour une couverture plus étendue du territoire, ou pour des études spécifiques (pour densifier le réseau de mesure ambrosie, par exemple).
- Les modèles prévisionnels des pollens : ces outils permettraient à la fois une meilleure couverture du territoire, et d'apporter des données avec une résolution temporelle plus faible. Le volet prévision permettrait de plus d'anticiper les alertes pollens, et donc de mieux informer les personnes sensibles de la région. Le développement de ces outils à l'échelle de la région serait donc un investissement intéressant, et complémentaire au réseau actuel.
- Adhésion au réseau Pollin'air : ce réseau est d'ores et déjà présents sur 4 régions de France. Grâce à sa communauté de «sentinelles» (botanistes volontaires, amateurs ou professionnels, tous formés et qualifiés), Pollin'air informe en temps réel de l'arrivée des pollens au plus près de la population, en observant de visu l'état des végétaux témoins présents sur leur secteur. Ces éléments permettent donc de connaître l'avancement des floraisons en tout point de la région, et de distinguer les spécificité locales – complétant efficacement le réseau de mesure existant.
- Création de Pollinarium sentinelles en lien avec l'association des pollinarium sentinelles de France (APSF) : les Pollinarium apportent des éléments concrets sur lesquels appuyer l'analyse des pollens, et est déjà développé dans plusieurs régions de France, principalement dans l'Ouest. Développer un Pollinarium permettrait aussi d'enrichir le réseau de surveillance pollinique régional.



Action 27

Étendre l'obligation de lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoise sur les départements de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne

BILAN GLOBAL

En 2017, 5 départements sur les 8 de la région disposaient d'un arrêté préfectoral pour encadrer la lutte et prévenir la prolifération de l'ambrosie : Doubs, Jura, Territoire de Belfort, Haute Saône, Saône et Loire.

Dès 2018, l'ARS a mobilisé les acteurs des départements de Côte d'or, de la Nièvre et de l'Yonne pour présenter les enjeux sanitaires, les moyens de prévention de l'ambrosie et proposer aux préfetures la prise d'un arrêté préfectoral.

Pour ces 3 départements, **les arrêtés relatifs à la lutte contre l'ambrosie ont été signés à l'été 2018**. Par ailleurs, les arrêtés en vigueur dans les autres départements ont fait l'objet d'une révision.

Ces arrêtés prévoient :

- L'obligation de prévenir la dissémination et détruire les pousses d'ambrosie (particuliers, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entrepreneur de travaux publics, agriculteurs ...).
- La désignation de référents communaux ou intercommunaux.
- Les périodes et techniques d'élimination.

Ces arrêtés contribuent à la stratégie globale de réduction des risques sanitaires liés à l'exposition aux pollens d'ambrosie aux côtés des actions d'information et de formation.

- Arrêtés préfectoraux relatifs à la lutte contre l'ambrosie publiés en 2018.
- COPIL annuel de suivi des actions de lutte dans chaque département.
- Mise en place en 2018, dans le Jura, d'une cellule d'appui DDT/ARS/FREDON aux collectivités pour la gestion des signalements complexes.
- 7 réunions de formation des référents territoriaux en 2019 avec le CNFPT (convention DGS/CNFPT) : formateur FREDON.
- Mise à jour et relai du SIG des localisations d'ambrosie par la plateforme de signalement grand public.
- A titre d'étude, financement des capteurs de Dole et de Bletterans : surveillance mise en œuvre par ATMO BFC.

AXE 3

Porteur de l'action ARS

Partenaires associés

- Observatoire des ambrosies et FREDON(s)
- Conservatoires Botaniques
- Chambres d'agriculture régionale et départementales
- Conseils départementaux
- Préfectures
- DRAAF/DDT/DREAL
- Collectivités, réseau des référents
- MSA
- Gestionnaires d'infrastructures : DirEst, DirCentEst, APRR, et Conseils départementaux...

Budget engagé (2017-2021)

Sans objet

Financeurs

Néant

Taux d'avancement global de l'action

100 %



► Difficultés / freins rencontrés

Absence de sanction possible en cas de non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral (non prévu actuellement par la réglementation).

Difficulté de la gestion des signalements en zone infestée (essentiellement agricoles). Difficultés de la lutte en milieu agricole car l'ambrosie n'étant pas un nuisible agricole, aucune indemnisation n'est possible.

Documents de communication/supports produits

- Arrêté préfectoraux.
- Mise à jour du site internet ARS.
- Communiqué de presse à l'occasion de la journée nationale ambrosie, et organisation d'une journée régionale ambrosie annuelle.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Etendre aux autres départements la cellule d'appui mise en place dans le Jura.



Action 28

Coordonner la défense collective contre l'ambrosie à feuille d'armoïse

BILAN GLOBAL

La défense collective contre l'ambrosie a été initiée en 2010 en Franche-Comté et en 2017 en Bourgogne.

Un programme d'actions a été établi en début de chaque année depuis 2017, en concertation avec l'ARS.

Les actions mises en oeuvre suivent cette feuille de route, dans le but de toutes les réaliser et d'intervenir auprès de tous les intervenants (administration, collectivités, agriculteurs, infrastructures linéaires...).

Les grands axes :

- Identification, formation et animation du réseau des référents territoriaux.
- Accompagnement dans l'animation des CLS.
- Acquisition des données de présence et gestion des signalements.
- Co-animation agricole en lien avec la chambre régionale d'agriculture.
- Animation gestionnaire infrastructure linéaire.
- Animation entreprise BTP.
- Coordination de lutte en communauté de communes.

Nombre de réunions préfecture :

Chaque année, 8 réunions COPIL sont organisées (une dans chaque département) afin de faire le point et de lancer la campagne (un total de 24 réunions entre 2017 et 2019). Exception en 2020 et 2021, à cause du COVID-19 ; remplacé par des envois de mails (fiche synthétique par département).

De plus, des réunions ont été organisées pour la prise des arrêtés préfectoraux, une dans chaque département.

Nombre de formations : depuis la mise en place des arrêtés (2018-2019) des formations à destination des référents communaux sont organisées en lien avec le CNFPT. Nous essayons d'en programmer une par département, afin de permettre le rapprochement géographique. Des formations/réunions de sensibilisations et/ou mobilisation, sont également organisées avec les CLS, dans les conseils départementaux, APRR, avec la chambre d'agriculture régionale (à destination des conseillers agricoles), la FRTP, les intercommunalités.

Nombre de référents identifiés :

Communaux : 1303 – Inters communaux : 94
(Environ 33 % des communes et 80 % des CC).

Les actions CLS visent à mobiliser les collectivités.

AXE 3

Porteur de l'action
FREDON

Partenaires associés

- Les communautés de communes, pays, communautés d'agglomération de BFC, notamment dans le cadre des CLS mais aussi via des conventions à part du financement ARS (notamment pour des chantiers d'arrachage)
- CDA 21-25-39-70-71, CRA et réseau agricole (SAFER-CUMA, Coopératives)
- Le réseau des FREDON
- Observatoire des Ambrosies
- CBN Bassin parisien et de Franche-Comté
- ARS
- CNFPT
- Gestionnaires d'infrastructures linéaires (APRR, conseils départementaux, DPF, DIR-Est, N2000 basse vallée du Doubs)
- FRTP
- Conseils départementaux
- MSA
- DRAAF
- DDT
- DREAL
- Associations environnementales

Budget engagé (2017-2021)

315 000 €

Financeurs

ARS

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 28

Nombre de signalements sur la plateforme : les signalements sur la plateforme sont en moyenne de 400 chaque année (2017 = 269 ; 2018 = 458 ; 2019 = 543 ; 2020 = 434).

Environ toutes les 3 semaines, une extraction des signalements est réalisé à des fins de relances : les territoires qui ont un référent et qui sont gérés, nous n'intervenons pas sauf sollicitation.

Pour les territoires ou il y a un référent mais où il n'y a pas d'action, nous envoyons un mail afin de voir pourquoi. Cela nous permet aussi de rentrer en contact avec lui afin de bien lui expliquer son rôle, l'inscrire à une formation, l'aider avec la plateforme.

Pour les territoires sans référent, nous envoyons un mail à la commune afin de la prévenir et de lui demander de contacter les ayants droits. L'objectif est de gérer un maximum de signalement et rendre l'outil « vivant ».

Animation infrastructures linéaires : 1 GT par an est organisé afin de réunir les différents acteurs et de pouvoir échanger sur les problématiques rencontrées. La principale étant le timing du calendrier de gestion, qui n'est souvent pas compatible avec le reste des interventions. Face à cette nouvelle contrainte de gestion, l'échange d'expérience entre service motive souvent l'adaptation.

Animation agricole : Un GT agricole a été mis en place au début de l'action par la CRA, puis a été ajourné à cause notamment du COVID. En 2021, il a été relancé, en co animation avec la CRA et l'ARS, avec invitation des acteurs du monde agricole afin d'échanger sur les enjeux, et les actions à mener au cours de l'année.

De plus, nous intervenons dans un GT de coordination agricole pour la plaine de Domblans (organisation chambre département d'agriculture 39), zone expérimentale.

Nous sommes acteur technique dans la cellule d'appui DDT 39, et nous avons mis en place avec les DDT participantes l'envoi de courriers aux exploitants concernés par la présence d'ambrosie afin de les avertir et de les inciter à mettre en place des actions de lutte.

Des formations sont organisées pour les conseillers des chambres d'agriculture chaque année (entre 1 à 2 par an).

Nous diffusons la fiche régionale agricole que la CRA a créée via des mailings.

► Difficultés / freins rencontrés

L'absence de mesures coercitives qui est un frein à la généralisation de la lutte pour les ayants-droits récalcitrants, ou négligeant, et démotive les actifs (route, agriculture, gestionnaire de rivière, police du maire).

- Le conditionnement des aides agricoles PAC à l'absence d'ambrosie dans les parcelles de grandes cultures serait un levier fort de la lutte.
- L'animation agricole est naissante et peu coordonnée, pourtant l'agriculture est concernée par 80 % des infestations en termes de surface, et disséminatrice de graines sur tout le territoire (machine agricole).
- La destruction de culture infestée d'ambrosie est essentielle pour la non-dissémination des graines d'ambrosie. L'indemnisation des pertes économiques n'est pourtant pas prise en charge au niveau du FMSE.



- Instabilité de signalement-ambroisie.fr et rôle des référents sur la plateforme (avec notamment peu de référent sur certaines zones car ce n'est pas une obligation de nommer un référent).
- Depuis 2020, la situation Covid-19 qui a vraiment mis un frein à la lutte (animation, physique, urgence des communes et partenaires dont CLS, veille terrain, nomination des référents).
- Difficulté rencontrée particulièrement en 2021 : mise en place délicate dans les CLS, car beaucoup de départ de personnel ou peu de temps à cause des centres de vaccination.

Documents de communication/supports produits

- Mailing pour diffusion de la plateforme de signalement ;
- relais sur notre page internet et page Facebook ;
- réponse aux sollicitations de la presse, ayant-droit, informateur, grand gestionnaire, référents, agriculteurs, particuliers ;
- mailing régulier aux référents pour leur donner des infos (signalement, réglementation, formation, technique...);
- SIG CBN-FREDON BFC : échanges de données et création de cartes (carte des référents communaux + présence ambroisie éditée régulièrement ;
- Mise à jour du contenu de formation.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Mise en place de mesures coercitives : notre territoire est maintenant trop colonisé, l'incitation et la prévention atteignent leur limite. Sans coercitif, la loi n'est pas appliquée.

- Mettre l'accent sur la lutte agricole : mettre en place des zones tests pour expérimenter des techniques afin d'avoir des solutions concrètes expérimentées avec les contraintes locales (à l'image de ce qui a été mis en place à Domblans) ; permettre le déblocage de fonds spécifiques pour l'indemnisation si destruction de culture liée à la présence d'ambroisie (FMSE).
- Continuer de sensibiliser et former les élus, agents techniques, référents, gestionnaires d'infrastructures, toutes personnes étant confronté à l'ambroisie en premier lieu. Plus on saura reconnaître l'ambroisie, et connaître les enjeux, plus la lutte sera efficace
- Mettre l'accent sur les actions en CLS.
- Faciliter l'adaptation d'autres réglementations (biodiversité, etc.) qui rentrent en conflit avec la gestion de l'ambroisie (et qui la plupart du temps sont invoquées frein dans la lutte contre l'ambroisie).
- Mutualiser avec d'autres sujets : d'autres espèces à enjeux pour la santé humaine sont d'actualité (PNSE 4). Il serait intéressant de faire une intervention de sensibilisation couplée avec les différentes espèces pour une première approche, car les élus sont très sollicités, et faire des réunions pour chaque espèce s'avère chronophage pour eux.

Ensuite, des formations spécifiques pour chaque espèce pourront être organisées en fonction des demandes et de la présence des espèces en question localement.



AXE 3

Porteur de l'action

Chambre régionale d'agriculture

Partenaires associés

- FREDON BFC
- Chambres d'agriculture du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de Côte d'Or, de l'Yonne, du Doubs – Territoire de Belfort
- Terres inovia,
- Arvalis – Institut du végétal
- Organismes stockeurs
- Est horticole
- Etablissements d'enseignement technique et supérieur
- ARS
- DRAAF
- DDT ...

Budget engagé (2017-2021)

- **40 000 €**
 Juin 2018 – mai 2019
 Juin 2019 – mai 2020
 1^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2020
 1^{er} janvier 2021 – 31 décembre 2021

Financeurs

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Taux d'avancement global de l'action

75 %

Action 29

Animation agricole de la lutte contre l'ambroisie

BILAN GLOBAL

Le programme régional « Agir pour lutter contre l'ambroisie en milieu agricole », piloté par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté en concertation avec l'ARS, la FREDON BFC et la DRAAF BFC, a été conduit sur la période 2018-2021.

● Action 1 - Animation du réseau des partenaires agricoles

L'animation régionale s'est concrétisée par :

- 2 réunions du comité régionale « Ambroisie » (19 juillet 2018, 11 juin 2021) ;
- 7 réunions locales et régionales (350 participants) ;
- des informations transmises à 248 destinataires.

● Action 2 - Sensibilisation et communication

L'action 2 s'est concrétisée par :

- 4 éditions de la fiche régionale « Comment lutter contre l'ambroisie ? » éditée à 14 000 exemplaires, diffusée :
 - auprès de 11 400 agriculteurs (envoi, RDV PAC, réunions techniques, RDV Tech&Bio Elevage ...),
 - 45 établissements d'enseignement technique et supérieur,
 - sur : <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/publications/la-publication-en-detail/actualites/comment-lutter-contre-lambroisie-2021/>
- 3 formations « Bien reconnaître et gérer l'ambroisie » (19 juin 2019, 12 juin 2020, 21 juin 2021) : 13 participants, intervention de la FREDON BFC.
- Encarts dans les bulletins techniques des Chambres d'agriculture.
- Articles dans la presse agricole régionale.

● Action 3 - Test de la lutte concertée dans le cadre de l'opération pilote Jura de Domblans

Un suivi de l'ambroisie a été réalisé sur 5 exploitations agricoles de Domblans (39) de 2018 à 2020, avec une enquête sur le système d'exploitation et les problématiques liées à l'ambroisie et sa gestion, un temps d'échange, des suivis sur une parcelle de chaque exploitation en 2019-2020. Une synthèse a été produite.

Nombre de partenaires sensibilisés : 97

Nombre d'acteurs partenaires touchés par la communication : 281

Nombre de fiche régionale « Comment lutter contre l'ambroisie ? » :

4 actualisations, éditées à 14 000 exemplaires, diffusés en direct à 11 400 agriculteurs et partenaires et sur internet.

Nombre de formations : 3

Nombre de conseillers et agriculteurs formés : 13

Nombre de partenaires participant à la réunion de concertation – coordination 11 juin 2021 : 17

Action pilote « Jura » : réalisée avec enquête puis suivi.

► Difficultés / freins rencontrés

Parmi les points de blocage identifiés :

- Besoin de renforcer l'appropriation des enjeux agronomiques, de santé humaine et économiques pour intéresser les publics concernés (agricoles et hors agricoles, avec les zones de transfert.
- Difficulté à conduire des actions de lutte collective à l'échelle d'une commune ou d'un territoire.
- Difficulté à mobiliser les conseillers pour une journée de formation, les organismes pour un comité technique régional « Ambroisie ».
- Diagnostic – plan d'action sur les exploitations suivies dans le Jura n'intégrant pas suffisamment les stratégies de gestion du système de culture en pluriannuel, comme la dimension collective... pour aller au-delà de la reconnaissance de l'ambroisie.

Documents de communication/supports produits

Fiche « Comment lutter contre l'ambroisie ? » 2018-2019, 6000 exemplaires et sur notre site internet

Fiche « Comment lutter contre l'ambroisie ? » 2019, 10 000 exemplaires et sur notre site internet

Fiche « Comment lutter contre l'ambroisie ? » 2019-2020, éditée à 4 000 exemplaires et sur notre site internet

Fiche « Comment lutter contre l'ambroisie ? » 2020-2021, <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/publications/la-publication-en-detail/actualites/comment-lutter-contre-lambroisie-2021/>

Présentation et compte-rendus de réunion.

Compte-rendu de l'étude « Gestion de l'Ambroisie : suivi de parcelles agricoles sur le secteur de Domblans » (Chambre d'agriculture du Jura, janvier 2021).

Article « Ambroisie : se concerter pour mieux lutter ! » (Le Jura agricole et rural, n°2480, 23 juillet 2021 ».



Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

A partir des réflexions du comité technique régional « Ambroisie », il est proposé de :

Détection, signalement

- Communication sur l'application de signalement de l'ambroisie.
- Identification et nomination des référents « Ambroisie » communaux.

Information, sensibilisation, communication

- Portage politique des enjeux et du programme régional.
- Filière Horticulture : sensibilisation et communication à l'aide de panneaux informatifs et de documents de communication à destination des clients des jardinerie.
- Filière Grandes cultures – polyculture-élevage : sensibilisation des agriculteurs (conseil stratégique phytosanitaire ...), animation de points sur l'ambroisie lors des tours de plaine et RDV terrain (individuels, collectifs).
- Filière Viticulture : à préciser.
- Communications avec un plan de diffusion mobilisant :
 - Fiche régionale « Comment lutter contre l'ambroisie ? » (encartage dans les journaux agricoles régionaux ...).
 - Fiche « Ambroisie et Machines agricoles » (Entrepreneurs des territoires, CUMA, FREDON).
 - Témoignages d'agriculteurs ayant des expériences réussies de lutte contre l'ambroisie (vidéos, articles de presse...).
 - Série de 2-3 articles dans la presse agricole régionale.

Formation

- Propositions de la formation « Bien reconnaître et mieux gérer l'ambroisie » (au niveau régional, en intra-entreprise aux partenaires ...).
- Propositions de webinaires de sensibilisation « Bien reconnaître et mieux gérer l'ambroisie ».

Accompagnement technique

- Actualisation de la fiche régionale « Comment lutter contre l'ambroisie ? » avec des propositions de systèmes moins favorables à l'ambroisie et son développement.
- Conception, mise en place et animation d'action de lutte collective contre l'ambroisie.



Action 30

Evaluer l'impact sanitaire lié à la présence de pollens d'ambroisie en Bourgogne-Franche-Comté

BILAN GLOBAL

En Bourgogne-Franche Comté, très peu de données sont disponibles concernant l'impact sanitaire de l'ambroisie. Les teneurs en pollens de l'air mesurées par les capteurs régionaux (RNSA) sont encore variables, le nombre de personnes allergiques et sensibles à la plante semble encore peu important mais difficile pour autant à quantifier.

L'objectif est d'évaluer les éventuelles surconsommations (mettre en évidence ou non un pic de consommation) de médicaments anti histaminiques en Bourgogne-Franche-Comté pendant la période de pollinisation de l'ambroisie sur l'année 2016.

Après avoir sélectionné les zones du territoire où le pic de pollinisation de la plante est le plus important, les données des ventes d'antihistaminiques (par voie orale, sprays nasaux, collyres) sont recueillies grâce à la réalisation et l'envoi du questionnaire à destination des officines dans les zones d'intérêt. En parallèle, les données de l'assurance maladie sont extraites. L'intérêt est de croiser les éléments de surconsommation avec les données environnementales disponibles.

Les résultats ne montrent pas une surconsommation significative d'antihistaminiques aux périodes de pollinisation de l'ambroisie. Cependant l'analyse d'un échantillon de questionnaires plus important est nécessaire pour conclure définitivement.

Thèse finalisée.

► Difficultés / freins rencontrés

Nécessité d'une étude sur un échantillon de questionnaires plus important pour confirmer ou infirmer les premières tendances observées sur certaines molécules antihistaminiques

Documents de communication/supports produits

Thèse universitaire de pharmacie soutenue par VOILLEQUIN Amélie à l'université de Dijon, en juin 2018.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Etude complémentaire.

AXE 3

Porteur de l'action

ARS

Partenaires associés

- RAFT
- Université

Budget engagé (2017-2021)

Sans objet

Financeurs

Sans objet

Taux d'avancement global de l'action

100 %



AXE 3

Porteurs de l'action

**Atmo
DREAL**

Partenaires associés

- ARS
- DREAL
- Collectivités territoriales
- ORECA
- Université
- Alterre
- CHU Dijon
- CHU Besançon

Budget engagé (2017-2021)

Difficile à évaluer : un temps de travail conséquent a été investi dans ce déploiement, par les deux structures, sans compter les coûts entraînés par l'animation régionale. Une évaluation détaillée est en cours.

Financeurs

ARS

Taux d'avancement global de l'action

Objectifs fixés : 100 %

Action 31

Intégrer les enjeux de la qualité de l'air et de la santé dans les démarches associant les collectivités territoriales et les citoyens

BILAN GLOBAL

De nombreux plans locaux de différentes natures sont en place au sein des collectivités de différentes échelles. Ces plans ont des impacts directs, positifs ou négatifs, sur la santé environnementale. Pourtant cet élément n'est pas toujours rendu visible ou pris en compte. Il convient donc de remettre cet élément dans les plans élaborés.

La position privilégiée d'Atmo Bourgogne-Franche-Comté font de la structure un acteur pivot pour le portage de cette action, d'abord en tant qu'experts qualité de l'air, et se situant à la jonction entre les collectivités territoriales, les experts de la santé (ARS, SPF, etc.).

La DREAL est un acteur incontournable de cette démarche, en tant qu'organisme chargé de l'animation, de l'avis et du suivi des PCAET engagés par les collectivités.

Des démarches ont été entreprises auprès des collectivités territoriales ciblées, afin de développer un réseau efficace d'acteurs locaux, et de sensibiliser les collectivités aux enjeux sanitaires associés à la qualité de l'air.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'animation de l'ensemble du territoire bourguigno-franc-comtois et de diffuser l'information à l'ensemble des partenaires territoriaux, Atmo-BFC réalise depuis décembre 2018 des comités territoriaux. En mai 2019, les questions abordées étaient liées aux enjeux des PCAET pour les territoires, en abordant encore une fois les problématiques sanitaires. En février 2020, l'axe abordé était les innovations techniques proposées pour étudier l'exposition des personnes, dans un contexte d'air extérieur et intérieur – avec encore une fois un volet sanitaire. Ces comités territoriaux sont organisés avec le soutien et l'appui de la DREAL.

Au cours de l'année 2020, Atmo-BFC a œuvré à développer de nouveaux outils, portés par la plateforme régionale OPTTEER, visant à évaluer précisément l'exposition des habitants à la pollution de l'air, pour les différents territoires partenaires. Ce module se présente sur la forme d'une fiche territoire présentant un Focus sur la qualité de l'air, et permettra aux usagers d'évaluer les risques sanitaires pour les habitants exposés.

Enfin, un important travail a été mené au cours de l'année afin de mettre en place un séminaire à destination des partenaires de la plateforme OPTTEER (action financée par la région et l'ADEME, et pilotée par la DREAL). Ce séminaire se fera au format webinaire, et comportera un atelier spécifique dédié au volet santé.

L'année 2021 fut consacrée à la reprise des activités mises au seconds plan du fait de la crise sanitaire, et au suivi des différentes actions. De nouveaux outils, développés par Atmo-BFC au cours des années écoulées ont été rendus publics et doivent à présent être valorisés. Des webinaires ont été réalisés dans cet optique à la fin du mois de septembre 2021, et différentes présentations aux collectivités ont déjà eu lieu, et sont programmées en cette fin d'année 2021.



Le travail devra être poursuivi sur le long terme : des webinaires thématiques sont envisagés dans l'année à venir pour illustrer les risques associés à l'exposition personnelle dans l'air intérieur, et dans l'air ambiant.

Interventions dans :

- ◆ Plus de 52 PCAET, qu'ils soient réglementaires ou pour des EPCI volontaires.
- ◆ 39 PLUi.
- ◆ 27 PLU.
- ◆ 1 PDU.
- ◆ 26 SCOT.
- ◆ 21 TEPos.
- ◆ 4 CRTE.
- ◆ 9 CLS.
- ◆ 3 OPAH.
- ◆ 2 Schéma Directeur des Energies.
- ◆ 4 cartes communales.
- ◆ 1 plan alimentaire territorial.
- ◆ SRADDET.
- ◆ Plusieurs journées régionales organisées depuis 2017 pour former les collectivités à l'utilisation des outils et des données disponibles sur OPTeER et les accompagner dans l'élaboration de leur PCAET.
- ◆ Interventions thématiques diverses dans différents séminaires ou colloques, à destination d'élus ou du grand public.

Au total, plus de 90 % de la surface régionale est actuellement couverte, ce qui implique 95 % de la population totale de la région.

► Difficultés / freins rencontrés

L'avancement des projets dépend en grande partie des priorisations faites au sein des collectivités. L'impact s'en est fait sentir lors de la crise sanitaire, en 2020, qui a mis ces actions au second plan. En 2021, un certain désengagement se fait sentir. Il est difficile d'évaluer quelle sera l'évolution à long terme de la situation.

Documents de communication/supports produits

Diffusion des supports de présentations lors de nos différentes interventions.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Nous recommandons la poursuite des efforts entrepris.

Des actions de valorisation des outils informatiques développés au cours de l'année écoulée sont à programmer pour une meilleure prise en main par les collectivités.

Les retours de plusieurs collectivités montrent un besoin de plus de transversalité entre les différents plans et programmes : les actions adoptées dans le PCAET local, par exemple ont un impact sur le PLUi, et peuvent être rattachées à un CLS. Souvent les chargés de missions de ces différents points sont différents ce qui ne facilite pas la transmission d'éléments.

Nous proposons de travailler en ce sens, en formant davantage de personnes à l'utilisation des outils existants.



AXE 3

Porteur de l'action
DREAL

Partenaires associés

Dans le cadre de ce travail, une consultation plus large a été assurée afin d'enrichir éventuellement le contenu :

- DREAL
- ARS
- DRAAF
- CRA
- ADEME
- DDT
- Pays de Montbéliard Agglomération
- Atmo BFC
- Conseil Régional
- RAFT.

Budget engagé (2017-2021)

Pas de financement dans le cadre du PRSE3 mais prise en charge sur les crédits PPA (stagiaire, impression...) :
4 200 €

Financeurs

Etat

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 32

Conditionner les aides financières locales et les appels d'offres à la prise en compte de la santé et de la préservation de la qualité de l'air

BILAN GLOBAL

L'élaboration d'un outil, à destination première des collectivités territoriales, a été confiée à un étudiant dans le cadre d'un stage de fin d'études en Master 2. L'outil produit a été formalisé sous forme de fiches qui se voulaient synthétiques, claires et illustrées ; et dont le contenu comprenait systématiquement 5 parties :

- 1) les différentes aides disponibles ;
- 2) les pratiques à proscrire et les bonnes pratiques classiques ;
- 3) les pratiques exemplaires ;
- 4) quelques lignes sur le bénéfice environnemental et une estimation des coûts de mise en œuvre des actions ;
- 5) un exemple d'actions :
 - présentation de l'outil finalisé au salon « Carrefour des Maires » en octobre 2018 ;
 - diffusion aux réseaux métiers PCAET en octobre 2018 ;
 - diffusion lors d'événements en lien avec la thématique ;
 - publication sur le site internet de la DREAL ;
 - partage de l'outil avec via le réseau DREAL.

► Difficultés / freins rencontrés

Malgré les relances suite au partage de cet outil, aucune remontée de la part des collectivités sur la mise en place de cette conditionnalité et in fine le nombre d'aides et appels d'offre conditionnés. Cependant, quelques EPCI ont mentionné dans le plan d'actions de leur PCAET, plus ou moins explicitement, la volonté d'intégrer la prise en compte de la qualité de l'air extérieur dans leurs marchés publics.

Documents de communication/supports produits

8 fiches élaborées :

les chaufferies biomasses, / le chauffage individuel au bois / l'agriculture / la méthanisation / les chantiers de (re)construction / les chantiers de déconstruction / le transport.

La diffusion de ces fiches est prévue sous format dématérialisée en complément de tirage papier pour des événements ponctuels.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Accompagnement des différents financeurs. Elargir aux conditionnalités de santé et environnement.



Action 33

Caractériser la nature et l'origine des particules atmosphériques fines en Bourgogne-Franche-Comté pour faciliter la mise en place d'actions ciblées

BILAN GLOBAL

Un important travail de recherche de financements auprès des différentes instances régionales et locales (Région, ARS, partenaires au sein des collectivités, ...) a été mené au cours de l'année afin de permettre le lancement de l'étude.

Cependant, il s'est avéré impossible de rassembler les fonds nécessaires, de sorte que le travail listé pour cette action n'a pu être amorcé.

Des réflexions sont engagées pour redimensionner l'étude de façon à ce qu'elle puisse être reprogrammée.

► Difficultés / freins rencontrés

Faute de financement, cette action n'a pas pu être réalisée.
Particules ne sont pas mesurées par les inventaires.
Origines secondaires. ATMO peut faire une proposition.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Sans engagements de la part des instances régionales, cette action est impossible à mener.

Financement de l'action dans le cadre d'un projet territorial global, incluant des actions concrètes de remédiation.

AXE 3

Porteur de l'action

Atmo

Partenaires associés

Partenaires sollicités :

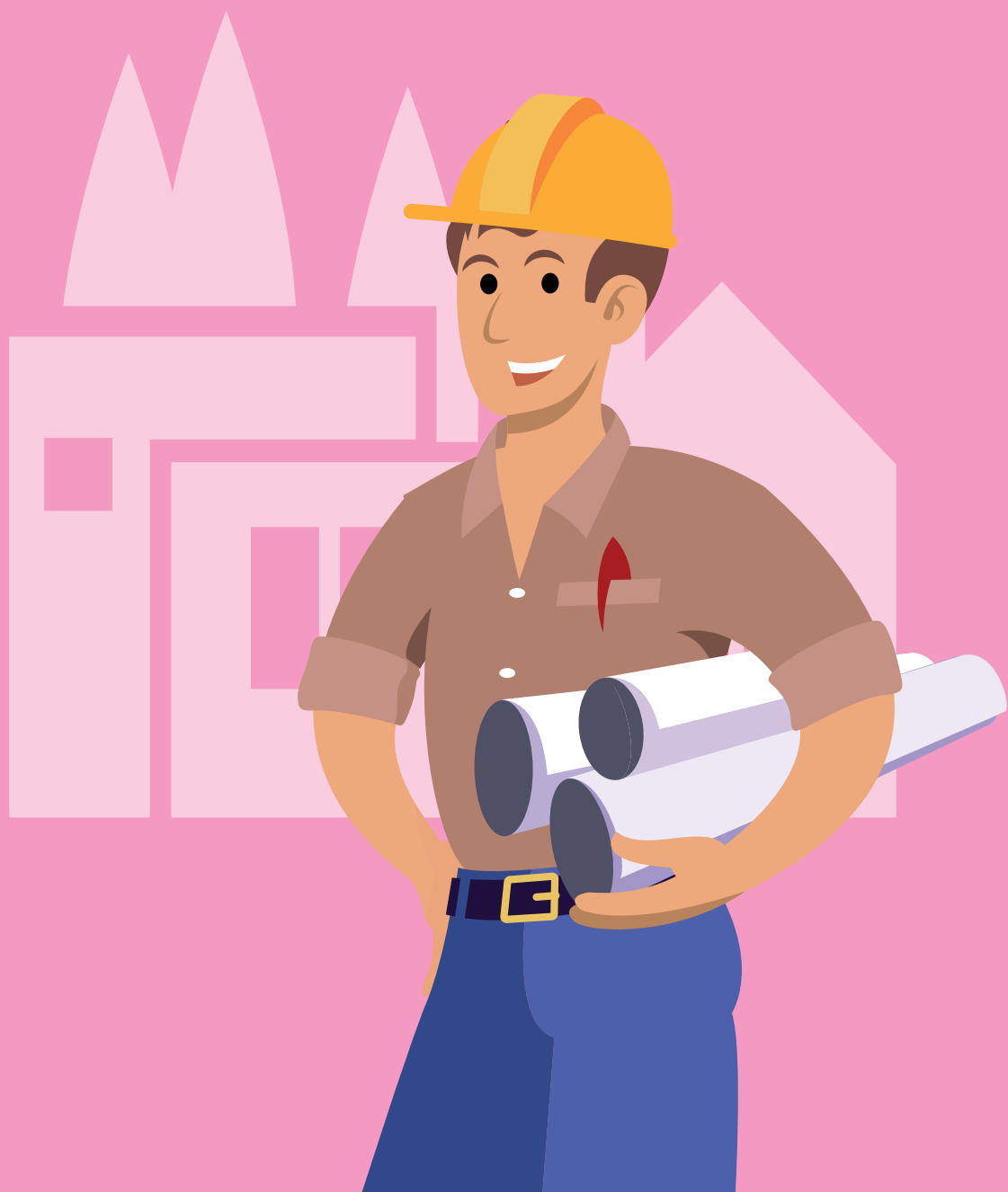
- DREAL
- Région
- ARS
- Collectivités territoriales locales (PMA, Dijon Métropole, CAGB, AUBM, ...)

Taux d'avancement global de l'action

0 %

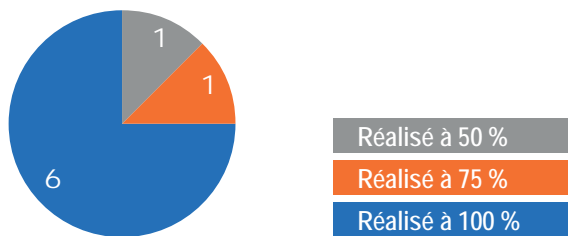


AXE QUATRE



Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé

AXE 4 - 8 ACTIONS



L'axe 4 comprend 8 actions dont l'objet est de favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement, de favoriser les mobilités actives, de lutter contre les maladies vectorielles, de lutter contre l'îlot de chaleur urbain. La DREAL, l'ARS, le Conseil Régional, l'université de Bourgogne-Franche-Comté portent les actions de cet axe.

Parmi ces 8 actions, 6 ont été réalisées en totalité et 2 autres sont bien avancées à 75 % et 50 %.

Les actions complètement achevées sont les suivantes :

- **Action 34** : Sensibiliser les agents de la fonction publique et les bureaux d'étude à une vision plus intégratrice des enjeux de santé environnement dans les documents d'urbanisme.
- **Action 35** : Promouvoir l'évaluation d'impact sur la santé dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.
- **Action 36** : Sensibiliser les collectivités aux enjeux de la mobilité active et les accompagner pour la mise en œuvre d'actions et de projets locaux.
- **Action 37** : Sensibiliser les usagers aux mobilités actives pour les déplacements d'achats, de loisirs et d'accompagnement scolaire.
- **Action 38** : Sensibiliser les seniors à la pratique des mobilités actives et au développement de nouvelles solutions de mobilités individuelles.
- **Action 41** : Aménager l'espace urbain pour favoriser les îlots de fraîcheur.

QUATRIÈME AXE



AXE 4

Porteur de l'action
DREAL

Partenaires associés

Montage de l'action de sensibilisation des agents de l'État et de la Région :

- ARS
- Région
- IREPS
- ORS

Clubs PLUI EcoQuartier :

- EHESP
- ORS
- ARS
- DREAL

Action de sensibilisation 2 :

- ARS
- ORS
- Ministère de l'écologie

Action de sensibilisation 3 :

- ARS
- ORS
- EHESP

Budget engagé (2017-2021)

• Action de sensibilisation des agents de l'État et de la Région : **2700 €**

• clubs PLUI+ EcoQuartier : **3000 €** + convention ARS- EHESP

sensibilisation 2 : convention ARS-ORS et visio conférence

sensibilisation 3 : JTP, convention ARS-ORS ? (à valider), participation gratuite de l'EHESP

outil de visio conférence : BOP 135

Financeurs

Action de sensibilisation des agents de l'État et de la Région :

Dreal BOP 135

Clubs EQ et PLUI :

DREAL BOP 135 + ARS

(conventions EHESP et ORS)

sensibilisation 2 et 3 :

convention ARS-ORS

(encore à valider pour JTP)

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 34

Sensibiliser les agents de la fonction publique et les bureaux d'études à une vision plus intégratrice des enjeux de santé-environnement dans les documents d'urbanisme

BILAN GLOBAL

Cette action de sensibilisation se décline en plusieurs actions successives :

- **2 octobre 2018 - Dijon :** première journée de sensibilisation des agents de l'État (de DDT et de Dreal) et de la Région en charge de la thématique planification des documents d'urbanisme. Intervention de l'ARS, de l'ORS et de l'IREPS. Objectif : montrer en quoi les documents d'urbanisme permettent de créer les conditions favorables à la santé et au bien-être de la population.
- **26 mars 2019 :** réunion des Clubs PLUI et EcoQuartier de Bourgogne-Franche-Comté sur la thématique de l'urbanisme favorable à la Santé. L'EHESP, l'ORS et la DREAL sont intervenus. L'EHESP a présenté un module de formation continue sur le sujet destiné aux élus.
- **4^{ème} trimestre 2019 :** seconde journée de sensibilisation des agents de l'État des groupes métiers « Nouveau conseil au territoire », « ville durable » et « Plan climat air énergie » est prévue (report lié à la crise sanitaire ?).
- **décembre 2020 :** journées techniques de la planification (JTP), avec présentation de l'outil à destination des bureaux d'études.
- **Première journée du 2 octobre 2018** dimensionnée pour une trentaine de participants.
- **Clubs PLUI et EcoQuartier :** environ 80 participants, valorisation audio et vidéo sur internet.
- **Deuxième journée de sensibilisation des agents de l'État** des groupes métiers « Nouveau conseil au territoire », « ville durable » et « Plan climat air énergie » le 18 Juin 2020, 43 participants.

Documents de communication/supports produits

Diaporamas, captation audio et video des interventions sur internet.

Action 35

Promouvoir les évaluations d'impact sur la santé (EIS) dans les projets d'aménagement et d'urbanisme

BILAN GLOBAL

De 2018 à 2021, l'ARS et le Conseil Régional ont lancé un appel à projet annuel à l'attention des collectivités territoriales pour la réalisation d'EIS sur des projets de territoires. Sur les 4 années, **4 études d'évaluation d'impact en santé ont été engagées** :

- PLUI de la communauté de communes Côte Sud Chalonaise (CCSCC) à Buxy.
- SCOT du Pays Vesoul Val de Saône (PVVS).
- Rénovation d'un quartier, ville de Besançon.
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Avallonnais : Lancement d'une EIS grosse maille.

Les deux premières études et les formations ont été finalisées.

La CCSCC et le PVVS ont été respectivement accompagnés par l'Observatoire régionale de santé Bourgogne Franche comté et l'université de Genève dans la réalisation de l'EIS sur le PVVS.

Par ailleurs, des **actions de formation des acteurs régionaux** ont été menées durant toute la durée du plan :

- **Formation aux guides urbanisme et santé du Club PLUI** et des acteurs de la santé : ARS/ORS/IREPS/animateurs territoriaux de santé.
- **Formation des acteurs du réseau urbanisme et santé**
 - Publication des deux études d'évaluation d'impact en santé.
 - Réalisation et publication d'un retex sur les deux études d'évaluation.

Documents de communication/supports produits

- Evaluation complète du PLUI de la CCSCC.
- Evaluation synthétique du PLUI de la CCSCC.
- Evaluation complète du SCOT du PVVS.
- Retex des deux EIS.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

- Réaliser une EIS sur un programme d'aménagement, sur un plan d'urbanisme, un projet territorial, lors de la réhabilitation d'établissements recevant du public, pour promouvoir un territoire à « santé positive ».
- Former les agents et les élus du territoire concerné par l'EIS.
- Prioriser les déterminants.

AXE 4

Porteurs de l'action

ARS

Conseil régional

Partenaires associés

- Communautés de communes Sud Cote Chalonnais
- Université de Genève
- Observatoire régionale de santé BFC
- région BFC
- DREAL
- IREPS
- ALTERRE

Budget engagé (2017-2021)

100 000 €

Financeurs

- Agence régionale de santé BFC
- Région BFC
- DREAL
- ADEME
- ORS

Taux d'avancement global de l'action

100 %



AXE 4

Porteur de l'action
DREAL

Partenaires associés

- EPCI
- maires
- préfectures
- région
- DDT
- département
- associations vélo-écoles locales,...

Budget engagé (2017-2021)

17 000 €

Financeurs

DREAL

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 36

Sensibiliser les collectivités aux enjeux des mobilités actives

BILAN GLOBAL

1 - Dresser un état des lieux des opérations réalisées depuis le PAMA 2015 ; identifier les communes ou collectivités, où il est opportun de réaliser les investissements nécessaires au développement des modes actifs, identifier les verrous qui bloquent la mise en place d'actions ou d'équipements favorisant concrètement les mobilités actives.

2 - Coordonner les acteurs susceptibles de mettre en place des actions favorables à la mobilité active.

1 - Typologie et cartographie des territoires où l'investissement est favorable aux mobilités actives → **diagnostic réalisé en 2017 sur un panel représentatif et permettant de lister une trentaine de communes avec potentiel.**

1 - **Organisation de réunions-ateliers avec les élus et services techniques (dans chaque département),** animées par le cabinet conseil **INDIGGO.**

8 matinées d'échanges et d'informations en 2019 : Dijon le 3/4, Mâcon le 14/5, Lons le 21/5, Besançon le 6/6, Nevers le 18/6, Vesoul le 10/9, Belfort le 24/9, Auxerre le 8/10.

> **260** personnes ont participé.

Documents de communication/supports produits

1 - Diagnostic sur les villes à potentiel mobilités actives (2017)

2 - Diaporamas pour chaque réunion départementale, article de presse pour session du 3/4/19 : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/bilan-de-la-1ere-rencontre-avec-les-collectivites-a7967.html>

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Mobilités actives en milieu rural à l'échelle de l'EPCI. Accompagnement de projets des collectivités. Schéma directeur des mobilités.



Action 37

Sensibiliser les usagers aux mobilités actives pour les déplacements d'achats, de loisirs et d'accompagnement scolaire

BILAN GLOBAL

Mission sur le terrain :

37-a) Informer les consommateurs des possibilités de portage (remorques, paniers, etc.) et de protection aux intempéries de la bicyclette, limiter l'accompagnement des parents des enfants à l'école par des actions concrètes.

Mission institutionnelle :

37-b) Sensibilisation des propriétaires de commerces et de services, sur les aménagements (abris, sécurisation vélo,...) pour attirer les cyclistes, et sur les équipements de portage (cargo-vélos, triporteurs à assistance électrique) pour les livraisons.

37-c) Sensibiliser les acteurs et coordonner des actions dans le secteur de l'éducation nationale pour promouvoir les mobilités actives.

37-a) Lancement eMailing d'une campagne « **Courses à vélo** », vers EPCI et communes, ayant pour action remise en selle des consommateurs (d'un quartier résidentiel jusqu'à une zone commerciale), présentation sous forme d'atelier avec des vélo-écoles → **concrétisation avec CCAS de Morteau sur la base d'un cahier des charges (3 demi-journées)**.

+ Lancement eMailing d'une campagne « A vélo à l'école, c'est Classe ! » : **4 actions engagées de remise en selle de scolaires (3 demi-journées)**: Gevrey-Chambertin, Voujeaucourt, Bavans, CC Doubs Baumoises.

37-b) Lancement d'une campagne d'information des commerçants via les CCI départementales avec l'appui du CEREMA : **5 contacts**.

Organisation de réunions de préparation → **1^{ère} conférence le 10/2/2020 à la CCI 25** avec le secteur privé à Besançon.

37-c) Nombre d'établissements sensibilisés : 2000 écoles primaires sur 2 rectorats BFC → **mise en service 2020 d'une rubrique « mobilité active à l'école » sur l'eSET** (dans onglet Cadre de vie) et campagne Emailing de déploiement, à destination des enseignants (phase 1 & 2).

→ **Création d'une vidéo en 2021, avec association de parents d'élèves**. Déploiement 2022 par mail, auprès des parents d'élèves (phase 3).

Documents de communication/supports produits

a) Convention avec les collectivités, photos de l'action ;

b) diaporama CEREMA et bilan réunion 10/2/2020 : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/conferences-pietons-et-cyclistes-de-bons-clients-a8299.html>

c) site hébergé par GIP-CAFOC d'une capsule E-learning <https://www.sante-environnement-bfc.fr/capsules/mobilites-actives/#/> + vidéo: <https://drive.google.com/file/d/195LRHFd-HKNaj7ieM5xzx17ZIC1FLmn/view>

AXE 4

Porteurs de l'action DREAL

Partenaires associés

37-a)

- écoliers
- ménages consommateurs,

37-b)

- CCI
- commerçants
- associations
- chambres économiques,...

37-c)

- directeurs d'établissements
- enseignants
- scolaires
- associations de parents d'élèves.

Budget engagé (2017-2021)

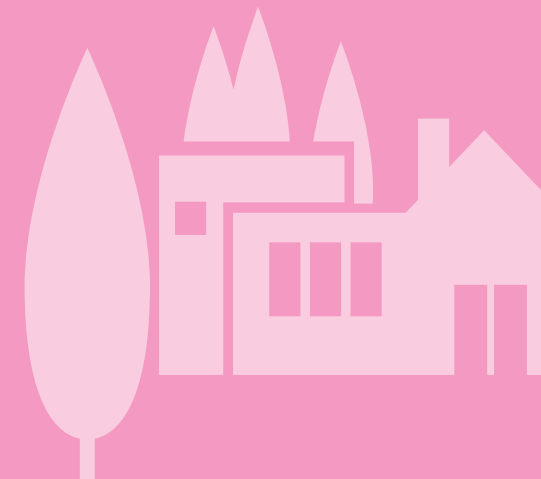
100 000 €

Financeurs

DREAL

Taux d'avancement global de l'action

100 %



AXE 4

Porteur de l'action
DREAL

Partenaires associés

- 1)
- Ville d'Autun
 - CCAS Pont-de-Roide
 - Ville Chalon/Saône
 - CCAS Gray

- 2)
- ARS
 - AUSB71
 - DRDJSCS
 - ONAPS
 - CARSAT
 - CCAS Dijon

Budget engagé (2017-2021)

10 000 €

Financeurs

- Ville d'Autun
- Maison des seniors Chalon/Saône
- CCAS Pont de Roide
- CCAS Gray

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 38

Sensibiliser les seniors aux mobilités actives

BILAN GLOBAL

1) Mission sur le terrain :

Campagne Emailing auprès de 100 EPCI et 3000 collectivités.

+ rencontre de 4 communes ou CCAS intéressées pour promouvoir une action de remise en selle d'un public seniors avec l'aide d'ateliers vélo-écoles dans leur territoire.

2) Mission institutionnelle :

Sensibilisation des acteurs agissant au contact des seniors par mailing : préparation d'un stand et d'un colloque en avril 2020 (reporté en 2022 à cause du Covid) organisé au Palais des Congrès de Dijon.

1) 4 actions engagées avec des CCAS pour des remises en selle de seniors (comprenant 3 sessions d'1/2 journée) : Chalon/Saône, Pont de Roide, Autun, Gray (2021).

> **105** seniors concernés.

2) 5 réunions de préparation réalisées pour le colloque + stand reporté en 2022 dans le cadre du Salon des seniors, avec l'aide de l'Agence d'urbanisme 71, des acteurs professionnels et associatifs de la santé, de l'environnement, et des sports.

Documents de communication/supports produits

1) Cahier des charges, 4 conventions signées (cofinancement de 80 %), articles de presse : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/pont-de-roide-action-encour-âge-pour-les-seniors-a-a8654.html>

2) campagne d'information internet sur l'événement: <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/colloque-sur-la-mobilite-active-au-salon-des-a7812.html>

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Journée mobilité des seniors en 2022.



Action 39

Prévenir la maladie de Lyme au sein des établissements scolaires : Former et informer les enfants à la reconnaître et à l'éviter.

BILAN GLOBAL

Dans le cadre d'un plan d'action global de prévention des maladies liées aux tiques élaboré par l'IREPS en 2020 à la demande de l'ARS, l'ARS a missionné l'association LYM'PACT pour réaliser **des demi-journées de sensibilisation des adultes au contact des enfants/jeunes.**

Parallèlement, **l'ARS a inscrit cette priorité dans plusieurs Contrats Locaux de Santé (CLS).**

Ainsi, **en 2020 et 2021, Lym'Pact a mis en œuvre des actions** de sensibilisation des professionnels de collectivités encadrant les enfants (périscolaire, centre de loisirs) sur les 7 territoires de CLS suivants : CLS du PETR Val de Loire Nivernais, CLS Pôle métropolitain Nord Franche Comté, CLS de l'Avallonnais, CLS Pays de Vesoul Val de Saône, CLS du pays des Vosges Saônoises, CLS du pays Lédonien, CLS du Pays Graylois.

► Difficultés / freins rencontrés

La crise COVID a impacté une partie de la programmation des interventions initialement prévues et nécessité une adaptation des interventions en distanciel.

- 41 personnels animateurs loisirs des collectivités.
- 80 personnels de la petite enfance.

Documents de communication/supports produits

Supports de sensibilisation de l'association Lym'pact.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

- Poursuivre le déploiement de l'action dans les années à venir en développant les approches intégrées.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action global de prévention validé en 2020 : élargissement de la sensibilisation du grand public via le service sanitaire, le Pass santé jeune...
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités pour mener des actions d'information/sensibilisation.
- Mieux former les professionnels de santé en s'appuyant sur les 2 centres de compétences de la région (CHU de Besançon et Dijon).

AXE 4

Porteurs de l'action
ARS

Partenaires associés

- Collectivités
- éducation nationale
- IREPS
- LYM'PACT

Budget engagé (2017-2021)

9500 €

Financeurs

ARS

Taux d'avancement global de l'action

50 %



AXE 4

Porteur de l'action
ARS

Partenaires associés

- Santé publique France
- Lym'pact
- CNFPT
- DRAAF

Budget engagé (2017-2021)

15 000 €

Financeurs

- Ville d'Autun
- Maison des seniors Chalon/Saône
- CCAS Pont de Roide
- CCAS Gray

Taux d'avancement global de l'action

50 %

Action 40

Sensibiliser et former les collectivités à une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles

BILAN GLOBAL

Dans le cadre d'un plan d'action global de prévention des maladies liées aux tiques élaboré par l'IREPS en 2020 à la demande de l'ARS, les actions suivantes ont été réalisées pour sensibiliser, former et accompagner les collectivités.

La rédaction par l'Ireps d'une fiche technique (FT) à destination des collectivités, leur permettant d'informer le public sur les tiques et les maladies qu'elles peuvent transmettre, les conseils de prévention et les modalités de signalement en cas de piqûre de tique. La fiche fournit également les modalités d'acquisition des ressources d'information (documents de diffusion et panneaux d'information à apposer à l'entrée des zones à risque). Cette fiche a été réalisée et **diffusée en mai 2020 aux collectivités**.

La fiche est également disponible sur le site internet de l'ARS et sur le portail régional santé environnement E-SET et le Pass santé Pro.

La réalisation par l'Ireps d'un dossier documentaire et de fonds d'outils pédagogiques sur les maladies vectorielles dont MVT. Dossier réalisé et diffusé en avril 2020 et comportant :

- Des définitions de concepts liés à la thématique.
- Des données contextuelles.
- Des programmes et actions au niveau national et local.
- Des ressources : sites internet, documents de diffusion, outils d'intervention.

Ce dossier est également disponible sur les site internet E-SET et du Pass Santé Pro.

- Le portail régional santé environnement Eset BFC : <https://www.sante-environnement-bfc.fr/ressource/prevention-de-la-maladie-de-lyme-dossier-documentaire/>
- Le Pass santé Pro : <https://www.pass-santepro.org/ressource-documentaire/dossier-documentaire-prevention-de-la-maladie-de-lyme>

Par ailleurs, plusieurs collectivités ont mené des actions spécifiques à l'instar du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté qui a lancé durant l'été 2021 une campagne intitulée « Super Patrick » avec :

- Différents supports de prévention conçus en lien avec la FT Lyme et distribués à des structures relais. Des affiches et des plaquettes ont ainsi été diffusées aux 240 médecins généralistes, aux 105 pharmacies, aux 20 cabinets vétérinaires que compte le Pôle métropolitain ainsi que dans les offices de tourisme.
- Une mise à disposition de kit de collecte de tique par le biais des mairies, pharmacies, cabinets médicaux.



- Au 31 octobre 2020, le Pôle prévoit la distribution de 200 panneaux aux communes pour un affichage dans les lieux stratégiques (départs de randonnées, aires de pique-nique).

Collectivités informées par une large communication et dans le cadre des contrats locaux de santé.

Documents de communication/supports produits

- État des lieux des outils et supports de sensibilisation/information des publics à la maladie de Lyme et maladies vectorielles.
- Fiche technique « Lyme » pour les collectivités.
- Dossier documentaire prévention de la maladie de Lyme.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Poursuivre cette action dans le cadre des projets des collectivités sur l'aménagement urbain, péri-urbain ou rural, la gestion des espaces naturels et récréatifs.



AXE 4

Porteur de l'action
**Université de
Bourgogne**

Partenaires associés

- Maison des Sciences de l'Homme (MSH) uB
- Laboratoires THEMA et CRC-Biogéosciences (CNRS/uBBC)
- ADEME
- Pole fédératif de formation et de recherche en santé publique BFC
- Dijon Métropole

Budget engagé (2017-2021)

- **90k€** : Thèse de Thibaut Vairet (MENRT)
- **10k€** : POPSU PURE (Dijon-Métropole et ministère de la transition écologique)
- **40k€** : SAVE-IFU (ADEME + Pole fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC)
- **120k€** : IRRIFU Thèse environnée de Mélissa Poupelin (CR BFC)

Financeurs

- Conseil régional : 120 k€
- MENRT : 90 k€ ;
- ADEME : 20 k€ ;
- Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC : 20 k€ ;
- Dijon Métropole : 5k€
- Ministère de la transition écologique : 5 k€

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 41

**Aménager l'espace urbain
pour favoriser les îlots de fraîcheur**

BILAN GLOBAL

- 1/** Modélisation des formes urbaines (actuelle et selon 5 scénarios pour 2050).
- 2/** Expériences de sensibilité aux formes urbaines avec le modèle de Climat de Météo France Meso-NH.
- 3/** Analyse des simulations avec ou sans arrosage.

Indicateurs thermiques (valeurs en °C, fréquences de dépassement de seuils, spatialisation, ...) observés et simulés lors de la canicule de l'été 2018 (ville actuelle) et simulés (5 villes futures).

Documents de communication/supports produits

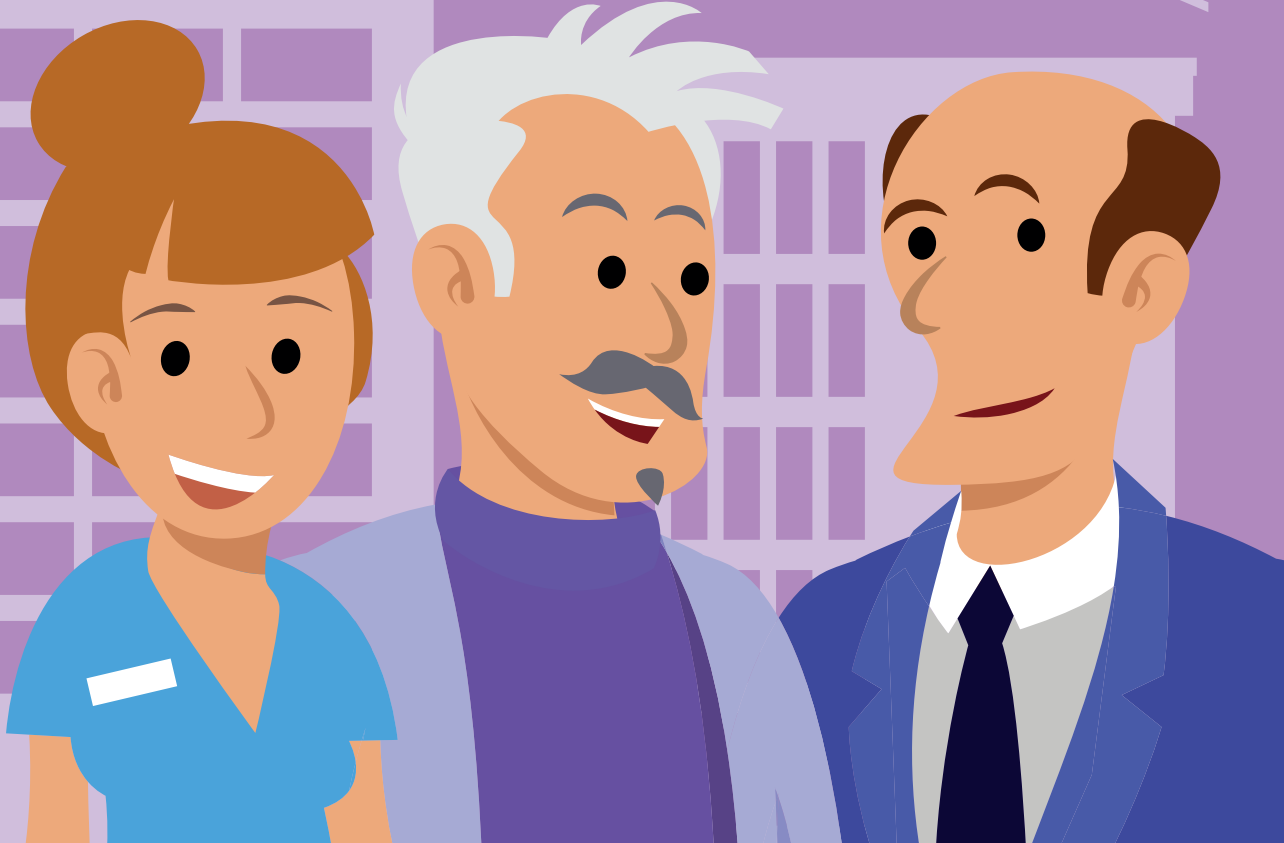
- **Climatologie urbaine** : enseignements du programme MUSTARDijon (<https://bibrairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/204-climatologie-urbaine-enseignements-du-programme-mustardijon.html>)
- **Exposition ObervEnvVille** (Dijon-Métropole en juillet-août 2021, MSH uBFC en septembre 2021, Latitude 21 en octobre-novembre 2021 et Grenoble en janvier 2022) .

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

- Mieux caractériser le rôle de la végétation en s'appuyant sur 10 stations du réseau MUSTARDijon ayant été implantées dans des espaces verts en été 2020, ainsi que sur de nouvelles simulations climatiques qui seront réalisées en 2022 (thèse de Mélissa Poupelin) avec le modèle dynamique de Météo France Meso-NH qui bénéficiera d'une meilleure description de la végétation obtenue à partir d'images satellitales Pléiades analysées dans le cadre du programme SAVE-IFU.
- Faire le lien entre climat et population en développant des recherches participatives (mesures mobiles avec des habitants) et travaillant sur la question des vulnérabilités (enquêtes, questionnaires, ...).

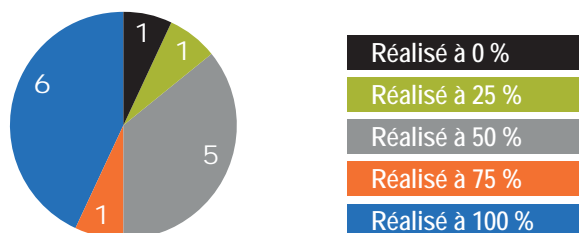


AXXE
CINQ



Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs

AXE 5 - 14 ACTIONS



L'axe 5 comprend 14 actions. Elles ont pour objet de favoriser l'implication des citoyens et des acteurs régionaux qui sont les relais dans nos territoires, d'outiller les collectivités sur la santé environnement, de créer et animer des communautés d'acteurs locaux et régionaux.

L'ARS, le Conseil régional, la DREAL, l'IREPS, l'URPS médecins libéraux, ALTERRE, le RAFT, la Mutualité, l'ADEME, l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, l'association santé éducation et prévention sur les territoires Franche-Comté-Bourgogne (ASEPT), la DRAAF, la Chambre régionale d'agriculture, portent les actions de cet axe.

Parmi les 14 actions de cet axe, 6 ont été réalisées en totalité, 1 à 75 % et 5 autres à 50 %. Celles qui sont complètement réalisées sont les suivantes :

- **Action 42** : Informer, sensibiliser et former le grand public aux enjeux de la santé environnement.
- **Action 43** : Intégrer un module spécifique et un parcours d'autoformation « Environnement citoyenneté » dans le projet régional de promotion de la santé des jeunes « Pass'Santé Jeunes ».
- **Action 44** : Organiser à échéance régulière un congrès sur le thème « santé et pathologies liées à l'environnement » à destination des professionnels de santé.
- **Action 49** : développer sur les territoires des projets intégrés sur les déterminants de santé environnementale.
- **Action 50** : renforcer E-SET comme vecteur d'information/sensibilisation et d'actions sur la santé environnementale.
- **Action 51** : Créer un Master « Alimentation agro-alimentaire et développement durable ».

Action 42

Informier, sensibiliser et former le grand public aux enjeux de la santé environnement

BILAN GLOBAL

Le choix de l'action s'est porté sur la prévention de l'exposition aux perturbateurs endocriniens (PE). Ainsi, un appel à projet intitulé « De 0 à 6 ans : la chasse aux perturbateurs endocriniens » a été lancé à partir de 2018, et renouvelé chaque année. Cet AAP vise à promouvoir des projets portant plus particulièrement sur la réduction de la présence de perturbateurs endocriniens dans l'environnement de l'enfant. Le bilan est le suivant :

- **33 dossiers déposés sur toute la durée du PRSE 3.**

- **17 lauréats aux appels à projets depuis 2018 :**

La Mutualité Française de Bourgogne Franche Comté, L'URCPIE Bourgogne-Franche-Comté, Le CPSGOD 21, La fédération Léo Lagrange, Le CIVAM Le Serpolet, Le conseil départemental de la Nièvre, Le centre social de Luzy, Le centre social de Corbigny, La communauté de communes de Pouilly-en-Auxois, L'établissement public de coopération intercommunale de la Bresse-Revermont, Le pays de Montbéliard agglomération, Lons le saunier, Belfort, Dijon, Hospices civils de Beaune, Centre hospitalier Jura-Sud, association In'Terre ActiV.

- **Une évaluation de ces appels à projets :**

1 rapport de stage de MASTER 2.

Documents de communication/supports produits

- Bilans annuels des lauréats successifs.
- Rapport de MASTER 2 – EHESP : Evaluation des appels à projets de 2018 à 2020 : « De 0 à 6 ans : la chasse aux perturbateurs endocriniens » en Bourgogne Franche Comté.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Lancer un appel d'offre pour l'année 2022. Bonne identification des besoins (collectivités, maternités,...). Donner une suite au rapport MASTER 2 sur l'évaluation de la politique régionale sur les PE.



AXE 5

Porteur de l'action

ARS

Conseil Régional

Partenaires associés

- ADEME
- DREAL

Budget engagé (2017-2021)

293 403 €

Financeurs

- ARS : 176213 €
- Conseil régional : 117190 €

Taux d'avancement global de l'action

100 %

AXE 5

Porteurs de l'action IREPS

Partenaires associés

- ARS
- Jeunes (dont services civiques)
- Partenaires de la plateforme E-Set
- CPIE

Budget engagé (2017-2021)

12 650 €

Financeurs

ARS Cpom

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 43

Intégrer un module spécifique et un parcours d'autoformation Environnement Citoyenneté dans le projet régional de promotion de la santé des jeunes Pass'Santé Jeunes PSJ

BILAN GLOBAL

1/ Mise à jour, sur le nouveau site Pass'Santé Jeunes, d'une rubrique avec des ressources fiables et actualisées sur le thème « Environnement Citoyenneté » en complémentarité des autres thématiques santé déjà présentes. Le nouveau site est en ligne depuis décembre 2020.

Une expertise collaborative des contenus proposés sur le site a été organisée en 2019. Les remarques des professionnels présents ont été prises en compte pour la refonte du site : recherche documentaire : ressources, lien avec les fiches actions des CLS... à noter l'ajout d'un espace dédié aux parents de jeunes enfants (0-8 ans).

Les sous thèmes : air intérieur, déchets, gaspillage alimentaire, consommation de l'eau, soleil et santé, alimentation responsable, pollen/ambrosie, mobilités actives, tique/maladie de Lyme, téléphones portables/radiofréquences, particules fines, perturbateurs endocriniens/ cosmétiques & produits d'hygiène/ produits ménagers, moustique tigre, ...

Lien entre le portail eSET et PSJ est fait : chacun des sites renvoie vers l'autre.

2/ Mettre à disposition, des professionnels et des étudiants en service sanitaire intervenant auprès des jeunes, **un référentiel sur les messages de prévention et les stratégies d'intervention efficaces** dans ce domaine sur le site Pass' Santé Pro.

- Mise en ligne d'un module d'auto-formation sur le thème "santé-environnement.
- Dossier documentaire à l'attention des étudiants en service sanitaire.

RÉSULTATS :

Pass'Santé Jeunes (PSJ)

Ressources en ligne sur le nouveau site PSJ :

- 7 articles
- 59 ressources
- 18 structures

Temps moyen passé par les internautes par page sur les rubriques environnement : 2'20.

Environ 117 pages vues par mois sur le thème environnement depuis décembre 2020. Les thèmes du bruit, du risque solaire et du gaspillage alimentaire figurent parmi les plus consultés.

Pass'Santé Pro

Module pédagogique sur le site Pass Santé Pro (mise en ligne en février 2021).

- Durée moyenne des sessions : 4'34.
- 5 250 visiteurs par an dans la rubrique « Modules pédagogiques » : les données par module ne sont accessibles que depuis le mois de septembre 2021.
- Autres ressources :
 - Plus de 240 pages « Outils d'intervention » sur le thème santé-environnement consultées par an.
 - Mise à jour des sites PSJ : 100 %.
 - Création du parcours d'autoformation : 100 %.

Documents de communication/supports produits

- **Dossier documentaire « Faire le tour de la santé-environnement en 180mn ou presque »**

<https://ireps-bfc.org/service-sanitaire/connaissance-des-thematiques>

- **Module d'auto-formation « Mettre en place une action sur le thème de la santé environnementale »**

https://www.pass-santepro.org/sites/pass_santepro/modules/custom/module_pedagogique/modules/theme_sante_environnementale/story.html

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

- Une formation thématisée à la méthodologie de projet visant à permettre aux acteurs locaux de développer un projet en éducation et promotion de la santé environnementale auprès des jeunes ou des parents.
- Cette formation pourrait être proposée aux territoires engagés dans la démarche PSJ.



AXE 5

Porteur de l'action **URPS Médecin Libéraux**

Partenaires associés

Les partenaires et acteurs de cet événement sont les 9 autres URPS de Bourgogne Franche-Comté,

- Mutualité Française
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Alterre
- ARS

Budget engagé (2017-2021)

6 239 €

Financeurs

- ARS
- URPS ML

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 44

Organiser à échéance régulière un congrès sur le thème : « Santé et pathologies liées à l'environnement » à destination des professionnels de santé

BILAN GLOBAL

L'URPS a réuni plusieurs fois un groupe de travail afin de finaliser la préparation du **congrès Santé-Environnement** programmé initialement le 04 avril 2020 au Palais de Congrès de Beaune. De nombreux experts ont été sollicités afin de présenter les faits d'actualité dans la thématique Santé-Environnement. Le Docteur Joël Spiroux (docteur en médecine, spécialiste en médecine générale et en médecine, environnementale) participe au groupe de travail.

Le titre provisoire était : Les pesticides et les perturbateurs endocriniens: Découvrir, comprendre, agir. L'objectif est que les professionnels de santé soient suffisamment informés eux-mêmes pour informer les patients et agir concrètement dans leurs pratiques quotidiennes. **Devant la situation sanitaire en avril 2020, l'URPS a décidé d'annuler cette manifestation. Report en 2022.**

Documents de communication/supports produits

L'URPS des Médecins Libéraux PACA a édité un document de synthèse sur Santé-Environnement intitulé « Comment protéger mes patients de la contamination chimique & des perturbateurs endocriniens » Ce document a servi de support à la réflexion sur l'organisation de ce congrès.

RÉSULTATS :

L'action a été finalisée. Le programme définitif a été réalisé, les intervenants ont donné leur accord de participation, les documents d'invitation ont été édités. La situation sanitaire nous a obligés à annuler cette manifestation.

► Difficultés / freins rencontrés

La situation sanitaire a rendu impossible la tenue de cette manifestation à la date envisagée.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Engager ce colloque en 2022 et travailler sur les nouveaux enjeux portés par le PNSE 4.

Action 45

Intégrer le volet santé environnement dans les forums citoyens mis en place par l'ARS

BILAN GLOBAL

Le choix a été fait d'aborder la thématique Santé Environnement dans les contrats locaux de santé (CLS). Les CLS constituent un outil de concertation avec les collectivités pour la déclinaison des politiques de santé dans les territoires.

Ainsi, la quasi-totalité des CLS comprennent des actions de prévention en santé environnement en cohérence avec les priorités du PRSE3.

Les opérateurs de prévention en santé environnement de la région, et acteurs de la mise en œuvre du PRSE3, ont ainsi été amenés, pour une majorité d'entre eux, à intervenir sur des territoires pour déployer des actions inscrites dans les CLS. A titre d'exemple :

- La lutte contre les risques sanitaires liés à l'ambroisie.
- La prévention des maladies liées aux tiques.
- La réalisation d'études d'impact santé sur des projets d'urbanisme ou d'aménagement.
- La réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Un volet associant les citoyens dans les projets de territoires soutenus par l'ARS est toujours d'actualité. Tous les projets de CLS font l'objet d'une concertation locale préalable et en cours de contrat.

Documents de communication/supports produits

Liste des CLS de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Renforcer la concertation citoyenne dans les projets de territoires et les CLS.

AXE 5

Porteur de l'action ARS

Partenaires associés

- ARS
- collectivités
- opérateurs de prévention

Budget engagé (2017-2021)

0 € (déjà inclus dans le financement des opérateurs de prévention par l'ARS)

Financeurs

ARS et autres acteurs selon le sujet et les modalités d'organisation

Taux d'avancement global de l'action

50 %



AXE 5

Porteurs de l'action
**ALTERRE puis
GRAINE**

Partenaires associés

- ARS
- Conseil régional
- Partenaires du SFFERE
- DREAL

Taux d'avancement global de l'action

50 %

Action 46

**Intégrer les enjeux de santé environnement
dans le Système de Formation
des Formateurs à l'Education Relative
à l'Environnement**

BILAN GLOBAL

L'action consistait à mettre en œuvre, dans le cadre du plan de formations mutualisées Plani'SFFERE une formation sur le thème de la santé environnementale.

Cette formation a été proposée par l'ADEME BFC et la DREAL BFC. Désormais c'est le GRAINE qui porte la formation des éducateurs à l'environnement.

RÉSULTATS :

Elle a eu lieu le 25 mai 2018 et a rassemblé 8 participants (1 enseignant, 3 animateurs d'associations, 3 agents de collectivités et 1 personne des services déconcentrés de l'état).

Documents de communication/supports produits

Les offres de formations sont disponibles sur le site du GRAINE BFC.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Le GRAINE, membre du GRSE, sera sollicité dans le cadre du PRSE 4.



Action 47

Attribuer un prix aux initiatives des collectivités sur les approches globales et positives de la santé

BILAN GLOBAL

Action prévue si contexte le permet dans le cadre du PRSE 4.

► Difficultés / freins rencontrés

Action non engagée à ce jour. Suite au bilan des actions menées par les collectivités en matière de santé environnement, cette action sera relancée dans le cadre du futur PRSE 4

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

- Travailler sur la labellisation des actions exemplaires en lien avec les projets identiques en cours de réflexion : projets santé environnement, quartiers durables, bâtiments publics, alimentation...
- Prévoir un plan de communication sur cette labellisation.

AXE 5

Porteur de l'action

DREAL

Taux d'avancement global de l'action

0 %



AXE 5

Porteur de l'action
RAFT

Partenaires associés

- ARS
- Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Budget engagé (2017-2021)

Pas de budget spécifique, action menée par le RAFT.

Financeurs

ARS

Taux d'avancement global de l'action

75 %

Action 48

Améliorer la formation des personnels au contact de l'utilisateur allergique alimentaire

BILAN GLOBAL

- De 2017 à 2021, 41 formations (dont 13 par visio) ont été réalisées pour un total de 628 personnes formées avec une grande diversité des structures et personnels concernés : Inspection académique (IDE), Pôle Métropolitain NFC, Département Doubs (collège), Ville de Besançon (Petite enfance), Ville de Belfort, CHRU de Besançon, Cuisine Uzel, hôpital NFC, Pays graylois, Département Jura, Ecole Privée Sainte Marie (Belfort), Ville de Dole et Lons.
- Ces formations ont été assurées par le médecin coordonnateur et la diététicienne du RAFT.
- Le pôle métropolitain Nord Franche-Comté a constitué un espace de réflexion très important afin d'atteindre des personnels de collectivités très diverses et la proposition de formation par visio.

Depuis 2020 et du fait du contexte sanitaire, des formations sont proposées en visio.

► Difficultés / freins rencontrés

Capacité à mobiliser les personnels concernés :

Aucune action dans les lycées, nombreux territoires non touchés à ce jour et en particulier les 4 départements de l'ouest de la région. Le travail de sensibilisation des personnels concernés reste considérable !

Documents de communication/supports produits

Guides :

- De la petite enfance à l'école primaire – Comment accueillir un élève ayant une allergie alimentaire ?
- Du collège au lycée – Comment accueillir un élève ayant une allergie alimentaire ?
- Guide sur l'affichage des 14 Allergènes à Déclaration Obligatoire en restauration collective (règlement INCO).

Article Revue Française d'Allergologie 2017 :

- Allergie alimentaire (AA) et restauration collective : comment améliorer l'accueil des élèves ? Bilan de l'expérience menée en Franche-Comté : A Doc et al.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Nouvelle forme de formation à envisager pour pouvoir former dans toute la région : e-learning, relais de formation (cf Hôpital Nord Franche-Comté)... ?

Nouveau partenariat afin de promouvoir ces formations : Conseil régional, départements de la région, principales villes de la région, collectivité via les CLS, éducation nationale, DDCSPP, prestataires de restauration (cf Château d'Uzel)...

Action 49

Développer sur les territoires des projets intégrés sur les déterminants de SE

BILAN GLOBAL

- **Appels à projet (AAP) à destination des collectivités** territoriales lancés depuis 2018 conjointement par l'ARS, le Conseil régional, la DREAL et l'ADEME.
- **Rédaction du cahier des charges** et lancement des candidatures avec 3 axes principaux : agir sur un ou plusieurs déterminants de santé, prendre en compte les populations vulnérables, accompagner les changements de comportements individuels et collectifs.
- **8 acteurs, territoires et opérateurs, ont été soutenus par la DREAL, l'ARS et l'ADEME** entre 2018 et 2021.
 - **Cravanche** (90) va agir sur l'environnement physique des enfants du groupe scolaire de la collectivité.
 - **Le Grand Belfort** (90) après avoir étudié la pollution de l'air aux abords des écoles, va remédier à la pollution de l'air liée aux logements énergivores et à la qualité de l'air intérieur de ces logements occupés par des personnes en situation de précarité.
 - **Le Pays Avallonnais** (89) axe ses efforts sur l'offre alimentaire de proximité, notamment vis-à-vis des plus précaires.
 - **Autun** (58), puis le Grand Autunois (58) renforcent leurs interventions sur les jardins partagés et le maraîchage pour une meilleure alimentation et un renforcement du lien social dans les quartiers.
 - **Besançon** (25) agit pour augmenter l'offre en produits maraîchers et frais au profit des bénéficiaires de l'aide alimentaire.
 - **Le Grand Besançon** (25) a développé des animations « Anim'alim » pour le public, au croisement des questions de santé, d'environnement et d'économie locale.
 - **Le PETR Val de Loire Nivernais** (58) soutient des actions de promotion de la santé par la nutrition et une alimentation équilibrée et locale.

► Difficultés / freins rencontrés

Les réponses des collectivités n'ont pas été aussi nombreuses qu'attendues. Démarche expérimentale qui nécessite du temps, du suivi des projets locaux pour pouvoir développer cette approche. Le calendrier 2020 a dû être retardé en raison de la crise sanitaire et du report des élections municipales, la cible étant les collectivités.

Documents de communication/supports produits

Guides :

- cahier des charges AAP.
- bilans annuels des opérateurs retenus.

AXE 5

Porteurs de l'action

ARS

Conseil régional

DREAL

ADEME

Partenaires associés

- IREPS
- ALTERRE
- GIP FTLV

Budget engagé (2017-2021)

172 003 €

Financeurs

- ARS : 10 000 €
- ADEME : 60 003 €
- DREAL : 102 000 €

Taux d'avancement global de l'action

100 %

Action 49

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Prévoir des temps d'acculturation (ateliers, forums, animations, plaidoyer) et un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour les territoires ne possédant pas d'ingénierie interne afin de faire monter en puissance la qualité des actions menées. Les corpus d'indicateurs, sont à relier aux Objectifs de Développement Durable (ODD) autant que possible.



Action 50

Renforcer E-SET comme vecteur d'information/sensibilisation et d'actions sur la santé environnementale

BILAN GLOBAL

- Une évaluation du portail a été réalisée et les recommandations ont été progressivement mises en œuvre dans le nouveau site qui en résulte.



- Un comité de projet a été mis en place, élargi aux acteurs du territoire (animateur de santé, chargé de mission plan climat, association...) afin de définir des priorités d'actions en cohérence avec l'objectif du PRSE 3.
- Le nouveau site est désormais opérationnel et les rubriques s'enrichissent dans le temps.

Une rubrique « Santé environnement et Territoires » à destination des acteurs des territoires, co-animée par l'IREPS et Alterre a été créée.
- De nombreuses ressources à vocation pédagogique ou informative ont été créées par le GIP FTLV, en collaboration avec les autres acteurs.
- Nouveau site issu de l'évaluation en place.
- Mise en valeur des dynamiques territoriales : montée en puissance progressive.
- PRSE 3 visible et mis en exergue grâce à la restructuration du site en fonction des axes stratégiques correspondants.
- Portail régional de référence sur la santé environnementale.

AXE 5

Porteurs de l'action

ADEME
DREAL
Conseil Régional
ARS

Partenaires associés

Co-pilotage

- ARS
- CR
- DREAL
- ADEME et membres du comité de projet (chargés de missions, associatifs,..)

Budget engagé (2017-2021)

582 200 €

Financeurs

- DREAL : 259 000 €
- ARS : 120 000 €
- CR : 103200 €
- ADEME : 100 000 €

Taux d'avancement global de l'action

100 %

► **Difficultés / freins rencontrés**

Émergence et recensement des projets territoriaux pour la rubrique phare du nouveau site : travail important à mener collectivement et porté par Alterre et Ireps, mise en visibilité sur site par GIP FTLV.

Documents de communication/supports produits

Voir site internet :

<https://www.sante-environnement-bfc.fr/>

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Renforcer la veille et le recensement des projets territoriaux sur la santé environnement. Valorisation renforcée des projets exemplaires.



Action 51

Créer un Master

« Alimentation agro-alimentaire et développement durable (A3DD) »

BILAN GLOBAL

Le master 2 A3DD de l'Université de Bourgogne a ouvert en Septembre 2018.

L'équipe pédagogique compte près de 30 intervenants provenant de l'Université de Bourgogne, AgroSup Dijon, INSERM, INRA et de structures privées (AREA, AFNOR, Un pas pour demain, Phenix, Ministère Agriculture, Vitagora, Bankiva, Collectif Soun,...). Ces intervenants apportent leur expertise dans des domaines tels que : l'économie, droit de l'environnement, histoire des pollutions, droit à l'alimentation, business éthique, RSE, nutrition, sociologie de l'alimentation, inégalités sociales, agroécologie, génie de procédés, bien-être animal, innovations sociales.

Résultats observés :

- Création d'un programme d'enseignements pluridisciplinaires originaux orientés vers l'opérationnalité. Intervention de nombreux professionnels.
- Création d'une communauté de professionnels autour des questions : alimentation durable, RSE, Industrie alimentaire, Santé, Environnement.
- Bonne intégration des étudiants dans les entreprises en contrat de professionnalisation.
Année 2019-2020 : 7 étudiants sur 12 sont en contrat de professionnalisation (alternance).
- Programme de master 2 initié depuis 2 ans (Promo 1 : 10 étudiants, Promo 2 : 12 étudiants).
- Réalisation de projets de terrains par les étudiants (projet de création d'une épicerie solidaire, recensement des initiatives en faveur de l'alimentation durable à Dijon métropole,...).
- ➔ Les étudiants pourraient accompagner / réaliser des projets du PRES3 dans le cadre de leur formation (sous forme de projets de terrains en groupe ou de stage individuel de 6 mois).

► Difficultés / freins rencontrés

Le développement des interactions avec les porteurs d'action du PRES3 est nécessaire afin que la création de master 2 contribue à ce programme sur la santé et l'environnement à l'échelle régionale.

Documents de communication/supports produits

- Création d'un site Web en cours
- Diffusion de plaquettes

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Intégrer l'UFR-STVE de l'université au réseau santé environnement animé par le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté.

AXE 5

Porteurs de l'action Université de Bourgogne (UFR SVTE)

Partenaires associés

- Université de Bourgogne
- Vitagora

Budget engagé (2017-2021)

- Université de Bourgogne :
16 000 €
- Vitagora :
500 €

Total : 16 500 €

Financeurs

- Université de Bourgogne
- Vitagora

Taux d'avancement global de l'action

100 %

AXE 5

Porteurs de l'action

Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique – ARS – Conseil régional

Partenaires associés

- DREAL
- ADEME
- Université
- IREPS
- ALTERRE
- UBFC

Budget engagé (2017-2021)

776 000 €

Financeurs

- Région : 219 000 €
- ARS : 537 000 €
- ADEME : 20000 € pour le projet SAVE-IFU

Taux d'avancement global de l'action

50 %

Action 52

Créer un groupe de chercheur COMUE santé environnement

BILAN GLOBAL

Cette action vise à renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par la recherche universitaire interventionnelle/action. Première réunion le 04/12/2017 : premier point sur les enjeux à prendre en compte.

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique est désormais constitué et a lancé 4 appels à projets régionaux de recherche en santé publique comprenant un axe thématique sur la santé environnement. Les thèmes sont variés : pollution atmosphérique et vagues de chaleurs, îlots de fraîcheurs urbains, pollution atmosphériques et populations vulnérables, indicateurs de risques en milieu urbain. Un groupe de travail a défini une note de cadrage ainsi qu'une fiche de stage pour un travail de recensement des sujets de recherches existants en Bourgogne-Franche-Comté qui peuvent venir en appui aux politiques publiques en santé environnement.

Ce stage est terminé et à donner un lieu à un rapport : Recherche en santé environnement en Bourgogne-Franche-Comté.

Compétences et réalisations mobilisables dans la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques.

Rapport rédigé par : Joël SALIEN - Sous la direction de : Hélène CLÉAU-ANDRÉ et Isabelle MILLOT.

1. Groupe de travail santé environnement actif : nombre variable selon les sujets évoqués.
2. 1 projet « PRSE 3-université » retenu (Ilôts de fraîcheur urbains) co-financement avec l'ADEME BFC + 3 autres projets financés dans le cadre de l'AAP du Pôle.
3. Début du projet : panel de disciplines va s'élargir en s'appuyant sur le rapport Joël Salien.
4. des formats courts ont pour l'instant été privilégiés pour les rencontres chercheurs-décideurs-acteurs : 5 p'tit dej santé-environnement ont eu lieu et la programmation se poursuit.
5. 4 projets financés via l'AAP du Pôle.

► Difficultés / freins rencontrés

Les équipes de recherche se connaissent assez peu entre le côté bourguignon et le côté franc-comtois ; la non labellisation I-SITE.

Documents de communication/supports produits

- Appel à projet du Pôle – site du Pôle.
- Rapport de Joël SALIEN.
- Tableur réalisé dans le cadre du stage pour être mis en ligne sur le portail eSET.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Continuer la dynamique et disposer d'un fonds spécifique pour amorcer une recherche interventionnelle et participative sur le sujet, en lien avec l'AAP aux collectivités territoriales.

Action 53

Développer une nouvelle approche multi-partenariale « santé et phytos »

BILAN GLOBAL

L'enjeu « Santé-Phytoprotecteur » est inclus dans la feuille de route du plan ECOPHYTO ++, co-piloté par l'ARS.

Un dispositif de recueil des signalements d'exposition aux produits phytosanitaires est en préparation au niveau national.

Une coordination régionale est également en cours de développement. Le ministère de la santé (DGS) esquissera en 2022 une fiche-projet PhytoSignal permettant de structurer le dispositif au niveau local.

Le traitement des signaux est d'ores et déjà assuré par l'ARS, la DRAAF et l'OFB.

Une étude nationale PestiRiv est lancée. Elle vise à évaluer l'exposition des riverains des zones viticoles et non viticole. La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par plusieurs sites.

- Dispositif régional phytosignal.
- Etude PestiRiv.

Documents de communication/supports produits

- Dispositif phytosignal qui sera disponible en 2022.
- Conclusions de l'étude PestiRiv .

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

- Développer la communication sur l'impact sanitaire liés à l'exposition aux phytosanitaires dans la cadre du plan ECOPHYTO 2+
- Valoriser les résultats des études nationales en cours dès lors que les résultats seront disponibles.

AXE 5

Porteurs de l'action
**ASEPT, DRAAF,
ARS, OFB**

Partenaires associés

COPIL ECOPHYTO 2+

Budget engagé
(2017-2021)

2 000 €

Financeurs

ASEPT

Taux d'avancement
global de l'action

50 %



AXE 5

Porteurs de l'action
DREAL

Partenaires associés

- DDRAAF
- ARS
- DDT
- Agences de l'eau
- OFB
- Alterre
- CR
- élus locaux
- CA
- agriculteurs et acteurs économiques.

Budget engagé (2017-2021)

8 000 € en 2020
40 000 € en 2021

Total 48 000 €

Financeurs

48 000 €

Taux d'avancement global de l'action

50 %

Action 54

Favoriser la mise en place de projets de territoire dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet

BILAN GLOBAL

2017/2018 : Réalisation du guide d'appui dans le cadre de la SER (stratégie état région). Objectif : sensibiliser les élus locaux aux facteurs de réussites constatées dans des démarches ambitieuses « captages prioritaires ». Sensibilisation et mobilisation des services de l'État sur les projets de territoire intégrés autour des enjeux eau. Objectif : obtenir l'adhésion des services départementaux et définir la place de chacun dans ce type de démarche => DREAL et DDT en club captages, puis réseau EBP.

2019 : rédaction du cahier des charges techniques dans le cadre d'un GT multipartenaires (DREAL, DRAAF, DDT, Agences de l'eau, ARS, OFB). Evolution du réseau régional d'acteurs « captages prioritaires » en réseau CapTer (captages et territoires) pour intégrer la thématique « approche territoriale » et sensibiliser les acteurs locaux (élus et animateurs) à cette thématique.

2020 : présentation et validation dans l'ensemble des commissions : CAR, collège des directeurs, réunion des DG, collège des sous-préfets
...Présentation du projet dans diverses réunions régionales : journée des élus et animateurs piloté par Alterre, réunion de bassin de l'AE RMC, réunion des partenaires du réseau CapTer, rencontre avec la CRA,... et réunions locales : COPIL Haut nivernais, réunion avec le Pays graylois, MISEN 21/89/90, COPIL CCST,...

2021 : travail collectif sur la communication dans le cadre du marketing territorial pour être plus audible des acteurs locaux. Rencontre des élus locaux des territoires pré-ciblés (réunions techniques et politiques). 3 engagements /4 à ce jour.

3 territoires sur 4 se sont engagés pour déployer un projet de territoire. Renforcement du travail partenarial entre les services de l'État et agences de l'eau + mise en place d'un discours commun partagé et porté + engagement de 3 collectivités ciblées sur les 4 prévues.

► Difficultés / freins rencontrés

Temps de mobilisation des partenaires
Temps de sensibilisation et mobilisation des élus locaux.

Documents de communication/supports produits

- Guide d'appui réalisé dans le cadre de la SER.
- Présentations et compte-rendu du groupe de travail qui a porté les réflexions pour déployer l'action.
- Cahier des charges techniques et modèle de fiche d'engagement.
- Présentations pour mobiliser les différents partenaires et politiques (préfets, sous préfets, directeurs régionaux,...).
- Présentations utilisées lors des rencontres avec les territoires.
- Notes d'enjeux pour mobiliser les territoires ciblés.
- diaporama marketing territorial, projet autour de l'eau.

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Maintenir cette action dans le cadre du PRSE4.

Action 55

Valoriser les actions mise en place par la profession agricole auprès du grand public

BILAN GLOBAL

Action reportée dans le plan ECOPHYTO 2+

La feuille de route ECOPHYTO++ fixe désormais le cadre des actions de communication sur le volet phytosanitaires et agriculture.

► Difficultés / freins rencontrés

Pandémie et ses conséquences en termes d'animation.

Documents de communication/supports produits

Plan ECOPHYTO 2+

Proposition d'orientation pour l'élaboration du PRSE4 2022/2027

Valoriser dans le cadre des projets territoriaux les actions exemplaires des exploitations agricoles pour préserver la ressource en eau.

AXE 5

Porteurs de l'action

**Chambre
Régionale
d'Agriculture**

Partenaires associés

COFIL ECOPHYTO 2+

**Budget engagé
(2017-2021)**

0 €

**Taux d'avancement
global de l'action**

25 %





Perspectives pour le futur PRSE4

La crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, et constitue un rappel du lien étroit qui existe entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement.

Changer ce rapport pour plus de biodiversité, pour limiter le changement climatique, pour un urbanisme plus favorable encore à la santé constitue la voie à suivre. Le bilan du PRSE 3 montre que le mouvement est bien enclenché. Ces constats vont constituer le fil rouge des travaux que le futur PRSE 4 saura conforter et amplifier.

Ainsi, les défis à relever en matière de santé environnement vont concerner tous les secteurs d'activité (énergie, transports, agriculture, industrie, urbanisme, comportements individuels.), y compris les secteurs visant la santé humaine, vétérinaire ou la protection des végétaux : une seule santé !

Collectivement nous pourrons y parvenir.



PRSE4

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT
Bourgogne-Franche-Comté

PERSPECTIVES

Equipe d'animation

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Yves LIOCHON

Aurélie VOLOKHOFF

- Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Françoise TENENBAUM

Adeline BERNIER

Laurent GRITTI

- Agence régionale de santé (ARS)

Eric LALAUrie

Bruno MAESTRI

Marine SAULNIER

- Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Gilliane GIROD

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Anne RABAULT

Glossaire

AAP	Appel à projet
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
AELB	Agence de l'eau Loire-Bretagne
AEP	Alimentation en eau potable
AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AFCET / COMET	Association franc-comtoise d'éducation thérapeutique/ Coordination Multipartenariale pour l'Éducation Thérapeutique
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
AJENA	Association Énergie et Environnement
Alterre	Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AP	Arrêtés préfectoraux
APRR	Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
AREF	Aide au retour à l'emploi formation
AREFA	Association Régionale pour l'Emploi et la Formation agricole
ARIA	Association Régionale des Industries Alimentaires
Ascomade	Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement
ASEPT	Association santé éducation et prévention sur les territoires
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
ASQAA	Associations Agréées Surveillance Qualité de l'Air
ATMO	Association de surveillance de la qualité de l'air
BBD	Bourgogne bâtiment durable
BLSE	Bêta-lactamases à spectre étendu
BMR	Bactéries multi résistantes
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP	Bâtiment et des travaux publics
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CARMEN	Cartographie du ministère de l'environnement
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CBN	Conservatoire Botanique National
CBN-FC	Conservatoire botanique de Franche Comté
CCI	Chambres de commerce et d'industrie
CCIR	Chambres de Commerce et d'Industrie de Région
CD	Conseil départemental
CDA	Chambre départementale d'agriculture
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts
CEPN	Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement
CETE	Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement
CFA	Centre de formation pour adultes
CHU	Centre hospitalier Universitaire
CICBAA	Cercle d'Investigations Cliniques et Biologiques en Allergologie Alimentaire
CIRE	Cellule interrégionale d'épidémiologie
CLE	Commissions Locale de l'Eau

CLS	Contrats locaux de santé
CLSH	Centre de loisir sans hébergement
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMEI	Conseillère Médicale en Environnement Intérieur
CMEI	Conseiller en environnement intérieur
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Coderst	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
Com Com	Communauté de Communes
COMUE	Communauté d'université et d'établissements
COTITA	Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement
COV	Composé organique volatil
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPOM	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRIC-BTP	Centre Régional d'Innovation et de Concertation pour le Bâtiment et les Travaux Publics
CROPSAV	Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
CRPF	Centre régional pour la propriété forestière
CRSA	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
CSHPPF	Conseil supérieur d'hygiène publique de France
CSP	Code de la santé publique
CVC	Chauffage, climatisation, ventilation
DCE	Directive-cadre sur l'eau
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDT	Direction départementale du Territoire
DREETS	Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Dir-Est	Direction interdépartementale des routes de l'Est
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC	Directions régionales des affaires culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EEDD	Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
EHPAD	Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIE	Espaces Info Energie
EIS	Étude d'impact sur la santé
EPCI-FP	Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
EPTB	Établissement public territorial de bassin
EPTB S&D	Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
ERP	Établissement recevant du public
EVAD	Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise
EVP	Étude volumes prélevables
FDCUMA	Fédération Départementale des Coopératives d'utilisation de matériel agricole
FDGDON	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisible
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fond européen Agricole pour le développement rural
FEDER	Fond européen de développement régional
FéMaSaC	Fédération des maisons de santé comtoises
FFB	Fédération française du bâtiment
FJPPMA	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
FNE	France Nature Environnement

FNTP	Fédération Nationale des Travaux Publics
FREDON	Fédération Régionale contre les Organismes nuisibles
GEA	Gastro-entérite aigüe
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIDAF	Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente
GRSE	Groupe régional santé environnement
HDHL	Haut Doubs Haute Loue
HEIA-FR	Haute École d'ingénierie et d'architecture de Fribourg
HYCCARE	Hydrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ICU	Ilot de chaleur urbain
INCO	Information des consommateurs
IREPS	Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé
IRSN	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
Irstea	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
IUT	Institut universitaire de technologie
JIE	Journée d'information et d'échanges
Loi NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
MEDIECO	Société d'écologie médicale, pionnière en santé environnementale, tournée vers le conseil et la formation.
MISEN	Missions Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MSA	Sécurité sociale agricole
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office national des forêts
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
ORS	Observatoire régional de la santé
PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCET/PCEAT	Plan Climat Energie Territorial / Plan Climat Air Energie Territorial
PGRE	Plan de Gestion de la Ressource en Eau
PIG	Programme d'intérêt général
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Plan Ecophyto	Ce plan d'action vise à réduire le recours, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques.
PLP	Programme local de prévention
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PM	Particules en suspension
PM2,5	particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres,
PM	pour matières particulaires en anglais et qui désignent les particules en suspension dans l'air
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
PMI	Protection maternelle et infantile
PNNS	Programme national nutrition santé
PNSE	Plan national santé environnement
PPR	Périmètre de Protection Rapprochée
PRDA	Plan Recherche et Développement Amiante
PRPDE	Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau
PRSE	Plan régional santé environnement
PTRE	Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
QAI	Qualité de l'air intérieur
RAFT	Réseau d'Allergologie de Franche-Comté
RCO	Réseau de contrôle opérationnel
RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
RSDE	Recherche des substances dangereuses dans l'eau

SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAMR	Staphylococcus aureus multi résistants
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SCHS	Service communal d'hygiène et de santé
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux SAGE
SFFERE	Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement
SGAR	Secrétariat général aux Affaires régionales
SIG	Système d'information géographique
SISE-Eau	Système d'Information Santé Environnement sur l'Eau
Sniir-AM	Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie
SOCLE	Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRAI	Service régional de l'alimentation
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
SRFOB	Service Régional de la Forêt et du Bois
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SVJ	Sonneur à ventre jaune
TAR	Tours aérorefrigérantes
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
TEPOS	Territoire à énergie positive
TP	Travaux publics
UDI	Unité de distribution d'eau potable
UFC	Université de Franche-Comté
UGE	Unité de gestion de l'eau
UNEP	Union nationale des entrepreneurs du paysage
URCPIE	Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
UT-SE	Unité territoriale santé environnement
UV	Ultra-violet
ZDZG	Territoires Zéro déchet zéro gaspillage
ZNA	Zone non agricole

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

de Bourgogne-Franche-Comté

BILAN FINAL

2017-2021



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Conseil Régional
de Bourgogne-Franche-Comté
4 Square Archéologique Castan,
25000 Besançon
Tél. 03 81 61 61 61
www.bourgognefranche-comte.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région
Bourgogne-Franche-Comté
53 rue de la Préfecture,
21 041 Dijon Cedex
Tél. 03 80 44 64 40
www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 place des savoirs,
CS 73 535, 21035 Dijon Cedex
Tél. 0808 807 107
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr